

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2021

*

* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 2 juillet 2021 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Commission générale

001 - Tableau des emplois - ajustement

002 - Avenant au règlement de régime indemnitaire

003 - Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions

004 - Demande d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'infrastructures d'accueil pour les réseaux de communications électroniques

005 - Dénomination du boulodrome sis rue Saint Just des Marais

006 - Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Politique éducative 2021-2022 - Classe de découverte

007 - Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie éducative - Conventionnement avec l'école privée Saint Esprit

008 - Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie éducative - Politiques éducatives : "Vacances apprenantes été 2021"

009 - Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie Éducative - Politiques Éducatives 2021-2022 : Dispositif d'aides aux écoles

010 - Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - BLOG 46 - Vacances solidaires

011 - Foncier - Acquisition d'un local commercial- copropriété des Champs Dolents sur le quartier Argentine

012 - Foncier - Acquisition des parcelles cadastrées section Q n° 444 et R n°75 - Réserve foncière de Marissel

013 - Patrimoine - Vente de l'ensemble immobilier sis 14bis rue du Réservoir

014 - Avenant n°3 à la convention de location du 10 avril 2010 - résidence autonomie La Clé des Champs - 51 rue Arnaud Bisson à Beauvais

015 - Renouvellement de l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols

016 - Assainissement - Programme eaux pluviales 2021

017 - Culture - Association Beauvais Cathédrale (ABC) : Convention d'objectifs et de moyens

et attribution d'une subvention

018 - Service vie associative et patrimoine locatif - Attribution d'une subvention pour les ateliers de la Bergerette et la société des membres de la légion d'honneur -

019 - Service vie associative et patrimoine locatif - Convention d'engagement en faveur du respect des valeurs de la république et de la Laïcité -

020 - Vie Associative – Construction d'un équipement dédié à l'accueil d'activités festives et associatives -

Quartier Argentine

021 - Sport - Piscine Bellier - modification du règlement intérieur

022 - Sport - Subventions sur projet

023 - Sport - Conventions d'objectifs et de moyens pour l'attribution de subventions de fonctionnement

024 - Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale, concernant la période de fermeture avec le 2e confinement du 1er novembre au 31 décembre 2020

025 - Dispositif de soutien des agents suite aux intempéries

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2021

MME LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vais demander à Hatice KILINC de procéder à l'appel.

Le vendredi 2 juillet 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Marianne SECK

POUVOIRS Jacqueline MENOUBE à Caroline CAYEUX, Philippe VIBERT à Yannick MATURA, Guylaine CAPGRAS à Isabelle SOULA, Catherine THIEBLIN à Franck PIA, Peggy CALLENS à Lionel CHISS, Charlotte COLIGNON à Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON à Loïc BARBARAS, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Leïla DAGDAD à Mehdi RAHOUI, Claire BEUIL à David MAGNIER

Date d'affichage	9 juillet 2021
Date de la convocation	25 juin 2021
Nombre de présents	34
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR.

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez sur vos tables la délibération n° 1 « tableau des emplois » modifiée. Deuxièmement, nous vous proposons une délibération supplémentaire, 25bis « dispositif de soutien des agents suite aux intempéries ». Je voudrais savoir si vous êtes d'accord pour l'ajouter à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Nous le passerons donc au vote.

Avant de commencer ce Conseil Municipal, et je vais d'ailleurs l'interrompre pour plus de clarté, je voudrais faire un point sur les événements dramatiques que notre ville a connus dans la nuit du 21 au 22 juin dernier. Au cours de cette nuit, que certains ont décrite comme apocalyptique, notre ville a été frappée par un orage d'une violence inouïe et je dois dire qu'en 20 ans de mandat je n'avais jamais connu une telle catastrophe climatique. Des centaines de maisons, de commerces et d'entreprises ont été inondés, saccagés, par des coulées de boues, dévastés par tout ce que charriaient les torrents d'eau. Le plus grave, et vous le savez comme moi, toutes et tous, c'est la perte irréparable d'un jeune Elliot, un élève qui venait de passer son Bac de Français au lycée François Truffaut, et qui a perdu la vie en fuyant l'orage et en tombant malencontreusement dans le Thérain.

Depuis cette nuit, nous sommes toutes et tous très choqués, très tristes car nous avons perdu un enfant de notre territoire, un soir de fête de la musique et de fin de Bac pour ce qui le concernait, un soir qui aurait dû être joyeux et qui est devenu un cauchemar. J'ai assisté mardi dernier à une cérémonie d'hommage à la mémoire d'Elliot dans son village, sa maman est maire-adjointe de la commune d'Hermes. Une intense émotion et une grande tristesse nous ont saisis les uns et les autres et je voudrais redire ce soir à ses amis, à sa famille, à ses copains et à ses proches, combien nous sommes bouleversés. Je voudrais les assurer une nouvelle fois de notre solidarité et de nos pensées les plus amicales. C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, en mémoire du jeune Elliot, que nous puissions observer ensemble une minute de silence.

Minute de silence

Suspension de séance

MME LE MAIRE : Je vous remercie.

Alors, même s'il est difficile de reprendre la parole après un moment particulier, je vous propose néanmoins de faire un point à propos de ces incroyables intempéries. Je vais donner la parole à Benjamin MEUNIER, directeur général des services, à Yannick PLOTTU, directeur de l'environnement, à Frédérique CHARLEY, directeur général des services techniques, à Nathalie DAUTEUIL, directrice du C.C.A.S., ainsi qu'à Matthieu ALAIME qui fera le point sur l'impact de cet orage sur le tissu économique local. Je leur ai demandé de faire un point le plus précis possible concernant la mobilisation des services municipaux et communautaires ainsi que des personnels du C.C.A.S. au cœur de cette nuit d'intempéries et durant les jours qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui. Yannick PLOTTU vous expliquera aussi le pourquoi de ces événements et nous détaillera l'ensemble des actions et mesures prises par la Ville ou l'Agglo depuis des années pour la gestion des eaux pluviales. Il nous informera également des projections pour l'avenir, c'est-à-dire des investissements ou des travaux prévus dans le cadre de la lutte contre les inondations et des décisions prises pour la protection de nos habitants, notamment en lien avec les syndicats des eaux. Frédérique CHARLEY interviendra ensuite sur la mobilisation des services. Et puis Nathalie DAUTEUIL nous présentera le dispositif que le C.C.A.S. a déployé depuis ces tragiques événements, afin que vous puissiez connaître la nature des actions que nous avons initiées pour aider et accompagner les sinistrés.

MME LE MAIRE (suite) : Enfin, Matthieu ALAIME, notre directeur de l'économie, détaillera les conséquences des intempéries sur les entreprises, les artisans et les commerçants beauvaisiens.

Avant de leur donner la parole, permettez-moi ici en notre nom à toutes et à tous de les remercier et de saluer l'ensemble des services pour leur extraordinaire mobilisation, leur sang-froid et leur professionnalisme, qu'il s'agisse des équipes des services techniques, de la police municipale, des agents du C.C.A.S., et plus largement de tous les agents mobilisés sur ce théâtre d'opérations, car nous avons ressenti cela presque comme une scène de guerre, ils ont tous fait preuve d'un très grand professionnalisme et d'un investissement intense. Je veux leur dire à travers nous toute mon admiration et ma reconnaissance, qu'ils soient ici remerciés avec force et respect.

J'ajoute que depuis ces événements, et je tiens à leur dire ce soir, que je reçois de nombreux messages de soutien et de félicitations et de reconnaissance pour nos agents territoriaux. Cela évidemment nous réchauffe le cœur et me touche personnellement. Oui, je suis fier d'être à la tête de notre Ville, de notre Agglo et de notre C.C.A.S

Ils ont montré en la circonstance le service public dans ce qu'il a de meilleur. J'associe à nos services, et je remercie également chaleureusement les sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur mobilisation inestimable, plus de 545 interventions pendant la nuit. Toutes les associations aussi qui ont répondu à l'appel de la collectivité pour agir, aider et soutenir les sinistrés. Et je tiens aussi à saluer et à remercier les entreprises qui ont fait jouer la solidarité territoriale en apportant de la nourriture, du matériel, des balais, des brosses et des jus de fruits pour l'entreprise de Hermes qui nous a fait beaucoup de livraisons. Elles aussi doivent être associées à cet élan de reconnaissance.

Enfin, avant d'achever mon propos, je veux dire qu'on peut parfois douter de la nature humaine, être un peu désabusés et perdre espoir en l'homme quand on est confrontés à certains comportements, mais quelle fierté d'être maire de cette ville et de ses habitants. Des sinistrés ont, dès les premiers instants, fait preuve d'un courage, d'une dignité mais aussi d'une forme d'autodérision, de prise de distance qui fait du bien. Et malgré les événements si difficiles, jeudi dernier en distribuant à Saint-Jean dans le quartier des musiciens des brosses et des balais avec Franck PIA et d'autres élus, offerts par une entreprise que vous pouvez identifier assez facilement, nous avons été pris d'un fou rire général avec nos balais et nos brosses et nos serpillières. Toutes les personnes présentes, élus et habitants, ont partagé un moment d'émotion et de délivrance. Malheureusement, lundi soir il a encore reflué mais cela nous a fait du bien de relâcher un peu la pression.

Je finis mon intervention sur cette note d'espoir et d'optimisme. Bien sûr nous allons nous relever, nous allons continuer, nous allons avancer en faisant front commun et demain nous serons plus forts et aussi, je l'espère, mieux armés pour faire face à d'éventuelles nouvelles catastrophes.

M. MEUNIER : Merci Madame le Maire. Mesdames, messieurs les élus. En 20 ans de carrière professionnelle et quelques dizaines, peut-être 150 conseils municipaux, ce n'est que la deuxième fois que j'assiste à une suspension de séance au cours de laquelle les services sont invités à prendre la parole, c'est dire je crois le caractère tout à fait exceptionnel des circonstances que nous avons connues il y a une dizaine de jours maintenant. Je voulais vous remercier de prime abord toutes et tous des applaudissements que vous avez réservés aux services, que j'ai le plaisir au quotidien et l'honneur particulièrement ces derniers jours de diriger. Je crois que cette manifestation de reconnaissance que vous leur adressez, ils y sont sensibles et nous la leur retransmettrons, si vous le voulez bien, dans les prochains jours bien évidemment.

M. MEUNIER (suite) : Je vais laisser la parole très rapidement aux directeurs de service, à mes collègues qui ont au cœur de l'action piloté ces derniers jours à la fois la gestion de la crise et puis la préparation du retour à la normale. Je voulais juste insister sur la fierté qu'il y a, pour nous tous, équipe de direction, à avoir constaté que depuis les premières minutes de l'orage du 21 juin au soir et jusqu'aux dernières minutes de ce vendredi soir, une dizaine de jours plus tard, tous nos moyens ont été mobilisés sur la gestion de la crise. Tous nos moyens. Tous les agents ont, à un moment ou à un autre, à un niveau ou à un autre, contribué à la résorption des difficultés, qu'elles soient matérielles, qu'elles soient humaines, qu'elles soient sociales, que ces intempéries ont provoqué. C'est vraiment, je crois, pour nous une fierté, je le répète, et puis le sentiment, la conviction finalement que face à ces événements dramatiques, la notion de service public fait sens, particulièrement sens, et plus que jamais je crois que nous sommes ici tous fiers d'en faire partie.

M.PLOTTU : En tant que directeur de l'eau et de l'assainissement, je n'aurais pas imaginé vivre un tel événement à Beauvais. C'est d'abord l'incrédulité et l'impuissance qui se sont imposées dans un premier temps. Pour autant, doit-on se résigner et céder à la fatalité ? Je pense que non et qu'il est de notre responsabilité collective de tirer des enseignements de cet événement pour réduire les impacts d'un tel orage à l'avenir. Face à ce drame, il ne faut pas chercher de fausses responsabilités et éviter des raccourcis trop rapides. Il faut aussi faire preuve d'humilité. Je veux que vous ayez tous et que nous ayons tous en tête que nous ne pouvons pas résister à de telles inondations et que nous pouvons simplement en réduire les impacts sur les biens et les personnes.

Comprendre la topographie de Beauvais c'est comprendre les dispositions aux risques de ruissellement et de débordement des cours d'eau qui s'imposent sur la ville de Beauvais. Beauvais est une ville bâtie autour de trois cours d'eau, la Liovette, le Thérain et l'Avelon. Ces différents cours d'eau sont cernés par un certain nombre de points eau, que ce soit le bois de Saint-Quentin, le Bois Brûlé, mais également les quartiers de Notre-Dame-du-Thil et Argentine, et également tout le quartier Saint-Jean et le secteur du Mont aux Lièvres. Ces précisions sont réellement importantes car, en fait, vous pouvez constater que la ville de Beauvais est bâtie à la fois sur des versants relativement pentus mais également dans une cuvette. Toute l'eau qui est tombée lors de cet événement pluvieux a dévalé les hauteurs pour rejoindre le cours d'eau et le centre-ville de Beauvais. Votre Ville est particulièrement exposée aux risques de ruissellement mais également aux risques de débordement de cours d'eau. On peut voir sur le plan qui est donné là que les secteurs en contrebas du bassin versant agricole ou urbain relativement pentus, ce qui était le cas du quartier Saint-Jean, ont été fortement touchés par les inondations. Donc ça a été effectivement le cas du quartier Saint-Jean mais également on a eu des inondations qui sont la conjugaison du débordement de cours d'eau et de points bas qui ont touché tout le centre-ville et tous les quartiers qui longent le cours d'eau, que ce soit le quartier Saint-Just-des-Marais mais également a été touché le quartier Saint-Lucien mais également le quartier des Fleurs. Donc le point important, il faut d'abord prendre conscience de ce qu'il est tombé en l'espace d'une heure ce 21 juin 2021. C'est un épisode qui est était non prévu dans son activité réelle puisqu'on était classé en vigilance jaune et pour autant, il est tombé l'équivalent d'1 mois et demi de pluie sur Beauvais en l'espace d'une heure, une heure et demi, soit 80 à 100 millimètres, c'est-à-dire à peu près 8 à 10 centimètres ou 80 à 100 litres par m², quand il en tombe en décembre sur 31 jours, 75 millimètres. Comme l'a dit Madame le Maire, un tel orage n'a jamais été observé de mémoire des Beauvaisiens et encore moins enregistré sur la station météorologique de Beauvais. Un tel orage c'est caractéristique d'un climat méditerranéen. On peut observer ces phénomènes où ils peuvent atteindre beaucoup plus, 200 à 300 millimètres mais sur une période de 24 heures, là on a 100 millimètres sur une période pratiquement d'une heure,

M.PLOTTU (suite) : donc on est dans une configuration méditerranéenne. Ils sont exceptionnels, je ne dirais même pas exceptionnels, ils ne s'étaient jamais produits sur Beauvais dans un climat océanique.

Juste quelques ordres de grandeur pour que vous ayez conscience de ce qui s'est produit le 21 juin. Sur le plateau Saint-Jean, c'est 470 000 m³ d'eau, 470 000 m³ d'eau qui sont tombés sur la zone urbaine et sur les bassins versants agricoles qui convergent vers la zone urbaine.

Donc c'est près de 570 hectares, à raison de 0,8 centimètre, ça fait 470 000 m³ d'eau. Donc entre 60 et 80 % de l'eau qui a ruisselé sur ces 570 hectares ont convergé sur tous les exutoires du plateau Saint-Jean par la rue de l'Eglise, la rue de l'Ecole maternelle, la rue des Déportés, la rue de Pontoise, la rue Binet. Il y a 8 000 m³ de bassins qui ont été créés depuis 20 ans sur ce secteur, que ce soit sur le secteur de la caserne Agel, sur l'avenue Churchill et sur également sur le centre pénitentiaire. C'est à la fois important, et vous vous rendez compte que c'est complètement insignifiant au regard des 470 000 m³ d'eau qui sont tombés. Aucun bassin de rétention des eaux pluviales n'est capable de tamponner un tel volume sur un aussi court laps de temps. Aucune canalisation d'eaux pluviales n'est capable d'évacuer un tel débit.

Je vais essayer de faire un petit peu de pédagogie pour expliquer les inondations qui sont survenues les 21 et 22 juin. Il y a eu plusieurs épisodes et plusieurs phases dans les inondations. Tout d'abord, une inondation par ruissellement qui touche principalement les zones où il n'y a pas de cours d'eau et toutes les eaux se sont concentrées dans les axes naturels d'écoulement. L'eau a retrouvé son cheminement naturel. Après, il y a eu une inondation par débordement de cours d'eau, qui s'est produit le 21 juin mais qui s'est aussi prolongé le 22 juin notamment sur le quartier Saint-Just-des-Marais. Puisque le 22 juin, il y a eu également de la pluie sur l'ensemble du bassin versant du Thérain et de l'Avelon qui est venue s'ajouter à l'inondation survenue le 21 juin. Et puis, il y a eu un phénomène qui est la conjugaison de ces deux phénomènes, c'est une inondation par accumulation d'eau aux points bas et par saturation des exutoires. C'est tout ce qui a touché le centre-ville de Beauvais.

Le ruissellement, quelques définitions. L'eau de ruissellement c'est l'eau qui n'est pas évaporée, c'est l'eau qui n'est pas infiltrée dans le sol, et c'est l'eau qui n'est pas gérée par les ouvrages d'eaux pluviales. En gros, c'est l'eau qui dépasse la capacité des canalisations et des bassins de rétention. Donc c'est un phénomène souvent localisé, soudain, qu'on a peu dans nos latitudes, qui peut survenir loin des cours d'eau, qui est violent et qui a des impacts très forts ; nombreux dégâts matériels et des phénomènes d'érosion des sols agricoles et des voiries.

Devant cette catastrophe naturelle, la tentation est grande de faire le procès de la seule ville et de son imperméabilisation. En dehors de Beauvais, de nombreux villages, je pense à la commune de Rainvillers, je pense à la commune de Saint-Léger, qui ont un caractère beaucoup plus rural que la ville de Beauvais, ont été touchées. Et ils ont été durement frappés et beaucoup d'habitants ont été durement frappés. Ce qui est évident, c'est que la contribution aux apports d'eaux de ruissellement des bassins versants agricoles a été importante le 21 juin, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est l'intensité de la pluie, quand il pleut de façon intense sur des parcelles agricoles, les sols deviennent complètement imperméables et l'eau ruisselle fortement. La deuxième c'est l'état du sol. Cet épisode pluvieux faisait suite à des épisodes pluvieux et c'est à peu près 100 millimètres de pluie qui sont tombés précédemment à cet épisode pluvieux dans le courant du mois de juin, donc le sol était complètement saturé et ça a accéléré le ruissellement. La troisième c'est la topographie. On est, notamment sur le quartier Saint-Jean, parce que c'est la même chose sur les autres quartiers, on a des bassins agricoles avec une forte pente qui favorise le ruissellement. La troisième ce sont aussi les pratiques agricoles, dans la mesure où on n'a plus d'éléments du paysage qui peuvent favoriser la rétention.

M.PLOTTU (suite) : Donc des bois, des haies, on mettait sur une période avec des cultures avec un faible couvert végétal sur les bassins versants, que ce soit le maïs et les betteraves. Pour autant, aujourd'hui, il n'est pas question de mettre en cause les agriculteurs qui cultivent en amont des zones urbanisées, mais de s'interroger sur des actions qui pourraient être menées pour réduire les apports d'origine agricole. J'ai mis quelques images sur les secteurs les plus impactés.

Donc c'était essentiellement sur le quartier Saint-Jean. On a retrouvé des mêmes phénomènes à l'aval du bois de Saint-Quentin. Il y a des gens qui ont été fortement touchés sur toutes les allées qui sont à l'amont de la rue de Savignies, c'est pourtant une zone qui n'est pas du tout agricole et uniquement forestière à l'amont. Et on a eu des problèmes également au niveau de la rue du Thoret dans le quartier de Villers-Saint-Lucien. Quelques images des phénomènes de ruissellements agricoles. C'est principalement sur le chemin Canonne, il y a 60 hectares de surfaces actives à l'amont du bois Quéquet, donc ce bassin versant agricole rejoint après tout le secteur de la rue Bizet, l'allée Lully, la rue de l'Ecole maternelle, derrière de la rue Léon Zeude et de la place de Voisinlieu. C'est à peu près 30 000 m³ qui ont été générés par ce seul bassin de bassin versant agricole. Des phénomènes aggravants, on l'a vu. On a un chemin qui est placé exactement dans l'axe d'écoulement, donc il n'y a pas eu d'obstacles à l'écoulement des eaux pluviales jusqu'à l'avenue Jean Rostand. On n'a pas de haies, on a une pente très forte. Il faut regarder la photo qui est en bas à droite, au centre, vous voyez un champ de colza, vous voyez sur une bande de 6 mètres de largeur le colza qui est couché. Donc toute cette eau est arrivée pour finir dans tout le quartier résidentiel du plateau Saint-Jean. Par chance, on avait encore des cultures qui étaient assez levées. Ça se serait produit au mois de juin, on aurait eu en plus un phénomène plus grave de coulée de boues et encore plus problématique. On a eu également des secteurs impactés sur le chemin de la Cavée aux Pierres et sur la rue de l'Eglise. Donc là pareil, même phénomène, le chemin est placé dans l'axe d'écoulement, il n'y a pas de haies et une pente très forte, un faible couvert végétal. Une petite différence sur un endroit du côté d'une impasse qui juste à côté du chemin de la Cavée aux Pierres où là, par contre, on a l'avantage d'avoir un espace boisé avec des embâcles. C'est-à-dire que des arbres sont tombés dans l'axe d'écoulement et qui ont permis de retenir l'eau et de limiter les dégâts. Ce qui est encore plus impressionnant, c'est tout le secteur de la rue de l'Eglise et de la rue du Faubourg-Saint-Jean. C'est un des secteurs qui n'est pas urbanisé, je le rappelle. C'est-à-dire qu'on a tendance à affirmer que tout vient des secteurs urbanisés mais il y a aussi des problématiques qui sont liées au ruissellement agricole. Là on a également une même problématique, un chemin placé dans l'axe d'écoulement, une pente très prononcée, pas de couvert végétal et vous voyez l'état du chemin après la coulée de boue. Tous les matériaux qu'on a retrouvés en bas, ce sont essentiellement des matériaux qui venaient du chemin, parce que ce sont des matériaux grossiers, essentiellement des silex, et une partie de la zone agricole. En revanche, ce qui est intéressant de noter c'est que le secteur à l'aval du centre pénitentiaire, contrairement à certaines affirmations, a été moins touché et il est intéressant d'en connaître les raisons. C'est-à-dire qu'il a été dit que le centre pénitentiaire avait contribué au phénomène de ruissellement dans le secteur de Beauvais. S'il n'y avait pas eu le centre pénitentiaire, je peux vous assurer que la clinique du Parc aurait été fortement endommagée. Elle ne l'a pas été du tout. Pourquoi ? Parce que quand l'Etat a instruit le dossier réglementaire sur le centre pénitentiaire, ils l'ont construit exactement dans l'axe d'écoulement du bassin versant agricole. Donc l'Etat a imposé, parce qu'il gère les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du centre pénitentiaire et en plus il gère les eaux de ruissellement agricole qui étaient entravées par la création du centre pénitentiaire. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Si vous y retournez vous le verrez bien, sur le bord de la voie d'accès depuis la route de Frocourt jusqu'au parking du centre pénitentiaire, si vous regardez sur la gauche, il y a toute une série de bassins en cascade, nombreux, de volumes très importants qui ont été

M.PLOTTU (suite) : créés et il y a tout un réseau de fossés pour vraiment remonter jusqu'à l'axe de talweg. Et l'autre élément important, le lotissement qui est à l'aval, l'axe d'écoulement a été préservé, il n'y a pas de zones de construction qui ont été créées à l'immédiat de la clinique du Parc, et l'avenue de Churchill n'est pas transparente hydrauliquement. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de canalisations sous l'avenue de Churchill entre le lotissement qui est en cours de construction et le secteur de la clinique du Parc. Ça montre qu'il y a aussi des actions qui peuvent permettre de limiter, je dis bien de limiter, pour autant il y a eu de grosses quantités d'eau qui ont ruisselé, l'impact de ces phénomènes. Le ruissellement urbain a eu également un rôle important dans l'inondation. Donc là, vous voyez au bas de la rue Binet, c'est ce qui a marqué un peu les esprits, ce geyser donc c'est simplement la charge d'eau de toute la rue qui venait déborder par un tampon d'eaux pluviales et on retrouve également les mêmes phénomènes au niveau de la rue du Faubourg-Saint-Jacques. Là par contre c'est 80 hectares uniquement de surfaces imperméabilisées sur ce secteur. Pareil sur le secteur de la rue de l'Ecole maternelle. La situation a été encore pire, pourquoi ? Parce qu'on a à la fois la contribution de la zone urbaine pour 80 hectares, rajoutée à la contribution du bassin versant agricole que je vous ai montré tout à l'heure. On peut comprendre aisément que la hauteur d'eau dans cette rue, on est incapable de la gérer dans une canalisation. J'ai beau mettre une canalisation qui fait 4 mètres de diamètre, elle ne sera jamais suffisante. Les facteurs aggravants du ruissellement urbain sont assez nombreux. Il y a la pente importante à l'aval du plateau Saint-Jean, la concentration des flux de surface qui se regroupent au niveau des chemins naturels d'écoulement et qui occasionnent beaucoup de dommages dans les axes naturels d'écoulement. Un autre élément important c'est la présence de constructions dans les axes d'écoulement. Seul point où j'estime qu'il y a une petite erreur de faite, c'est-à-dire que tous les secteurs de l'allée Lully, de la rue Jean-Sébastien Bach, ce ne sont que ces secteurs-là et de la rue Bizet, les maisons ne sont pas construites, la canalisation passée dans l'emplacement de l'ancien chemin qui a été conservée quand ils ont urbanisé ce secteur-là, les anciens avaient eu la bonne idée de mettre le chemin pas dans l'axe d'écoulement, parce que sinon ils auraient été obligés de le refaire régulièrement, mais par contre quand on a construit, on a construit dans l'axe d'écoulement. Et donc ça a aggravé les conséquences sur les habitations. C'est effectivement ce qui s'était produit sur le quartier de la rue Villers-Saint-Lucien et qui avait amené à déconstruire une habitation en cours de construction dans ce secteur-là. Ça c'est un point important à retenir que même si dans la rue de l'Ecole Maternelle il y a eu des dégâts, parce qu'il y a une très grosse quantité d'eau qui coulait, pour autant les anciens avaient respecté l'axe d'écoulement. Les maisons sont situées en-dehors de l'axe d'écoulement, même si la charge d'eau était tellement importante que c'est rentré dans les maisons, pour autant on n'a pas construit dans l'axe d'écoulement. L'autre élément c'est l'imperméabilisation des sols. Là vous avez une photo aérienne qui date de 65 et à gauche vous avez une photo aérienne qui date de 2000. Globalement, il y a eu 123 hectares de surfaces aménagées sans mesure de gestion des eaux pluviales. Il y a eu 40 hectares qui existaient auparavant. Pas de bassins de gestion des eaux pluviales. Donc cette zone-là a généré 100 000 m³ d'eau, tenant compte des imperméabilités pendant la période de ruissellement. On a le même phénomène sur la période de 2000 à 2020. Effectivement il y a eu l'urbanisation sur le secteur du boulevard Rostand, sur le lotissement Beaulieu, sur le plateau Camard. Par contre, il y a eu des effets positifs, donc là avec des bassins de gestion des eaux pluviales puisqu'il y a près de 8 000 m³ de bassins qui ont été créés, et par contre il y a eu l'opération de rénovation urbaine où on peut voir qu'il y a eu une imperméabilisation d'une partie de la surface du Thérain. Pour autant, faut-il convoquer la responsabilité des élus, des ingénieurs de la Ville qui ont construit le quartier Saint-Jean majoritairement entre les années 60 et 80, dans les inondations qui ont impacté ce quartier et d'autres ?

M.PLOTTU (suite) : Non. La prise de conscience aujourd'hui par les élus, par les services de l'Etat et par les techniciens du risque d'inondation par ruissellement, et la gravité du phénomène, elle ne date que des années 90 et des années 2000. Avant, il n'y avait pas de conscience de ces événements. Qu'est-ce qu'on faisait ? On passait des canalisations pour évacuer rapidement l'eau, comme on évacue aussi bien les déchets depuis les points hauts jusqu'aux points bas. Donc les réseaux se sont développés à cette période-là. Ils étaient dimensionnés sur une pluie de retour pour 10 ans. Ce qui est étonnant c'est qu'aujourd'hui, quand on choisit une période de retour pour dimensionner les ouvrages, on choisit une fréquence de défaillance de ces ouvrages. Hier on dimensionnait pour une période de retour de 10 ans, donc les ouvrages sont insuffisants en termes de capacité dès qu'il y a un événement pluvieux de plus de 10 ans. 10 ans c'est 30 millimètres en 2 heures, et il en est tombé 80 millimètres en moins d'une heure. Aujourd'hui, on fait 30 ans, demain les bases de dimensionnement restent à définir. Il y a d'autres phénomènes qui se sont produits, la montée rapide du cours d'eau, la Liovette, le Thérain et l'Avelon, et puis en même temps de l'eau tombait sur des surfaces en point bas. Donc on était dans l'incapacité d'évacuer l'eau vers la rivière parce qu'elle était beaucoup trop haute. On aurait pu mettre une canalisation de deux mètres, le même phénomène se serait reproduit. On a eu un phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau. C'est en lien avec le phénomène précédent. Immédiatement au moment de l'orage, donc là vous voyez la courbe d'évolution du Thérain entre le 21 juin et le 22 juin, donc il y a eu deux phénomènes. Un premier phénomène immédiatement, en moins d'une heure, en une heure le flot d'eau de ruissellement a créé une inondation cinquantennale. On est arrivés au même niveau de crue qu'au 27 décembre 1999, sachant que la station de suivi était mise en service en 67, la crue de référence était celle de 99, et ça s'est produit en moins d'une heure. Et puis on a eu un deuxième phénomène, une montée d'eau de 95 centimètres liée à la pluviométrie sur le 22 juin. Et là, le phénomène est encore plus visible sur le bassin versant de l'Avelon qui réagit beaucoup plus vite, c'est le même niveau d'eau sur l'Avelon à Goincourt. On a pris 77 centimètres en une heure et on en a repris un 1,33 mètre en 9 heures le 22 juin. C'est ce qui a occasionné les phénomènes d'inondation sur tout le quartier Saint-Just-des-Marais. Donc là, on n'a jamais observé une crue aussi importante sur l'Avelon depuis que la station de mesure a été mise en service et puis les gens dans le quartier de Saint-Just-des-Marais n'avaient jamais connu une inondation de cette ampleur-là. Donc ça c'est le plan de prévention des risques d'inondation par débordement de cours d'eau qui, sur le Thérain amont et sur l'Avelon également, on voit que ce sont des secteurs en zone bleue à risque d'inondation.

Pour autant, aujourd'hui l'enjeu pour vous les élus, c'est de créer un territoire plus résilient aux inondations. Les inondations c'est quoi ? C'est le croisement entre aléas, des débordements de cours d'eau, du ruissellement et des enjeux. Des enjeux économiques, humains, environnementaux et patrimoniaux. Il y a plusieurs façons de travailler. La première façon, qui nous paraît la plus naturelle mais qui n'est pas forcément la plus prioritaire, c'est d'agir sur l'aléa et de réduire le phénomène d'inondation pour augmenter la sécurité des personnes et de réduire le coût des dommages. Simplement, il est impossible de supprimer totalement l'aléa. Il est même difficile de le réduire fortement au regard de l'importance de l'inondation qui a eu lieu. La deuxième c'est d'aménager le territoire de manière résiliente pour réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux. Ça c'est un point important sur lequel vous avez travaillé et sur lequel il faudra continuer à travailler. La troisième c'est améliorer la prévision et se préparer à gérer la crise et à mieux gérer la crise pour favoriser un retour à la normale. Et la quatrième, c'est un peu l'objectif du travail d'aujourd'hui, c'est approfondir la connaissance et utiliser les retours d'expériences. Pour le ruissellement agricole, c'est peut-être le plus facile finalement à gérer. Vous avez déjà agi de votre côté, vous avez créé des bassins de rétention sur la route de Villers-Saint-Lucien.

M. PLOTTU (suite) : Je rappelle le bassin qui a été créé rue de Villers-Saint-Lucien pour une superficie de bassin versant d'à peu près 130 hectares, c'est 14 000 m³. Par chance, rue de Villers-Saint-Lucien vous avez la rocade sur laquelle on a pu s'appuyer et qui a permis d'optimiser le volume avec une emprise foncière très faible, puisque l'opération a coûté 150 000 €, ce qui est infime, mais on n'est pas forcément dans la même configuration tout le temps. Et aussi de favoriser les techniques qui vont ralentir les eaux d'écoulement dans les zones agricoles. Donc il y aura un gros travail à faire en lien avec la Chambre de l'Agriculture auprès de la profession agricole, pour à la fois travailler, créer des ouvrages en traversée des parcelles agricoles pour ralentir les flux et aussi, on sera amenés à supprimer tous ces chemins qui sont dans les axes d'écoulement. A un moment donné, s'il n'y a pas les chemins dans les axes d'écoulement ou si ces chemins sont aménagés différemment et que ce ne sont pas des couloirs pour amener l'eau, on réduira les phénomènes d'inondation. C'est peut-être ça les actions les plus faciles. Et elles ont montré leur efficacité dans le cadre du centre pénitentiaire. Il faudra travailler sur les inondations par des débordements de cours d'eau puisqu'elles posent des problèmes sur toute la partie basse de la ville de Beauvais, parce que si on n'agit que sur le ruissellement et qu'on n'agit pas sur les débordements de cours d'eau, on aura réglé que la moitié du problème. Là c'est un travail à l'échelle du bassin versant et non pas à l'échelle simplement de la ville de Beauvais en lien avec le Syndicat des intercommunalités de la Vallée du Thérain qui a la compétence de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations. Donc il y a eu déjà des choses de faites dans le cadre de la création de la zone d'expansion des crues du Moulin de la Fos, et qui a été submergée, des gens s'en sont plaints parce qu'ils ne pouvaient plus accéder à la passerelle piétonne mais pour autant c'est sa fonction cette zone, c'est de les inonder quand il y a des inondations et des débordements de cours d'eau. Il y a eu un projet qui est à l'étude sur la Liovette, qui est de nature différente, ce serait d'aggraver les inondations des parcelles agricoles en prairie qui sont en fond de vallée pour protéger plus le quartier de Villers-Saint-Saint-Lucien. Il y a un programme d'actions à une plus grande échelle sur le bassin versant sur le ruissellement ; et également la conservation et de la restauration des fonctionnalités hydrauliques des milieux sur l'ensemble du bassin versant, pour ralentir les écoulements et d'éviter une concentration trop rapide des écoulements.

Sur le ruissellement urbain à proprement parler, la situation est beaucoup plus complexe. Effectivement il y a déjà eu des choses de faites, il faut accélérer la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il va falloir travailler avec les propriétaires des entreprises qui ont des surfaces de parkings, les lycées, les collèges, gèrent ces eaux pluviales au sein de leur établissement. Je vais vous donner un exemple parce que celui-là est caricatural pour moi, c'est l'hôpital. L'hôpital vous avez des surfaces imperméabilisées, il n'y a aucun bassin de gestion des eaux pluviales. Donc les gens qui sont dans la rue du Prayon, à chaque fois qu'il pleut, sont inondés. Je pense aux parents de Jérôme LIEVAIN qui habitent dans cette rue-là, qui étaient des collègues de travail quand j'étais à la D.D.A., à chaque fois ils sont inondés. C'est un non-sens, c'est-à-dire qu'à un moment donné chacun a sa responsabilité dans les actions qui doivent être menées. Il faudra recourir à des ouvrages de stockage mais ça reste un exercice compliqué parce qu'on s'inscrit dans une urbanisation existante.

Il faut aussi travailler sur la vulnérabilité du territoire, gérer les eaux pluviales le plus en amont possible, ça reste la solution. La commune de Beauvais, plus que le territoire du Beauvaisis, a inscrit dans son P.L.U. l'obligation de gestion à la parcelle des eaux pluviales. Aujourd'hui, ce n'est qu'un objectif qualitatif. C'est-à-dire que vous devez gérer les eaux pluviales à la parcelle. Demain on va devoir fixer des objectifs quantitatifs. Pour les petites surfaces, quand vous avez 100 m² vous devez avoir un ouvrage de stockage qui fait tel volume ou qui a un filtre de telle quantité d'eau.

M. PLOTTU (suite) : Donc, il faudra passer à une étape supplémentaire, c'est ce qui était déjà prévu, puisqu'on a une réunion de lancement d'une étude de schéma directeur d'eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis qui est prévue depuis 2 mois, début septembre, dans cette optique-là pour établir un zonage pluvial qui soit adapté à chaque secteur à enjeu, et qui soit plus prescriptif dans les secteurs où il y a des enjeux forts que dans les secteurs où il y a des enjeux plus faibles.

Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement depuis 15 ans, c'est fait. On a pu en faire la démonstration quand on a eu notamment l'événement en 2016 sur le quartier des Fleurs. Le quartier des Fleurs a pris la même quantité d'eau que le secteur de l'avenue, je confonds toujours Salvador Allende avec Nelson Mandela, et pour autant il n'y a pas eu d'inondation dans la zone franche. Parce que si vous y allez, vous verrez qu'il y a des bassins d'eaux pluviales pour chacune des entreprises, pour chacune ils sont volumineux et il y a des bassins d'eaux pluviales pour gérer les eaux de voiries. Ils ont été pleins, on était capables de résorber une partie des eaux par la voirie, il n'y a pas eu de dégâts sur les entreprises dans ce secteur-là, et il n'y en a pas eu plus sur le secteur du Haut Villé en 2016 parce que les mêmes mesures ont été prises. Cette quantité d'eau-là ne rejoint pas le centre-ville de Beauvais. C'est comme ça qu'il faut concevoir les aménagements, il ne faut pas renvoyer une quantité d'eau supplémentaire sur des canalisations déjà saturées. On les gère en proximité, par chance on est sur des secteurs où on a de l'infiltration, on peut les gérer et ça favorise la recharge de la nappe et c'est un élément qui améliore la situation vis-à-vis du réchauffement climatique. Il faut encadrer l'urbanisme dans les zones inondables et les axes d'écoulement ; il faut protéger les milieux humides et les espaces qui contribuent aux risques d'inondation ; et puis il va falloir peut-être retirer des habitations qui sont exposées à une vulnérabilité trop forte ou qui sont dans les axes d'écoulement.

Ce que je voulais dire en conclusion, c'est que ces actions peuvent être menées pour certaines sur un temps court. Que pour d'autres c'est un temps beaucoup plus long, qui va nécessiter la mobilisation de moyens humains et de moyens financiers importants. Surtout selon la légende du colibri, chacun devra à son niveau apporter sa part. Le colibri, je vous explique, dès qu'il y a un incendie, lui apporte de l'eau pour éteindre l'incendie. Tous les autres animaux se posent la question pour savoir pourquoi, il explique « je le fais parce que j'apporte ma part ». Eh bien là c'est la même chose, chacun devra apporter sa part. Je pense bien sûr aux collectivités territoriales, à la ville, à la commune, à l'agglomération, au syndicat de rivières, pour tous les espaces publics et les cours d'eau, et pour la mise en musique de toutes ces actions. Mais aussi à l'Etat, aux partenaires financiers, la Région a accepté de débloquer des fonds pour les études et les travaux. J'espère que le Département en fera de même et qu'on sera également accompagnés par les agences de l'eau. Les propriétaires privés, les particuliers, les entreprises, administrations pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, comme les exploitants agricoles, il faudra travailler collégialement à la création d'un territoire plus résilient. Je vous remercie.

M. CHARLEY : Bonsoir mesdames et messieurs. Je vais prendre la parole à la suite de l'intervention de Yannick qui était vraiment très brillant. Je le remercie à mon tour pour le travail qui a été fait, son engagement au quotidien. Je peux le mesurer tous les jours en étant un de ses collaborateurs directs.

Donc je reviens sur les propos de Madame le Maire et de Benjamin Meunier, j'ai vécu cet événement en live, alerté très tôt notamment par le directeur de cabinet qui m'a appelé vers 22h00 en me disant « il pleut très, très fort ». N'habitant pas Beauvais, j'ai pris contact rapidement avec la directrice d'astreinte pour envoyer effectivement, dès qu'il y avait une fenêtre de tir possible, des agents mesurer l'étendue des dégâts sur le terrain.

M. CHARLEY (suite) : Elle a su mobiliser assez rapidement, notamment grâce à l'impulsion du directeur des parcs et jardins, vers 23h30, une escouade d'agents des services techniques. Beaucoup de ces agents n'étaient pas d'astreinte. Je tiens à le souligner. Vraiment ce que je vis à Beauvais ici est assez incroyable, vraiment on sent qu'ils ont ça chevillé au corps les agents et que dans ces moments-là, ils viennent vraiment dans un esprit où on part à la guerre mais on sait pourquoi on le fait. On le fait pour les beauvaisiens, c'est vraiment cet esprit que je tiens à souligner. Alors il n'y avait pas ce jour-là que les services, étant sur le terrain la nuit j'ai vu les élus, le cabinet, les gens venaient, on a senti que le sentiment d'appartenance à une même entité était vraiment très, très fort. Je tiens à le souligner, au-delà de ce que je vais vous présenter qui est vraiment technique. Donc ce qu'on a vu d'emblée, assez rapidement, c'est que le faubourg Saint-Jean était rempli de graves, énormément de boues, de graves qui avaient raviné, donc on a évacué à peu près 80 m³ de matériaux. Les engins ont tourné quelques heures mais ça a été déblayé relativement vite par l'impulsion notamment des moyens que nous avons déployés en régie. Vers 0h00, voyant qu'effectivement ça allait être un peu difficile de tout nettoyer pour qu'à partir de 6h00, où le trafic commence à augmenter, on ait des rues qui soient viables, puisque notre rôle est de maintenir la viabilité des chaussées et des trottoirs. Et on s'est dit, il faut déployer des moyens supplémentaires. On a eu recours à une entreprise qui est arrivée vers 2h30 du matin, notamment pour dégager l'axe dont parlait Yannick Plottu tout à l'heure, le boulevard Rostand qui était vraiment rempli de boues et effectivement les rues Brahms et Savignies. Il fallait aussi trouver les moyens adéquates parce que dans les petites rues comme Brahms etc., pour que les engins accèdent ce n'était pas forcément évidemment mais les entreprises ont vraiment, et je le souligne mis aussi, on a une capacité à mobiliser nos troupes, ça c'est une chose, mais on a aussi, grâce aux marchés qui ont été passés, une capacité à mobiliser toutes les entreprises privées et elles ont aussi répondu présentes cette nuit-là. Alors ensuite, les équipes du matin qui devaient faire de l'élagage ont été aussi mobilisées. Donc on avait des gens avec des pelles, parce que les trottoirs étaient pleins, pleins de, notamment sur cet axe-là, pleins de gravats. Il fallait vraiment permettre aux gens de cheminer, pour le piéton, cheminer en sécurité. Donc on a renforcé les équipes avec les équipes du matin. Et ensuite à 8h00, la chef de service accueil proximité a mobilisé l'ensemble de ses agents pour la gestion des appels des administrés qui, je ne vous le cache, pas étaient très nombreux, à juste titre, mais avec des éléments, et on a mobilisé aussi la brigade verte pour être capable assez rapidement de faire un état des lieux sur l'ensemble du territoire. Il y a quand même 250 kilomètres de voirie à Beauvais, donc il a fallu mobiliser large pour avoir un aperçu global de ce qui se passait. Et ça c'est ce qu'on voyait en surface. Ensuite, on a vu des choses aussi sous les chaussées et on a encore vu les stigmates cet après-midi d'un certain nombre de dégâts qui ont été, je le souligne aussi, réparés très, très rapidement.

Alors depuis le 22 juin, ce sont plus de 200 agents des différents services, des services techniques, qui sont mobilisés à temps plein. Pour aider les riverains, malheureusement, on va le dire, à évacuer leurs effets personnels détruits lors des sinistres et gérer les déchets. La gestion des déchets, vous verrez ensuite, ce n'était pas une mince affaire. Dans les reconnaissances qu'on a faites, juste vraiment le niveau de l'eau, moi j'ai eu une image assez forte, dans une des petites rues où on a 1,80 mètre, une des riveraines était en train de nettoyer sa porte de garage et le niveau de l'eau c'est 1,80 mètre. C'est assez incroyable, je n'ai jamais vu ça en 30 ans de carrière. Donc les espaces publics souillés, on a passé énormément de temps avec les équipes notamment du nettoyage à nettoyer, à enlever la boue. Moi j'étais assez sidéré, du jour au lendemain des rues qui étaient, mais vraiment, vraiment impraticables étaient nettoyées et nickels.

M. CHARLEY (suite) : Vraiment les services ont fait un gros travail pour rendre effectivement les rues viables, je reprends ce terme. Et puis, il fallait aussi mettre en sécurité les espaces présentant des désordres. On en a constaté ensuite les lendemains etc., des tampons qui sont arrachés par le flux, même si ce sont des axes qui n'ont pas très circulé, notre rôle est bien de sécuriser et de rendre viable les espaces publics. Donc on a mobilisé large aussi pour mettre, vous voyez, du rubalise, même des structures provisoires. J'ai vu l'ingéniosité de nos agents. Ils n'avaient rien, ils ont mis des branches d'arbres pour marquer à certains endroits qu'il y avait, voilà, enfin encore une fois quand on n'a pas grand chose, il faut faire appel au bon sens et nos agents n'en manquent pas, je tiens à le souligner.

Alors qualifier, chiffrer et mettre en place des mesures conservatoires, on a assez rapidement été capables, le lendemain, je regarde mon voisin qui a contribué fortement aussi à ce chiffrage, et tous les services ont rapidement été capables de donner un chiffre, un chiffre provisoire qui était celui 1,6 million. On s'est rendu compte qu'on était bien, bien loin du compte ensuite parce que des désordres ont été constatés par la suite, notamment sous les chaussées. Alors, il fallait aussi surveiller les structures potentiellement dégradées, les réseaux, les ponts, les bâtiments. Qui dit écoulements pluvieux dit ouvrages de réception, donc tout ce qui est ouvrages d'art etc., il a fallu faire une reconnaissance globale des ponts pour voir s'il n'y avait pas de... Et un ouvrage d'art c'est aussi un talus de grande hauteur. On avait des talus qui étaient menaçants, donc il fallait faire l'ensemble ce tour de reconnaissance. On a coordonné les actions des équipes sur le terrain, donc ça aussi, on a pu mesurer que les gens étaient capables de gérer, les chefs d'équipe étaient bien à leur place, les encadrants, tous, je dirais, mobilisés pour faire en sorte que tout ça fonctionne et qu'on ne se marche pas sur les pieds. C'est très important. Personne n'a cédé à la panique, je tiens à le souligner. Je suis arrivé vers 1h00 du matin et c'était vraiment, on sentait que les choses étaient prises en main et qu'il n'y avait pas de gens qui couraient dans tous les sens en se demandant ce qu'ils avaient à faire. On sent qu'il y a une vraie agilité de nos services pour gérer ce genre de situation. Alors bien sûr, tous les agents étaient mobilisés dans les bâtiments pour la remise en état des écoles, les lieux culturels, les gymnases, qui ont aussi pas mal souffert de ces intempéries.

Maintenant, pour gérer la situation. Dans ma présentation, j'ai repris un certain nombre de thématiques. Yannick a très longuement insisté sur l'eau, l'assainissement, les eaux usées et pluviales mais il n'y a pas que la Ville qui a été touchée, il y a aussi les communes de l'Agglomération. Donc les agents de la direction de Yannick notamment se sont rendus sur les communes sinistrées, on va employer ce terme-là, pour mesurer effectivement l'étendue des dégâts. Moi j'ai eu l'appel, notamment je pense à ça, l'appel du maire de Aux Marais cette nuit-là qui disait « mais est-ce que vous avez des moyens ? » Bon c'était un petit peu compliqué en fait, on sentait qu'on n'était pas les seuls touchés, donc il ne fallait absolument pas disperser nos troupes et trouver les meilleures réponses pour adapter l'organisation de nos interventions. On a visité les sites sinistrés pour évaluer des risques et prendre des mesures conservatoires. Donc là je l'ai déjà dit, intervention en régie où il y a des prestataires pour gérer les urgences. Et ça, ça a été fait assez vite avec des moyens complémentaires, nos moyens en régie. Yannick l'a dit, les exutoires étaient remplis de cailloux pour certains donc on a eu des pluies le lendemain et le surlendemain etc., il fallait absolument les nettoyer en urgence. Donc ça, ça été fait vraiment très, très rapidement grâce à nos moyens en régie et à des moyens complémentaires privés. On a surveillé aussi les postes de relèvement parce que dès le matin on voyait des niveaux, en fait il y a des mauvais réflexes qui se prennent, mais ça c'est normal, les tampons d'eaux usées sont levés, les eaux pluviales rentrent dedans et puis à ce moment-là on a les postes de relevage qui montent en charge et il n'aurait pas fallu, je le dis comme ça, qu'un de nos postes de relevage tombe en panne.

M. CHARLEY (suite) : Donc même s'il y a deux pompes par poste, avec une pompe nominale qui fonctionne, et une pompe de relevage en secours, là les deux fonctionnaient à plein régime et on avait des moyens supplémentaires au cas où ça lâchait. Les choses étaient sous contrôle, les risques étaient mesurés et les choses étaient sous contrôle. Surveillance au niveau des cours d'eau, Yannick l'a dit, ça a été fait et ça continue à être fait, même si aujourd'hui on voit que ça décroît quand même assez rapidement. Et les études sur les bassins versants pour prévoir les aménagements de protection de la zone urbaine. Donc là, on est allés assez tôt, les photos qu'a prises Yannick tout à l'heure, on voyait le champ de colza. Petite histoire, les brins de colza on en a retrouvé jusqu'en centre-ville, donc on savait que ça venait de par là, il n'y avait pas de doute.

Alors les déchets et nettoyage, cette image est assez éloquente. Vous avez aux services techniques une plateforme de gestion des déchets et ce que vous avez en haut c'est une partie, parce que là on avait déjà fait un gros tri, une partie des électroménagers etc., et malheureusement, c'est triste à dire mais on voit bien l'ampleur des dégâts et ce qu'ont vécu les habitants de Beauvais avec ce tas d'électroménagers. Donc il fallait aussi trier tout ça, l'idée ce n'était pas d'évacuer ça n'importe comment. Donc on a su aussi je dirais prendre les mesures adéquates pour gérer au mieux ces volumes qui s'entassaient, avec une réactivité encore une fois, un professionnalisme des agents dans le domaine vraiment à souligner. On a mis aussi des bennes à disposition sur le domaine public pour les particuliers, donc on a organisé un système de rotation de 10 bennes pour récupérer ces éléments-là, ce qui permettait encore une fois de soulager aussi un peu les personnes. On sentait que dans ces cas-là c'est un peu compliqué, on a essayé d'aider aussi autant que faire se peut avec les moyens du bord et je trouve que ça c'était assez important pour eux de pouvoir être écoutés, de pouvoir savoir qu'ils pouvaient évacuer leurs déchets et qu'on était là pour eux, pour les aider à traverser cette période difficile. Alors, on a aussi renforcé aux droits des colonnes enterrées, aux droits de la déchetterie, le volume parce que normalement on a des règles claires. Là, on a fait sauter tous ces verrous-là pour, face à l'ampleur de la catastrophe, adapter le service public. Vraiment, je leur ai dit, notre capacité d'adaptation a été mise à l'épreuve et elle a tenu, je tiens à le souligner et notamment les agents n'ont jamais été en défaut par rapport à cet événement. Les tris et déchets, donc je l'ai dit, avec les orientations ad hoc. Les espaces publics, il fallait visiter le réseau viaire et ses équipements. Quand je dis ses équipements, ce sont les réseaux, et là c'est notamment, moi j'ai en tête un chemin qui a été durement touché où on a des réseaux, là il n'est pas question de faire n'importe quoi. On ne peut pas envoyer nos agents reboucher des trous sans désinenter, sans travailler avec les concessionnaires, et les concessionnaires ont répondu présent et ça nous a permis d'améliorer notre réactivité. L'idée c'était bien d'écarter les risques et puis de traiter rapidement. Alors ça ce sont les effets collatéraux des inondations. On a du ruissellement et de l'eau qui chemine en sous-face et notamment sous les emprises de chaussées. Et on a constaté depuis de nombreuses cavités ou affaissements de chaussées, donc là il faut réagir très vite et encore une fois si c'était arrivé cet après-midi, dans la journée c'est réglé, mais il faut prendre les mesures adéquates.

Alors sur le patrimoine bâti, là on est à la médiathèque centrale si je ne dis pas de bêtises, vous voyez ces risques d'inondations, donc c'est le même topo, être capable d'aller visiter, de chiffrer rapidement, de déposer notamment auprès des assurances. Donc là on a 10 jours, en tant que catastrophes, puisque l'arrêté a été pris aujourd'hui ou hier je ne sais plus, on a 10 jours pour déclarer, donc là il faut être très précis et vraiment mener des investigations les plus précises possibles pour être capables de se faire indemniser à la hauteur des dégâts. Je vous parlais d'1,6 million tout à l'heure au matin du sinistre et là, la facture a nettement augmenté.

M. CHARLEY (suite) : Le cheminement de l'eau fait qu'on a constaté beaucoup, beaucoup de choses et en une nuit ou en une matinée il était quand même assez compliqué d'aller visiter l'ensemble de nos infrastructures. Voilà aujourd'hui, le coût estimé des dégâts à réparer, tant sur le patrimoine bâti que sur les espaces verts, les aires de jeux et les chemins. Vous avez constaté, Yannick a bien illustré ces images, l'assainissement, les eaux usées et pluviales, donc on a aussi beaucoup, beaucoup de dégâts et les voiries. Là, on explose les compteurs puisque quand on voit les dégâts sur les chaussées, et notamment sur les talus qui font partis du patrimoine des ouvrages d'art, la facture est très, très salée.

Voilà messieurs dames ce que je voulais vous dire sur les dégâts et l'organisation des services jusqu'à ce jour et ça continue.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup Frédérique CHARLEY pour cet exposé très complet. Je vais donner la parole maintenant à Nathalie DAUTEUIL, la directrice du C.C.A.S.

MME DAUTEUIL : Bonsoir à tous. Donc moi je vais vous parler de la mobilisation du Centre Communal d'Action Sociale, en vous faisant une petite intervention en trois étapes. Je serai sans doute moins longue que mes camarades parce que finalement je vais m'étaler un peu plus sur l'après de la crise, c'est-à-dire ce qui va se passer demain, plutôt que ce qui s'est passé concrètement. Puisque le C.C.A.S. a simplement eu, dans un premier temps, à répondre à l'urgence, ça nous a pris quand même quasi une semaine. Ensuite, on s'est mobilisés pour aider à faire face à cette situation de crise et là on a travaillé évidemment dans la foulée pour donner des pistes pour pouvoir accompagner les foyers qui ont été sinistrés et les aider à aller de l'avant. Pour ce qui concerne la réponse à l'urgence, dès la nuit du 21, nos seniors étaient les premiers concernés au titre des inondations puisque La Clé des Champs a souffert d'un sinistre qui nous a un peu effrayés, d'autant que mes équipes d'astreinte et moi-même nous étions dans l'incapacité absolue de circuler. Par chance, nous avions notre ange de nuit qui était sur site au moment de l'arrivée des pluies, donc c'est elle qui s'est chargée de faire monter les résidents dans les étages lorsque la situation devenait un petit peu complexe et de gérer la mise en sécurité des seniors tout au long de la nuit. Dès le lendemain matin, nous étions auprès des sinistrés. Alors auprès des sinistrés, j'ai envie de dire un peu partout. On est évidemment allés immédiatement sur l'allée Lully, la rue Georges Bizet, Bach, Brahms etc., parce qu'on savait que c'était là que ça avait été très, très fort mais on s'y est rendu aussi sur la demande des services de la ville de Beauvais, on est intervenus par exemple rue de Calais pour une maison qui menaçait d'être en péril, enfin voilà. Et on a tourné aussi librement dans la Ville sans avoir trop ce qui se passait, les voitures du C.C.A.S. sont allées à la rencontre des habitants. Donc je suis parfaitement incapable de vous dire combien de voitures, pas de voitures, combien de personnes on a pu rencontrer ce jour-là, en tout cas on a commencé à 7h00 du matin et on a arrêté à minuit. On a tourné dans tous les sens, tous les véhicules du C.C.A.S. étaient mobilisés et tous les agents évidemment du C.C.A.S. qui pouvaient être sur le pont ont été mobilisés, quel que soit leur service d'appartenance. J'attire quand même votre attention sur le fait que le service classique continuait à fonctionner. Nous avons aussi le reste de la population avec des rendez-vous que nous devons honorer. Donc ça a généré un pic d'activité assez incroyable. Notre objectif dans ces tous premiers jours, c'était bien évidemment de répondre d'abord aux besoins de premières nécessités. Donc là, on avait notre plan Nouvelles solidarités qui nous a permis immédiatement de procéder à des remises de colis alimentaires, des chèques C.A.P., vous allez le voir plusieurs fois, ce sont des Chèques d'Accompagnement Personnalisé, donc ce sont des petits chèques que les personnes peuvent aller remettre dans les grandes surfaces pour acheter de l'alimentaire. On a aussi remis des pizzas, enfin bref, on a d'abord veillé à ce qu'ils aient tous à manger.

MME DAUTEUIL (suite) : Ensuite, il a fallu penser au recensement des besoins éventuels en termes de relogement. Concrètement il fallait qu'on soit certains que chacun ait un toit sur la tête et si possible pas trop humide pour la nuit. Du coup, là ça a généré tout un tas d'échanges avec les assureurs, négocié des nuits d'hôtel, négocié des capacités avec les familles, la cellule familiale, les amis etc. On a même réalisé un relogement temporaire en résidence d'une personne qui était complètement perdue et qui ne voulait plus, enfin qui ne pouvait plus, sur ordre des pompiers, rester dans son domicile. Comme il s'agissait d'une senior, nous avons pu lui proposer notre logement d'adaptation au sein de La Clé des Champs, qui est un logement qui est entièrement meublé, et donc elle y est accueillie et elle y restera le temps de la réalisation des travaux et à titre gracieux bien entendu. Donc le mercredi, quand on a commencé à comprendre que la vague qui était arrivée revenait mais cette fois-ci par le sol avec les crues qui s'annonçaient en particulier sur tout ce qui était chaussée Feldtrappe, chemin Noir, etc., on a eu un petit peu peur d'être passés, le cas échéant, à côté de situations. On avait aussi tout un ensemble de sinistrés qui refusaient catégoriquement de quitter le logement, il n'y avait pas moyen de leur faire entendre raison, il était hors de question qu'ils quittent leur domicile. Donc on a quand même souhaité ouvrir un gymnase sous forme d'hébergement d'urgence, comme on le fait classiquement en cas d'incendie ou dans le cadre du plan hiver. L'idée c'était d'avoir une solution de repli, si les crues généraient un nouveau cataclysme sur Beauvais ou s'il fallait accueillir les personnes qui finalement se seraient dit à 2h00 du matin « moi finalement j'ai trop froid ou ça ne va pas je veux être mis à l'abri », donc on voulait absolument pouvoir avoir cette réponse. Au final, ça s'est plutôt bien géré et on n'a pas eu d'arrivée sur ce gymnase. Néanmoins, ce gymnase n'a pas été ouvert pour rien, et ça je voudrais le dire aussi parce que les équipes ont continué à tourner toute la nuit, en particulier les équipes techniques, et ce gymnase, et puis il y avait la protection civile, la croix rouge etc., donc le gymnase a servi aussi un peu de point de repli aussi pour les équipes techniques qui avaient quand même un lieu où ils pouvaient prendre un café, se restaurer un petit peu et puis repartir en intervention. Donc un hébergement d'urgence qui a été mis en place par précaution, qui heureusement n'a pas eu à être mobilisé mais qui n'a pas été non plus mis en place pour rien. Ça a été un véritable appui. Bien évidemment on a accompagné les démarches auprès des assureurs, auprès des bailleurs, essentiellement pour négocier les prises en charge et les passages des experts puisqu'en fait, les experts ne se coordonnaient pas sur les dates et horaires de passage. Donc nous, on a fini par appeler les experts en ayant bien le nom de toutes les assurances en disant « si votre expert vient pour Madame X qui est au 15 le mardi à 13h00, ce serait bien qu'à 14h00 il soit chez Madame Y qui est au 17 et non pas dans 8 jours ou dans 15 jours ». Donc on a un peu coordonné aussi l'intervention des experts à l'échelle des, enfin pour les sinistrés. On a aussi travaillé avec un lien extrêmement utile qui était Enedis Assistance, que nous avons réussi à joindre et qui a pu remettre en électricité de nombreux logements avec une procédure que normalement ils ne mettent pas en œuvre mais par téléphone, ils nous permettaient de réaliser des opérations. J'avoue que les équipes n'étaient pas particulièrement rassurées parce que le conseiller nous disait « écarter-vous légèrement du compteur et appuyez sur le bouton ». Bon, on respire un grand coup, on appuie sur le bouton et ça s'allume et on se dit, bon madame elle est au chaud. On en a fait je ne sais combien de compteurs comme ça. Quand on y réfléchit 2-3 jours plus tard on se dit qu'on était complètement dingues mais encore une fois, oui c'est ça le service public, on était en face des gens, ils avaient besoin de faire redémarrer le frigo, même savoir si le frigo redémarrait et on n'a pas trop réfléchi et on a pris parfois des risques. Alors bon, j'ai râlé après les équipes pour la forme, pour la prise de risque mais néanmoins c'était vraiment quelque chose d'extrêmement utile, en particulier chez les propriétaires qui eux n'avaient pas le soutien du bailleur et de grosses structures pour les accompagner.

MME DAUTEUIL (suite) : Donc, on a fait ce petit travail de fourmis. Alors je n'ai même pas d'images, je n'ai pas tout ça parce que franchement on a tourné sans arrêt dans tous les sens. On a paré au plus pressé, en tout cas les deux premiers jours, et puis bien sûr on a passé un temps particulier avec chacune de ces personnes qu'on a rencontrées. On a d'ailleurs eu notre psychologue senior, qui est normalement en résidence autonomie, qui nous accompagnait au besoin et qui se rendait à domicile lorsqu'on le lui demandait pour accompagner les détresses psychologiques qu'on a pu observer. Et dès les jours qui ont suivi, j'ai aussi mobilisé les psychologues de la réussite éducative qui ont pu, au sein de la Bulle, recevoir les enfants qui avaient une difficulté particulière. Puisque, au fil du temps on s'est retrouvé avec des enfants qui ne voulaient plus retourner dans le domicile après avoir été mis à l'abri à l'hôtel. Les premiers dispositifs concrets mis en place ont été le numéro vert, donc le 0800 017 019, qui est devenu un peu pour nous le numéro unique d'entrée pour le C.C.A.S. On avait créé ça dans le cadre de la Covid et finalement on a l'impression qu'on n'en sortira jamais. Ce numéro vert ça pourrait ne pas être une nouveauté comme ça sur le papier, dans les faits ça a nécessité la mobilisation d'une dizaine de personnes derrière pour pouvoir répondre au nombre d'appels, parce que comme vous avez vu, en fait on a fait le choix de renvoyer tous les appels spéciaux inondation sur le C.C.A.S., ce qui nous permettait, nous, d'avoir des contacts privilégiés avec les assureurs, les banques, les hôtels etc. Donc derrière ça générait énormément de travail. Je vous dis en pleine transparence, on a saturé plusieurs fois, le standard a sauté plusieurs fois, donc je sais qu'on n'a pas pu, c'est vraiment notre grand regret parce qu'on avait l'équipe derrière qui faisait tout ce qu'elle pouvait, on n'a pas pu répondre à toute la demande, on a eu un nombre d'appels incroyable. Néanmoins, tout ce qu'on a réussi techniquement à avoir, ça a été traité mais je reviendrai après sur le nombre d'appel etc. On a eu la chance d'avoir La Brosse et Dupont qui nous a contactés dès le jeudi avec un don. Donc un premier don de tout ce qui était seaux, pelles, balais etc., ça on l'a remis immédiatement, dès qu'on a reçu on est montés sur le quartier Saint-Jean distribuer ça avec l'aide des élus qu'on croisait par hasard et qu'on attrapait en disant « venez, on a des balais à distribuer » parce qu'il fallait aussi que les équipes se reposent, donc parfois on se retrouvait à deux avec 200 balais, donc les élus étaient effectivement bienvenus. On a distribué tout ça très massivement le jeudi et puis, de manière un petit peu plus tranquille dans les jours qui ont suivi. Et notre plan Nouvelles solidarités, j'en parlais tout à l'heure, l'aide alimentaire, 50 euros par foyer immédiatement remis et des chèques Véolia, parce qu'on s'est très vite rendu compte que ce que faisait les gens, alors qu'il y avait finalement eu autant d'eau, c'est qu'ils lavaient. Donc ils lavaient pour remettre en état et la facture d'eau allait être extrêmement conséquente. Pour rassurer tout de suite les personnes, nous avons distribué des chèques Véolia, donc 200 euros par foyer. Ces chèques sont remis à Véolia, qui déduit du montant de la facture. Donc ça aussi, psychologiquement, les personnes ne vont pas recevoir une grosse facture, ce sera directement déduit grâce à l'intervention du C.C.A.S.

Alors aider à faire face, c'est ce qu'on fait depuis lundi, une fois qu'on avait géré toutes ces urgences-là. Pour aider à faire face, on a décidé de se mobiliser de manière un peu moins éclatée mais de se rendre sur les quartiers, alors en fonction du nombre d'appels reçus mais aussi de l'ampleur des dégâts que nos équipes avaient pu constater ou qu'ils pouvaient nous remonter de la part des différents services. Et donc on s'est installés sur les différents services, d'abord le lundi dans le quartier des Musiciens évidemment, puisque c'est là qu'il y avait le plus gros besoin. Mardi on était place Voisinlieu, jeudi on était au chemin Noir, et là vendredi, donc aujourd'hui on était à Feldtrappe et en fait cet après-midi on était aussi au quartier des Fleurs.

MME DAUTEUIL (suite) : L'idée de ce déplacement sur sites était de toucher ceux qui n'avaient pas pu nous contacter ou qui ne savaient pas accéder aux réseaux sociaux, qui n'avaient pas eu l'information, mais aussi de réaliser la déclaration de demande d'aides pour le fonds d'urgence Etat. Donc ce fonds d'urgence Etat, il a été débloqué pour le territoire à hauteur de 50 000 €. Ces secours d'extrêmes urgences, qui sont mis en place dans le cadre d'un fonds sinistre Etat, sont destinés à aider les personnes à se doter des moyens nécessaires de les aider, vraiment les biens de première nécessité, les vêtements, éventuellement les nuits d'hôtel ou l'hébergement, la nourriture, et puis tout ce qui est nécessaire à la vie. Mais on est sur du besoin vital, on n'est pas sur du confort. Donc nous, on a recensé toutes les demandes qu'on a soumises ensuite à l'État. Il y a une Commission de l'Etat qui se réunit et qui statue. Concrètement, ils mettent entre 48 et 72 heures à statuer et le virement est exécuté directement sur le compte bancaire du bénéficiaire. A ce jour, on était à 91 dossiers déposés par le C.C.A.S. pour un montant de 57 700 €. Là, vous n'avez pas les dossiers d'aujourd'hui. On a une quarantaine de dossiers supplémentaires aujourd'hui, je n'ai pas encore validé tous ces dossiers-là mais du coup, ils vont partir. Alors, vous allez me dire 57 700 € vous avez déjà dépassé, pas de panique, la Préfecture nous a clairement indiqué qu'il y aurait une rallonge et que du coup, l'Etat honorerait la facture. Alors après, il nous faut aller de l'avant. Donc pour aller de l'avant vous avez bien compris que le fonds Etat, avec 50 000 €, ne nous permettait pas de revenir à une situation normale et donc nous avons cherché les moyens d'adapter notre plan Nouvelles solidarités pour répondre à l'urgence, enfin au besoin qui allait émerger demain. Et dans ce cadre-là, on mobilise 100 000 €. 100 000 € destinés à faire du soutien alimentaire, du soutien vestimentaire, du soutien mobilier, du soutien pour le nettoyage, le réaménagement, du soutien psychologique, du soutien pour la mise à l'abri d'urgence, du soutien pour la franchise et du soutien pour la mobilité. Je vais rentrer dans le détail de chacune de ces aides-là.

Pour le soutien alimentaire, on maintient évidemment nos systèmes de chèques à 50 €, que l'on peut bien sûr accompagner du dispositif n° 2 qui est l'Épicerie du Cœur qui est devenue pendant le Covid l'Epi Drive et qui donc reste Epi Drive, c'est-à-dire qu'on peut faire de la livraison à domicile et on applique une dérogation pour les sinistrés pour qu'il n'y ait pas de participation financière. Aujourd'hui, lorsque vous êtes bénéficiaires de l'Épicerie du Cœur, aujourd'hui non, ça fait une bonne année maintenant que ce n'est pas le cas à cause du Covid mais normalement ils doivent participer à hauteur de 10 % de ce qu'ils consomment. Donc là, aujourd'hui il n'y a plus de participation qui est demandée auprès des bénéficiaires.

Le soutien vestimentaire. Alors vous avez dû voir sur les réseaux sociaux qu'on avait créé une collecte de dons à l'Épicerie du Cœur. Alors là aussi, j'en profite d'avoir la parole pour expliquer un petit peu les choses. J'ai vu beaucoup, beaucoup de commentaires en disant, oui à l'Épicerie du Cœur ils nous ont refusés, non ils ne m'ont pas pris. Alors, il se trouve que l'Épicerie du Cœur est 10 rue Emmaüs et il se trouve qu'il y a beaucoup de gens qui sont allés chez Emmaüs et qui ne sont pas allés à l'Épicerie du Cœur. Il y a aussi des gens qui sont allés au Secours Populaire et qui ont trouvé portes closes puisque du coup on ne fonctionne pas forcément aux mêmes horaires. Il y a aussi des gens qui sont allés au Resto du Cœur, enfin voilà, on a eu un problème de visibilité sur le lieu de la dépose des dons. Néanmoins, il y en a quand même qui ont réussi à nous trouver. On a eu énormément de vêtements. Or, les vêtements ne correspondent pas réellement aux besoins de la majorité des sinistrés puisque, dans la plupart des cas, c'est simplement le rez-de-chaussée qui a été, enfin simplement, excusez-moi, ce n'est pas rien tout de même, mais c'est le rez-de-chaussée qui a été touché donc il y a beaucoup de logements où les vêtements étaient entreposés dans les chambres qui elles étaient au premier étage.

MME DAUTEUIL (suite) : Donc on s'est retrouvés avec énormément de vêtements, nous avons dû stopper l'acceptation des vêtements et nous avons demandé ensuite, on a fait un appel un peu plus précis sur des besoins que l'on a réussi à identifier, qui étaient davantage sur de la vaisselle, des petits ustensiles de cuisine, du petit électroménager. Et pour ce qui concerne le gros électroménager ou le gros mobilier, en fait pour éviter toute une manutention et des problématiques de transport divers et variés, et raccourcir le délai en fait entre le moment où les gens viennent nous apporter un frigo, ou on va le déposer et puis ensuite on va rappeler une autre personne et puis on va ramener le frigo. Donc en fait ce qu'on a fait beaucoup, c'est que lorsque les personnes arrivaient à l'Épicerie du Cœur avec un frigo, on leur disait « écoutez, allez au 37 rue X ou Y » et donc ça pourrait expliquer les commentaires qu'on a pu voir sur Facebook et qui disaient « il y a des camions qui ressortaient de l'épicerie », oui mais ils allaient faire la livraison là où nous on leur indiquait d'aller. Donc, pour nos équipes ça a été assez douloureux de lire tout ça sur les réseaux sociaux parce qu'on était là, ils ont travaillé le samedi pour pouvoir réceptionner, et du coup il y a eu une vraie incompréhension de ces commentaires-là. Bon passons. En attendant, on collecte encore demain après-midi entre 14h00 et 16h00, essentiellement du petit électroménager. Alors pourquoi essentiellement du petit électroménager ? Parce que nous avons aussi, grâce à notre Conseil d'Administration extraordinaire qui a été validé hier, mis en place maintenant un soutien mobilier qui nous permet de répondre efficacement et rapidement aux besoins de rééquipement, en particulier le dispositif n° 5 qui est le Chèque d'Accompagnement Personnalisé mobiliers, électroménagers. Donc là on va pouvoir intervenir à hauteur de 500 €. Avec 500 € vous rachetez au moins un frigo, vous rachetez au moins une machine à laver. Et comme ce sont des chèques alimentaires, nous n'avons pas à attendre le délai de traitement de nos services finances, puis de la trésorerie, enfin normalement il y a tout un circuit de l'aide qui fait que les personnes mettent très longtemps à obtenir finalement l'argent, là ils viennent au C.C.A.S., on instruit la demande, elle passe en commission permanente, et dès le lendemain ils vont pouvoir bénéficier de chèques et donc aller acheter concrètement leur frigo. Enfin leur frigo ou ce dont ils auront besoin. Evidemment on continue à mettre à disposition les dons qu'on aura collectés jusque-là à l'épicerie. Ce qui ne sera pas distribué sur les don de l'épicerie, parce qu'évidemment on a beaucoup trop de vêtements, on a beaucoup trop de choses, nous allons les redonner, on a l'habitude, entre épiceries on fait ce qu'on appelle des rétrocessions. Donc nous allons redonner ces biens, que nous ne pourrions pas distribuer, auprès d'Emmaüs, du Secours Populaire etc., puisqu'eux ont des vestiaires, l'A.F.I.B. aussi qui a un vestiaire, pour qu'ils puissent eux aussi prendre le relais et donc ce sera un apport pour eux. Mais on a distribué déjà, ça fait déjà plus d'une semaine qu'on distribue des vêtements, des choses. On va soutenir aussi tout ce qui est nettoyage des encombrements, donc je parlais tout à l'heure du dispositif Véolia avec les 200 € par foyer, la mise à disposition de balais, de seaux etc., puisque même si la situation d'urgence est passée, il n'empêche qu'un balai quand il faut que vous nettoyez 20 fois votre sol pour que ça ressemble à quelque chose, le balai ne dure pas non plus mille ans. Donc on a déjà des gens à qui on a donné 3 fois, 4 fois les balais parce que ça s'use très vite, il faut renouveler. Donc ça aucun souci, n'importe qui nous demande un balai, des seaux, on a ce qu'il faut. Il suffit de se présenter à l'épicerie, ce sera distribué.

Le soutien psychologique, j'en parlais tout à l'heure, on a pu mobiliser nos équipes en première écoute sur une première intention en urgence mais évidemment que ce n'est pas non plus la mission première de ces agents-là, qui ont des missions classiques à réaliser auprès des familles de la réussite éducative ou des seniors dans les résidences.

MME DAUTEUIL (suite) : Donc nous allons prendre en charge trois séances de psy, alors on a ciblé quelques partenaires qui seraient capables de prendre les personnes très, très vite s'il en était besoin. Trois séances de psy qui seront proposées, si la mutuelle ne prend pas en charge, si l'assurance ne prévoit pas non plus cette possibilité. En tout cas, si vous avez vent de personnes qui sont dans une situation de détresse psychologique, qui peut intervenir la semaine prochaine, dans 15 jours etc., parce que passé l'état de sidération, finalement c'est parfois quand les choses reviennent quasiment à la normale que là on se rend compte de l'ampleur des dégâts, de ce que l'on a vécu, donc c'est là qu'on a besoin de parler. Donc n'hésitez pas à les renvoyer sur le Centre Communal d'Action Sociale, on saura leur trouver une solution pour du soutien psychologique.

Le soutien en hébergement d'urgence, donc là on est passés sur une durée de 3 nuits d'hôtel, une prise en charge qu'on fait classiquement dans le cadre des astreintes mais que là on entend pouvoir développer de manière un peu plus conséquente. Alors l'idée ce n'est pas qu'on s'imagine qu'il y aura plus de difficultés, c'est là encore une précaution, il y a des maisons sur lesquelles des fissures apparaissent, les experts ne sont pas encore passés partout, donc il y a peut-être des sinistres qui vont nous apparaître. Il faut que nous soyons en capacité de pouvoir apporter une solution à ces personnes. Comme je le disais tout à l'heure, le C.C.A.S. n'a qu'une seule capacité d'accueil en termes de logement, ce sont les résidences autonomie. Donc notre seul logement meublé, le logement d'adaptation est déjà occupé dans le cadre d'une mise à l'abri, nous avons encore 2-3 chambres d'hôtes que nous pourrions mettre à disposition des sinistrés mais s'il advenait que nous devions reloger par exemple une famille importante dans la composition, nous nous verrions forcément dans l'obligation d'avoir recours à l'hôtel, ce que ne prévoit pas normalement notre procédure d'astreinte puisque, habituellement, on avance une nuit d'hôtel le temps que l'assurance fasse le travail. Compte tenu de la réactivité actuelle des assureurs, nous avons tablé sur 3 jours, ce qui nous permet, nous, de travailler avec les assureurs, voire éventuellement avec des bailleurs pour repartir directement vers une solution de relogement plus pérenne.

Le soutien à la mobilité, alors bien sûr vous savez qu'il y a eu énormément de voitures qui ont été touchées par les intempéries. J'ai vu un moment dans la presse qu'on était à 280 véhicules évacués dans la journée, ce qui est quand même considérable. Ce qu'il faut savoir c'est que quand votre véhicule était assuré au tiers, dans la plupart du temps le véhicule est parti épave. Donc ces personnes-là se retrouvent sans situation, sans indemnisation suffisante en tout cas de l'assurance, et parfois dans l'incapacité de se rendre au travail. Alors là, il y a eu aussi une solidarité incroyable. Des entreprises ont laissé les salariés prendre le véhicule d'entreprise pour rentrer chez eux et aller travailler. Des voisins ont prêté leur voiture. Des amis ont prêté les voitures. Mais tout ça ne peut durer qu'un temps. A un moment, la vie doit reprendre sa place et puis même en tant que sinistré vous avez aussi besoin de reprendre votre vie en main et de ne plus dépendre uniquement de la solidarité du voisinage. Nous proposons une aide à la location de voitures. Alors on a mis 150 €, évidemment ça pourra être supérieur à cela, ça dépendra du besoin de ce qu'observera la commission permanente. 150 € ça correspond à une semaine de location, c'était le prix moyen qu'on a trouvé à Beauvais pour une semaine de

location. 12^{ème} dispositif, la location de véhicule cette fois utilitaire qui permettra de transporter le mobilier, puisqu'il y a des... Même quand vous allez dans des enseignes acheter le frigo etc., on vous facture la location de la camionnette, on vous facture la livraison des meubles, donc on ne souhaitait absolument pas que les sinistrés aient en plus des frais à payer dans ce cadre-là. On prendra en charge aussi ces locations de véhicules utilitaires, qui peuvent aussi être aller chercher du mobilier dans le cadre de l'entraide, pas forcément pour aller en grande surface.

MME DAUTEUIL (suite) : Donc là on est partis sur 60 € par jour pendant deux jours maximum, on estimait que ça serait suffisant. Ensuite on va travailler sur une aide franchise. Alors là c'est sans doute sur ce dispositif-là que nous allons mobiliser le plus de fonds. Alors, pourquoi le plus de fonds ? Parce que nous nous adressons là aux personnes qui n'ont pas perdu grand chose par rapport aux autres mais qui, du fait de la franchise, se retrouveront à ne pas être indemnisées ou presque. C'est pour ça qu'on propose que l'on intervienne à hauteur de 380 €, déjà pour prendre en charge cette franchise. Je prends un exemple tout simple qui est le mien. J'ai un canapé à 900 €, il a pris l'eau, il a plus de 5 ans. Alors une petite décote plus les 400 €, normalement l'assurance devrait gracieusement me rembourser environ 250 €. Je sais bien qu'un canapé n'est pas un bien de première nécessité, néanmoins à 250 €, à part me mettre des palettes et des coussins, je ne vois pas comment je pourrais faire. Donc ça c'était très important de penser à toutes ces situations-là. Alors moi c'est du confort, ce n'est pas bien grave, c'est mon canapé, mais j'ai surtout pensé, avec les équipes, on a surtout pensé à toutes ces personnes qui, dans le garage ou dans la cave, ont le vieux congélateur qui est là depuis 25 ans, alors là, lui sa valeur assurance ça doit vraiment être ridicule, des frigos etc., ou des machines à laver aussi beaucoup qui sont mises dans les garages. Donc là, eux, la franchise de 380 € n'est absolument pas une bonne nouvelle et donc il fallait que l'on puisse les accompagner. Bien évidemment tous ces secours qui vous sont présentés ce soir sont cumulables. Ça veut dire qu'on peut avoir une personne qui va bénéficier de la franchise et puis d'un secours exceptionnel et puis voilà. On va pouvoir vraiment accompagner le rééquipement du foyer. Le secours exceptionnel qui habituellement était de l'ordre de 500 €, on l'a porté à 1 000 € ; et le prêt solidarité, là qui est un prêt à taux zéro remboursable sur 24 mois, on l'a porté à 2 000 €. Là on s'adresse aux familles qui auraient une capacité financière et l'idée c'est de travailler comme ça, éventuellement le rachat de voiture avec un soutien assez conséquent de la collectivité pour accompagner ce rachat. Donc, tous ces dispositifs sont mis en œuvre avec dérogation possible, je veux vraiment insister là-dessus parce que j'ai beaucoup parlé sur le reste à vivre, à 9 € c'est la clé d'entrée du plan Nouvelles solidarités, on regarde ce qui reste à la fin du mois, 9 € par jour par personne, et bien là il y aura dérogation. C'est la commission permanente du C.C.A.S. qui va étudier les situations au cas par cas. Et d'ailleurs, on se réunit depuis le début du Covid deux fois par semaine pour accélérer le traitement des situations, alors qu'auparavant on tournait à une fois par semaine. Là nous allons maintenir deux réunions par semaine pour pouvoir répondre aux besoins de manière extrêmement rapide. Comme je le disais tout à l'heure, lorsque quelqu'un viendra chez nous le lundi pour une problématique liée au mobilier, normalement le mercredi on doit avoir la capacité de lui fournir un chèque et quand elle vient le mercredi on a la capacité de lui fournir un chèque le vendredi matin. Donc en conclusion, (*rires*) juste la dernière, (*hors micro*) Non je n'ai pas fait plus long que vous ! Juste la dernière, quelques chiffres. 57 700 € sollicités dans le cadre du fonds Etat, 91 dossiers. 354 appels en suivi, engagés au sein du seul service solidarité. Aujourd'hui, on est à 240 suivis en file active, c'est-à-dire que nous avons réglé 115 situations. Et puis la répartition des 100 000 €, la première répartition des 100 000 €, donc 20 000 € pour l'eau, 6 000 € pour l'alimentaire, sachant que c'est complété par notre Epicerie du Cœur, 45 000 € pour les chèques équipements et mobiliers et 5 000 € pour les chaussures et vêtements. J'ajoute quand même que ce soir nous avons eu un appel de la société BUT qui nous a fait un don de 5 000 € en chèques cadeaux et on les a récupérés ce soir avec Isabelle SOULA. Donc ces 5 000 € viendront se rajouter évidemment à tout ça. J'ai fini. J'ai été trop longue !

MME LE MAIRE : Et pour conclure cette présentation, oui Madame FOURCIN.

MME FOURCIN : Est-ce que vous me permettez de poser une question à Nathalie ? Nathalie comment vous allez, bien sûr vous comptez sur nous pour communiquer, j'ai bien compris sur tous ces dispositifs, mais au-delà de notre intervention, de nos communications des uns et des autres, comment on va porter à la connaissance du plus grand nombre ces dispositifs, enfin de ceux qui en ont besoin ? Est-ce que vous allez, deuxième question complémentaire, est-ce que vous allez continuer à vous déplacer dans les quartiers comme vous l'avez fait cette semaine avec vos, je ne sais plus comment vous les appelez, les camionnettes de la solidarité ?

MME DAUTEUIL : Alors, on va arrêter de se balader un petit peu en format maraude parce que pendant que j'ai des équipes qui sont en maraude, elles ne sont pas au travail. (*hors micro*) Ce que je veux dire c'est qu'on met environ 45 minutes à traiter une situation. Donc 45 minutes en maraude et puis vous circulez vous allez encore ailleurs, pendant ce temps-là les appels s'accumulent au standard. Au standard on avait plus de 150 appels en souffrance, c'est pour ça que mercredi nous n'avons pas pu faire du terrain pour pouvoir traiter les situations du standard. Aujourd'hui, clairement le standard se calme, ça se régularise, je ne veux pas dire c'est certain etc., mais je pense que nous avons vu les personnes qui étaient les plus sinistrées. Vous avez 84 foyers qui ont bénéficié du fonds Véolia, 28 foyers qui ont bénéficié de l'aide alimentaire. Je pense que sur les sinistrés qui ont tout perdu, à la louche, sur ce que j'en ai moi observé, on les a tous vus, on les a tous accompagnés et là il y a de la V.A.D., enfin de la visite à domicile pardon, qui va continuer. Maintenant, il nous faut répondre à tous les autres, à tous les petits, les petits sinistres de caves, enfin voilà, qui ne doivent pas être négligés. Et le seul moyen pour moi de répondre efficacement à cela, c'est d'avoir les équipes derrière leur bureau et qu'elles puissent enchaîner les rendez-vous et les échanges. On travaille énormément par téléphone. On ne va pas tourner indéfiniment dans la Ville, on a été là où les situations étaient les plus dramatiques parce que ces personnes-là, on avait besoin d'être sur qu'ils allaient être pris en considération. Maintenant, la mairie est ouverte, le C.C.A.S. tout le monde sait où c'est, croyez-moi que quand ce sont les colis ils savent venir nous trouver, donc je pense qu'ils savent où est l'hôtel de ville. Les mairies de quartier sont ouvertes aussi, la M.S.I.H., la mairie de quartier Argentine, la Bulle aussi peut-être un lieu. Normalement, ils devraient nous arriver. On a énormément communiqué sur le 0800 qui est la clé d'entrée, 0800 017 019, qui est la clé d'entrée. Il faut qu'on soit plus sur le traitement administratif que sur l'accompagnement réel sur place.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup Nathalie. Alors pour conclure, je pensais qu'il fallait faire le point sur l'impact de cet orage sur le tissu économique local. Donc je passe la parole à Matthieu ALAIME.

M. ALAIME : Merci Madame le Maire. On va faire très concis. L'idée effectivement c'était de vous montrer un peu en très peu d'heures ce que l'on a pu mettre en place en termes de méthodologie, de recensement et comment on a quantifié et qualifié le tissu économique qui a pu être impacté à partir de notre base de données en interne ; et de quelle manière finalement on s'est positionnés parmi l'écosystème des partenaires qui ont eux aussi contribué à l'accompagnement des entreprises sinistrées. Pour moi, il était important que l'équipe qui avait été mobilisée au quotidien sur ce sujet puisse présenter elle-même les résultats de cette enquête. Donc je vais laisser Sabrina GARCIA présenter les principaux résultats mais aussi de quelle manière on s'oriente demain sur ces dispositifs.

MME GARCIA : Bonjour à tous. Effectivement, nous avons été mobilisés pour la mise en place d'actions sur le territoire en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire de Beauvais et de l'Oise. Je vais vous parler un petit peu de la gestion de crise dans l'urgence, le recensement que nous avons effectué auprès des entreprises pour connaître un petit peu la gravité des sinistres qui sont intervenus chez les bailleurs locaux. Et puis également, on parle de la création d'une cellule de soutien aux acteurs économiques qui a été mise en place par la préfecture de l'Oise.

Effectivement, dans la nuit du 21 au 22, plutôt le 22, nous avons été rapidement sollicités pour essayer de recenser très rapidement les difficultés qu'ont connu les entreprises dans la nuit et puis très, très rapidement dans la journée. Un arrêté catastrophes naturelles au niveau de la collectivité a été demandé également en urgence et nous avons eu un gros travail de terrain qui a été opéré par le manager de centre-ville, qui était obtenu tout à fait, j'allais le préciser un petit peu plus tard. Et un travail de terrain qui a été opéré par le manager de centre-ville, Lucas METEYE, auprès des commerçants de centre-ville de Beauvais.

Vous expliquer un tout petit peu la méthodologie concernant la mobilisation de notre base de données entreprises. La formalisation d'un questionnaire pour interroger les entreprises sur l'ensemble des sinistres et puis leur gravité. Un envoi de mailing, la présence sur le terrain et puis une communication également sur les réseaux sociaux sur l'interrogation sur les sinistres etc., et la compilation des données ensuite. Alors au niveau des remontées d'informations, sur on va dire 700 ou 800 envois auprès d'entreprises du territoire du Beauvaisis, Beauvais et l'ensemble des communes aux alentours, nous avons eu un retour d'un peu plus de 200 entreprises. Pour certaines, pour nous indiquer qu'elles n'avaient pas été concernées, 170 nous ont répondu, et on voit que la majorité quand même des sinistres se sont opérés plutôt sur la commune de Beauvais et puis un petit peu sur la commune d'Allonne, d'Auneuil enfin en tout cas dans ce qui nous a été remonté. On a fait également une petite répartition des entreprises impactées en fonction de leur spécialité. On a eu énormément de remontées de terrain sur le commerce de détails, hôtellerie restauration, avec plus de 60 %, également des entreprises de services avec 22 %, quelques entreprises, des établissements publics d'enseignement, et puis une entreprise agricole et puis quelques associations. Et puis également l'industrie, dont notamment AGCO qui nous a informés également de ses problèmes de toitures. On a également demandé une estimation un peu des dégâts. Alors évidemment, ce ne sont pas des estimations chiffrées précises puisque les entreprises étaient encore en plein désœuvrement on va dire. Donc on constate qu'effectivement, nous avons pas mal d'informations, en tout cas de dégâts sur les bâtiments, sur le matériel, sur les stocks également. Peu sur les véhicules en remontées d'informations et puis on a du autres mais ça n'a pas été forcément mentionné.

Sur la cellule de soutien aux acteurs économiques sinistrés, l'objectif de cette cellule qui a été mise en place très rapidement par la préfecture de l'Oise, c'était de coordonner les dispositifs de soutien pour apporter une réponse rapide à l'ensemble des entreprises impactées. Elle s'est réunie vendredi dernier et une deuxième réunion a eu lieu ce matin également. Donc là, c'est l'administration un petit peu de l'ensemble de l'écosystème qui a été mis en place et sollicité pour intervenir à tous les stades de l'aide aux entreprises, donc nous avons les services fiscaux avec la D.G.F.I.P., la Chambre de Commerce et d'Industrie qui pilote avec la C.M.A. sur la centralisation des demandes d'entreprises, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la D.I.R.E.C.C.T.E., les services de l'URSSAF, la Chambre de Métiers et d'Agriculture, la Banque de France et également la région Hauts-de-France.

MME GARCIA (suite) : Donc là je vais vous faire un résumé de différentes actions que chaque partenaire va pouvoir proposer aux entreprises à court, à moyen et peut-être un petit peu plus long terme. La région Hauts-de-France se propose très rapidement de mettre en place lors d'une prochaine délibération, qui va intervenir le 20 juillet prochain, d'un nouveau fonds de soutien qui consistera en une prise en charge de franchise d'assurance, dans une limite maximum de 2 000 € par entreprise. Une intervention également, mais là c'est une aide qui est déjà existante mais qui va être renforcée, d'une prise en charge d'un problème de trésorerie où justement, et c'est le cas d'investissements en matériels neufs, puisque pas mal de matériels ne pourront pas être remplacés. Ensuite, nous avons la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui s'est proposée de mettre à la disposition de façon temporaire les salles du bureau du StartLab, donc de la pépinière d'entreprises. Je vais juste vous montrer peut-être les locaux assez rapidement. Donc la C.C.I.O. également à proposer de mettre à la disposition provisoirement des locaux sur son site actuel et le guichet unique pour la communication et le recensement des demandes d'entreprises sur le territoire. Pour la Chambre de Métiers, elle propose également un accompagnement technique aux entreprises pour le montage des dossiers qui sont à venir et propose un fonds calamité jusqu'à 1 500 € et un fonds d'action sociale jusqu'à 2 000 € par entreprise. Et ensuite, nous avons les partenaires habituels également, donc l'URSSAF, Services Fiscaux, Direction Départementale de l'Emploi et Banque de France. Pour l'URSSAF, elle met en place une enveloppe de 250 000 € pour le territoire, pour les travailleurs indépendants avec un plafonnement à 2 000 €. Pour la D.G.F.I.P., elle se propose également de regarder les dossiers qui vont arriver et prendre en compte les demandes de difficultés des entreprises. La Direction du Travail, une activité partielle qui peut être prise en charge à hauteur de 51 %, des dérogations au repos dominical, et puis une médiation auprès des assurances qui peut être envisagée. Et enfin, la Banque de France se positionne également en médiateur et interviendra s'il y a des demandes particulières pour les entreprises et les modalités d'organisation de cette cellule. On a un outil commun qui est partagé avec l'ensemble des acteurs sur les territoires qui s'appelle RESANA, qui est homologué R.G.P.D., et deux portes d'entrée qui sont bien fléchées. Donc pour les artisans, la C.M.A., vous avez un numéro de téléphone et une adresse mail de contact, et la Chambre de Commerce et d'Industrie également. Merci.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup pour toutes ces informations.
Vous avez été formidables. Merci à vous tous.
(Applaudissement)

FIN DE LA SUSPENSION DE SEANCE

MME LE MAIRE : On passe au Conseil Municipal. La délibération n° 1 concerne le tableau des emplois et les ajustements.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0097

Tableau des emplois - ajustement

MME. Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des effectifs de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Favoriser le déroulement de carrières des agents de la Ville par des avancements de grade et des promotions internes (procédure annuelle suivant les lignes directrices de gestion adoptées lors des comités techniques des 17 juin et 28 juin 2021).
- Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite.

Ainsi dans le cadre des promotions pour déroulement de carrière, il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) des grades précédemment occupés par les agents, lesquels seront supprimés du tableau après consultation du comité technique à l'occasion de l'actualisation annuelle en fin d'année civile ; il est donc proposé les créations suivantes au 1er septembre 2021 :

Nature de la modification du tableau	Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)	Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)	Nb
Avancement de grade	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	8
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	4
	Agent social	Agent social principal de 2 ^e classe	1
	ASEM principal de 2 ^e classe	ASEM principal de 1 ^{re} classe	3
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	21
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	15
Nature de la modification du tableau	Grade préexistant à temps complet (sauf indications contraires)	Grade créé à temps complet (sauf indications contraires)	Nb
Avancement de Grade	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	8

	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^e classe	2
	Technicien	Technicien principal de 2 ^e classe	1
	Chef de service de police municipale principal de 2 ^e classe	Chef de service de police municipale principal de 1 ^e classe	1
	Attaché	Attaché principal	3
	Ingénieur	Ingénieur principal	1
	Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe exceptionnelle	1
Avancement de grade (concours)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1
Promotion interne	Agent de maîtrise principal	Technicien	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} et 2 ^e classe	Agent de maîtrise	7

Concernant le second point il s'agit de modifier les grades suite aux remplacements d'agents (mutation, retraite ...)

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ Suppression (retraite)	Direction des services technique	Assistante de direction/ Rédacteur	Assistante de direction/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1

Création/ Suppression (mutation)	Service Prévention	Un responsable du service/ Attaché	Un responsable du service/ Cadre d'emplois des attachés ou le cas échéant agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article 3.3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui ouvre cette possibilité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. <i>(Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée)</i>	1
Création (agent en longue maladie)	Fêtes	Agent polyvalent/ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Agent polyvalent/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1

* sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2020, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport.

Le vendredi 2 juillet 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Marianne SECK

POUVOIRS Jacqueline MENOUBE à Caroline CAYEUX, Guylaine CAPGRAS à Isabelle SOULA, Catherine THIEBLIN à Franck PIA, Peggy CALLENS à Lionel CHISS, Charlotte COLIGNON à Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON à Loïc BARBARAS, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Leïla DAGDAD à Mehdi RAHOUI, Claire BEUIL à David MAGNIER

Date d'affichage	9 juillet 2021
Date de la convocation	25 juin 2021
Nombre de présents	35
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0096

Avenant au règlement de régime indemnitaire

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Un nouveau règlement relatif au régime indemnitaire, adopté par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, a permis d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois des agents municipaux.

Ce règlement a, depuis, fait l'objet de plusieurs avenants, notamment pour élargir le RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois au fil de la parution des décrets, mais également pour définir les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).

La présente délibération, qui s'articule en trois parties, vise à adopter un sixième avenant afin :

- d'élargir les bénéficiaires du RIFSEEP suite au décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- d'instaurer de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux enjeux en matière indemnitaire ;
- de réviser certaines mesures en vigueur, leur évaluation ayant mis en exergue leur inadéquation avec les besoins.

Ce nouvel avenant témoigne de la volonté d'inscrire le dispositif indemnitaire dans une démarche d'amélioration continue avec l'ambition de servir aux agents des rémunérations prenant en compte les sujétions en lien avec leurs missions et de concourir à l'attractivité de la collectivité.

PREMIERE PARTIE
Mise en place du RIFSEEP pour les derniers cadres d'emplois éligibles

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet un élargissement significatif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) à de nouveaux cadres d'emplois.

En effet, il vient modifier les dispositions du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et actualise les équivalences entre les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et les corps la fonction publique de l'État en matière de régime indemnitaire.

Par ailleurs, il procède à la création d'une deuxième annexe permettant à plusieurs cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP de pouvoir en bénéficier.

En réalité, le décret institue des équivalences provisoires entre certains corps et cadres d'emplois dans son annexe 2, afin de permettre aux assemblées délibérantes de délibérer de façon anticipée sur la mise en place du RIFSEEP alors même que le corps de référence à l'État n'est lui pas encore éligible.

A noter que les cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (catégorie A) et des assistants d'enseignement artistique (catégorie B) ne sont toujours pas concernés par le RIFSEEP. De la même façon, il est rappelé que les agents de la filière police municipale (catégories A, B et C) sont exclus du bénéfice du RIFSEEP, ils conservent donc leur régime indemnitaire actuel.

Les nouveaux cadres d'emplois concernés par la mise en place du RIFSEEP sont les suivants :

- Les ingénieurs territoriaux (catégorie A) ;
- Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A) ;
- Les psychologues territoriaux (catégorie A) ;
- Les cadres de santé territoriaux (catégorie A) ;
- Les conseillers des APS (catégorie A) ;
- Les directeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A) ;
- Les puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A) ;
- Les puéricultrices territoriales (catégorie A) ;
- Les infirmiers territoriaux en soins généraux (catégorie A) ;
- Les techniciens territoriaux (catégorie B) ;
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie C).

En outre, le régime indemnitaire des assistants sociaux éducatifs est réévalué.

Il est donc proposé de modifier le règlement de régime indemnitaire de la collectivité pour intégrer ces nouvelles dispositions.

Il est donc proposé de modifier comme suit le chapitre III du titre II du règlement de régime indemnitaire qui détaille les montants plafonds des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et de complément indemnitaire annuel (CIA) par catégorie et cadre d'emplois :

Pour la catégorie A

- Sont ajoutés les cadres d'emplois suivants :
 - Les ingénieurs territoriaux ;
 - Les conseillers des APS ;
 - Les cadres territoriaux de santé paramédicaux ;
 - Les puéricultrices territoriales ;
 - Les infirmiers territoriaux en soins généraux ;
 - Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
 - Les bibliothécaires.

- Sera modifié le cadre d'emploi suivant :
 - Les assistants socio-éducatifs.

Pour la catégorie B

- Est ajouté le cadre d'emplois des techniciens.

Pour la catégorie C

- Est ajouté le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps interministériel des Ingénieurs des services techniques du ministère de l'Intérieur de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les ingénieurs territoriaux.

Le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE (agents non logés)	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE (agents logés)
A 1	1 550 €	400 €	42 600 €	28 700 €
A 2	1 400 €			
A 3	1 250 €			
A 4	1 100 €			
A 5	950 €			

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS)

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les conseillers des APS.

Le cadre d'emplois des conseillers des APS est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 300 €	400 €	30 000 €
A 2	1 100 €		
A 3	800€		
A 4	700 €		
A 5	650 €		

CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les cadres territoriaux de santé ;

Le cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 300 €	400 €	30 000 €
A 2	1 100 €		
A 3	800 €		
A 4	700 €		
A 5	650 €		

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps interministériel des Assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les puéricultrices territoriales.

Le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 300 €	400 €	22 920 €
A 2	1 100 €		
A 3	800 €		
A 4	700 €		
A 5	650 €		

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps interministériel des Assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les infirmiers territoriaux en soins généraux.

Le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 050 €	400 €	22 920 €
A 2	850 €		
A 3	550 €		
A 4	450 €		
A 5	400 €		

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX JEUNES ENFANTS – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps interministériel des Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les infirmiers territoriaux en soins généraux

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 050 €	400 €	15 680 €
A 2	850 €		
A 3	550 €		
A 4	450 €		
A 5	400 €		

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS – CATEGORIE A

Ce cadre d'emplois était déjà éligible au RIFSEEP. Il est proposé de réviser le dispositif en vigueur suite à la parution de l'arrêté du 23 décembre 2019 qui revalorise les montants consécutivement au classement en catégorie A de ce cadre d'emplois.

Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 050 €	400 €	22 920 €
A 2	850 €		
A 3	550 €		
A 4	450 €		
A 5	400 €		

CADRE D'EMPLOIS DES BIBLIOTHECAIRES – CATEGORIE A

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des assistants spécialisés dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés de conservation du patrimoine.

Le cadre d'emplois des bibliothécaires est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
A 1	1 300 €	400 €	35 000 €
A 2	1 100 €		32 000 €
A 3	800 €		30 000 €
A 4	700 €		27 500 €
A 5	650 €		25 000 €

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX – CATEGORIE B

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps interministériel des Contrôleurs des services techniques du ministère de l'Intérieur de l'Etat, des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les techniciens territoriaux.

Les cadres d'emplois des techniciens territoriaux est répartis en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
B 1	580 €	400 €	19 860 €
B 2	540 €		
B 3	460 €		

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE – CATEGORIE C

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat des dispositions du décret n° 2014 513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence provisoire pour les auxiliaires de puériculture territoriaux. Le cadre d'emplois est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE
C1	240 €	400 €	12 600 €
C2	210 €		
C3	180 €		

SECONDE PARTIE

Nouvelles dispositions complétant le règlement de régime indemnitaire en vigueur

➤ LEVIER COMPLEMENTAIRE DE RIFSEEP POUR REpondre A UNE SITUATION CONCURRENTIELLE DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS EXTERNES

Dans le cadre des recrutements externes, il arrive que certains recrutements échouent en raison d'un régime indemnitaire dans la collectivité d'origine supérieur à celui en vigueur en application du règlement de régime indemnitaire de la collectivité.

Cette situation est préjudiciable au bon fonctionnement des services. C'est pourquoi, il est proposé de se donner les moyens de concrétiser ces recrutements pour garantir la continuité des services tout en préservant l'homogénéité du dispositif de régime indemnitaire.

Ainsi, dans les situations d'un régime indemnitaire supérieur dans la collectivité d'origine, il est proposé que la différence avec le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (défini selon le poste et le grade de l'agent) soit maintenue et servie dans le cadre d'une clause de sauvegarde.

Cette dernière sera versée mensuellement et a vocation à diminuer pendant 4 ans à concurrence des gains indiciaires ou de régime indemnitaire liés à des changements de poste ou déroulement de carrière. Au terme de la période de 4 années, l'éventuelle clause de sauvegarde résiduelle est conservée à titre définitif sans plus aucun impact des évolutions de rémunération.

Cette disposition s'applique exclusivement aux agents titulaires de la fonction publique éligibles au RIFSEEP. Il est également entendu que cela ne concerne pas les recrutements d'agents de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou du Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais.

MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet concerne les fonctionnaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics recrutés sur emplois permanents à temps non complet. Il a pour objet de revoir et/ou de préciser les modalités de calcul et de majoration de l'indemnisation des heures complémentaires, heures accomplies par les agents à temps non complet au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à leur emploi et inférieures à la durée légale de travail.

Les heures complémentaires sont celles effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet qui ne dépassent pas la durée de travail effectif prévue à l'article 1er du décret du 25 août 2000 susvisé soit 35 heures hebdomadaires.

L'indemnisation des heures complémentaires est subordonnée à la mise en œuvre par l'employeur de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures complémentaires accomplies. S'agissant des personnels exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, un décompte déclaratif contrôlable peut remplacer le dispositif de contrôle automatisé. Un décompte déclaratif peut également être utilisé pour les sites dont l'effectif des agents susceptibles d'effectuer des heures complémentaires est inférieur à 10.

La rémunération de base d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant de l'indemnité de résidence, d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

L'assemblée délibérante peut décider d'une majoration de leur indemnisation selon les modalités définies ci-après : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

Il est proposé d'adopter ces modalités et de permettre ainsi aux agents à temps non complet effectuant des heures complémentaires de bénéficier d'une rémunération majorée.

TROISIEME PARTIE

Révision de dispositions du règlement de régime indemnitaire en vigueur

➤ REVISION DU LEVIER GRADE EN INADEQUATION

Cette majoration de régime indemnitaire est servie aux agents titulaires ou contractuels qui occupent un poste relevant d'une catégorie supérieure.

Son montant reste parfois insuffisamment attractif pour garantir l'implication pérenne des agents dans ces missions « supérieures ».

C'est pourquoi il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- cette majoration est servie aux agents qui occupent un poste relevant d'un cadre d'emploi supérieur (c'est-à-dire un cadre d'emplois avec un indice terminal supérieur) y compris dans la même catégorie ;
- elle calculée selon la situation la plus favorable au bénéficiaire
 - soit sur la base d'une majoration de 25% du régime indemnitaire servi à l'agent compte tenu de son grade d'origine, et le cas échéant d'une majoration au titre de l'expérience professionnelle. Le montant d'une éventuelle clause de sauvegarde est quant à lui exclu de l'assiette sur la base de laquelle est calculée cette majoration ;
 - soit sur la base d'un régime indemnitaire égal à 75% du régime indemnitaire de base du premier grade du cadre d'emplois supérieur relevant de l'emploi occupé
- cette majoration est sans incidence sur le montant de l'éventuelle majoration au titre d'une expérience professionnelle indépendante du grade.

➤ DEFINITION DU COEFFICIENT DE MAJORATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)

Cette disposition concerne les agents non éligibles aux heures supplémentaires (circulaire ministérielle du 11 octobre 2002).

Il convient de compléter le règlement de régime indemnitaire dans ses dispositions afférentes à l'IFCE afin de fixer les modalités pratiques et notamment le coefficient à appliquer à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2^e catégorie mensuelle utilisée pour calculer l'IFCE (qui s'élève à 90,98 €), sachant que ce coefficient doit être compris entre 0 et 8.

Quelle que soit la nature des élections (présidentielles, législatives, cantonales, municipales, référendum et communauté européenne, autres élections politiques, élections professionnelles) il est proposé de retenir le coefficient de 2, ce qui porterait l'indemnité mensuelle à 181,96 € (90,98 € x 2).

Ainsi le crédit global consacré à cette indemnité est calculé de la manière suivante :
(taux de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuel de 2ème catégorie)
x (coefficient 2) x (nombre de bénéficiaires).

Le montant individuel maximum est fixé au quart de l'IFTS annuel des attachés de 2ème catégorie, soit 2 183,52 €. Ce montant correspondant à $[(90,98 \times 8) \times 12] \times \frac{1}{4}$.

Il est proposé de répartir l'enveloppe selon un montant horaire identique pour tous les bénéficiaires, en tenant compte du nombre d'heures réalisées.

➤ REVISION DES MODALITES DE REVISION DE LA CLAUSE DE SAUVEGARDE

Par parallélisme avec le levier complémentaire mis en place pour les situations concurrentielles lors de recrutements externes, et afin de ne pas freiner les éventuelles mobilités inter-collectivités mutualisées (Ville-CAB-CCAS), il est proposé, dans le cas où le régime indemnitaire de la collectivité cible ne permettrait pas sa totale disparition, de permettre aux agents concernés de conserver leur clause de sauvegarde en cas de mobilité vers la communauté d'agglomération du Beauvaisis ou le centre communal d'action sociale.

Pour se faire, les modalités de révision de la clause de sauvegarde inscrites au chapitre IV-C-2 du titre 2 seront complétées comme suit :

« En cas de mobilité vers la communauté d'agglomération du Beauvaisis ou le centre communal d'action sociale de Beauvais, si le montant du régime indemnitaire de la collectivité d'accueil ne permet pas la disparition de la clause de sauvegarde, alors tout ou partie de la clause de sauvegarde sera maintenue, de façon à ce que l'agent puisse bénéficier d'un régime indemnitaire égal à celui dont il disposait à la Ville. »

➤ AMENDEMENT DU DISPOSITIF DE CIA

Bien que la Ville, la CAB et le CCAS soient mutualisées, les mobilités d'une collectivité vers une autre sont assimilables à des "départs d'une collectivité" et "arrivées dans une autre". Afin de neutraliser l'impact de ces mobilités inter-collectivités mutualisées sur le CIA, il est proposé d'amender l'article II. B (conditions de versement) du chapitre II relatif au CIA comme suit :

"En cas de mobilité réalisée entre les collectivités mutualisées que sont la Ville, la CAB et le CCAS, l'éligibilité au CIA et le prorata temporis lié à l'activité s'observent au regard du cumul du temps accompli dans les deux collectivités."

Ceci exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu, la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu, le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu, le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu, le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois de la ville de Beauvais ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2018, rectifiant certaines erreurs matérielles de ce règlement, précisant les modalités de fonctionnement de l'indemnité de régisseurs et du régime de primes de la police municipale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 février 2019, amendant le règlement relatif à ce régime indemnitaire afin d'y intégrer les évolutions des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des conseillers socio-éducatifs ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2019, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, des modalités relatives à l'IFSE régisseurs et des aménagements des dispositions relatives à la clause de sauvegarde ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2019, portant modification des dispositions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA) prévues dans ce règlement et fixant les modalités de versement de CIA au titre des années 2018 et 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2021, instaurant les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) à compter de 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 28 juin 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des dispositions exposées ci-dessus, composant l'avenant n°5 au règlement relatif au régime indemnitaire de la Ville de Beauvais,
- d'adopter une entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} septembre 2021 pour l'ensemble des agents bénéficiaires, quel que soit leur statut,
- d'autoriser le versement de CIA en 2021 pour les agents relevant des cadres d'emplois intégrés au RIFSEEP via le présent avenant par application du décret du n° 2020-182 du 27 février 2020.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 39

Abstention : 5

2 – AVENANT AU RÈGLEMENT DE RÉGIME INDEMNITAIRE

M. AURY : Je dirais qu'il y a un certain paradoxe après le moment qu'on vient de vivre avec tous ces éléments qui nous ont été donnés par les services, et on veut vraiment à nouveau les remercier pour cela. Après tout ce qui a été souligné, l'hommage qui a été rendu au grand professionnalisme de tous nos agents, leur engagement total face à cette catastrophe, comme tout au long de l'année face à toute la gestion quotidienne des questions qui sont les leurs. En même temps, on a cette délibération qui nous est proposée, cet avenant au régime indemnitaire qui a fait l'objet d'un vote contre unanime par deux fois de tous les élus du personnel. Et au passage je veux souligner que dans les élus du personnel, j'ai pu en voir certains, comme tous les autres de leurs collègues, totalement engagés sur le terrain ces derniers jours. Donc il y a vraiment un vrai paradoxe puisqu'une nouvelle fois, on a une délibération qui concerne les personnels et qui témoigne quand même d'une difficulté persistante de concertation avec les agents et d'une certaine dégradation du climat social qui en même temps n'empêche pas les agents, ça a été souligné fortement depuis le début de cette soirée, de s'engager totalement au service de la population, notre territoire. Et pourquoi ces élus du personnel ont voté contre à l'unanimité par deux fois, et j'avais eu l'occasion déjà de souligner que précédemment il était assez rare qu'il y ait une telle unanimité des représentants du personnel, cette fois-ci ça devient maintenant quelque chose de récurrent. Donc je veux quand même insister très fortement avec mes collègues sur ce qui apparaît comme étant un manque de concertation. Pourquoi ils ont voté contre ? Ils ont voté contre parce qu'ils estiment que la proposition qui est faite, de R.I.F.S.E.E.P comme ça s'appelle, alors ça peut paraître une délibération très technique, en fait continue d'entretenir une iniquité entre les diverses filières territoriales qui existent entre le social, le culturel, le sportif, l'administratif, le technique, et que cette délibération maintient des disparités fortes entre des personnels de même niveau de qualification. Par exemple, ils me disaient, un agent d'accueil selon qu'il va dépendre de telle ou telle filière, donc pour un même métier, un même niveau de qualification, ne percevra pas forcément la même indemnité mensuelle et donc il y a une véritable incompréhension. Alors même que ce dispositif était affiché comme voulant gommer ces inégalités, et notamment d'ailleurs valoriser des emplois surtout occupés par des femmes. Les élus du personnel avaient proposé de travailler à un lissage progressif sur 5 années pour que les indemnités les plus basses soient revalorisées. Ils n'avaient pas proposé de dire du jour au lendemain on va tout régler, mais de lisser progressivement pour qu'au bout du mandat, on arrive à cette équité entre des gens qui occupent les mêmes fonctions, les mêmes qui ont un même niveau de qualification et ça nous semble assez raisonnable comme suggestion. Donc nous avons vraiment cette interrogation, ce questionnement et qui est encore renforcé après tout ce qui a été dit ce soir sur l'extrême engagement de nos personnels et comment nous nous félicitons tous de la qualité de nos agents publics et du service public. Donc, j'aimerais avoir quelques éléments, nous aimerions avoir quelques éléments de réponse à cela. Pourquoi maintenir cette iniquité incompréhensible entre catégories ?

M. DORIDAM : Je ne vais pas rentrer dans le débat qui a déjà été ouvert avec les syndicats mais je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Et puis Madame le Maire, je peux peut-être aussi dire que Thierry AURY s'est fait remonter les bretelles par la C.G.T. depuis lundi soir, puisqu'il a voté à l'unanimité la même délibération à l'Agglo. En fait, pourquoi les organisations syndicales ont voté contre en bloc ? Tout simplement parce qu'elles souhaitent que ce soit soumis au vote point par point de la délibération. Ce qui n'était pas vraiment envisageable.

M. DORIDAM (suite) : Elles ont jugé que, par exemple, les techniciens étaient plus avantagés que certains administratifs, qu'il y avait un impact légitime sur la maladie avec le régime indemnitaire, que ça puisse être revu, et contester aussi la mise en place d'un levier complémentaire permettant de recruter plus aisément dans un contexte plus concurrentiel. Elles souhaitaient la poursuite des négociations en fait, ce que nous n'avons pas souhaité. Pourquoi nous ne l'avons pas souhaité ? Tout simplement pour ne pas repousser encore plus l'échéance à laquelle nos agents concernés bénéficieraient de cette revalorisation. Et pour les agents de la communauté d'agglomération notamment, puisqu'on parle d'équité, c'est notamment la possibilité de se retrouver à égalité avec leurs collègues de la ville avec en quelque sorte l'instauration de l'équivalent d'un 13^{ème} mois. La crise sanitaire avait déjà eu pour conséquence de reculer la date d'application de ces nouvelles mesures qui globalement, je le rappelle, sont quand même favorables aux agents. Contrairement à ce qu'affirment certains représentants du personnel, et là je suis très transparent, on ne tire pas vers le bas, mais plutôt vers le haut. Alors oui, on part de la situation existante, on peut déplorer effectivement, et ça on l'a fait, et Benjamin MEUNIER l'a dit très clairement aussi en réunion de négociation en C.T., qu'il y a encore un certain nombre de déséquilibres, mais c'est justement un signe, par ces nouvelles mesures, qu'elles permettent d'y remédier en partie. Pas en totalité, je suis d'accord avec vous, ça pose en fait les bases aussi d'un alignement toutes filières confondues tel que vous le souhaitez aussi, comme les organisations syndicales. Si nous l'avions différé encore, ce n'était pas en novembre prochain que ces mesures auraient été mises en œuvre et, si c'est voté ce soir, comme l'a fait l'agglo, ça sera applicable au 1^{er} septembre. La différence est loin d'être négligeable pour nos agents. Et puis le dialogue et les négociations auxquelles vous appelez avec les représentants du personnel ne s'arrêtent pas là pour autant. Ça va continuer, ça a été dit, ça a été convenu aussi par les partenaires syndicaux, pour permettre aussi d'avoir une meilleure définition et une visibilité aussi de la politique salariale de nos collectivités, en fonction bien évidemment des budgets alloués. Parce qu'on peut promettre des tas de choses mais il y a aussi les contraintes budgétaires qui font qu'à un moment donné il y a la réalité des chiffres.

M. AURY : Tout simplement, quand le Conseil d'Agglo s'est tenu lundi, le Comité Technique avait lieu le même jour et nous n'avions pas eu d'échos par les personnels à ce moment-là. C'est l'unique raison. Et donc si nous avions eu ces éléments lundi, ça nous aurait amenés à faire la même intervention. Et d'ailleurs, vous soulignez au passage finalement des points que j'ai soulignés, Monsieur DORIDAM. Puisque vous considérez qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre la discussion. Nous pensons, nous, que la discussion est toujours utile, surtout quand on a en face des agents du personnel qui sont unanimes à vous demander de revoir la copie des agents du personnel, que par ailleurs nous félicitons tous ensemble unanimement. Vous dites également que vous reconnaissez que vous ne répondez pas, et vous dites dit totalement, à une équité qui demeure entre différentes catégories. Alors vous indiquez que les choses ne sont pas figées, que vous allez continuer de voir, peut-être qu'il serait en fait sage de rouvrir assez rapidement ces discussions, de se mettre réellement à l'écoute de ces personnels dont nous vantons les mérites tous ensemble par ailleurs, et donc d'améliorer les propositions qui sont faites. Je remarque au passage qu'on est quand même maintenant sur ces derniers mois, depuis un an, sur plusieurs délibérations qui, d'une manière ou d'une autre, n'améliorent pas la situation des personnels. Je n'y reviens pas, vous les avez toutes et tous en tête. En tout cas, les réponses qui nous sont faites ce soir ne nous satisfont pas évidemment et donc nous nous abstiendrons sur ce dossier mais en vous incitant réellement à prendre cette question très au sérieux.

M. AURY (suite) : Parce que ces agents qui se sont tout à fait mobilisés pour le service public, tout à fait mobilisés pour les habitants, tout à fait mobilisés pour le territoire, ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas cette concertation véritable de la mairie, de la ville, avec eux pour définir de meilleures conditions de travail, de rémunération.

MME LE MAIRE : Monsieur AURY, je ne vais pas continuer le débat mais je voudrais quand même vous rappeler que 80 % des agents de la ville sont en catégorie C et que le R.I.F.S.E.E.P. a été fait pour eux, pour rattraper la différence entre la filière technique et la filière administrative. Donc ils sont tous, ces agents, rattrapés à égalité. Alors oui, sur les catégories B et A, depuis que je suis maire on m'explique que la filière technique est mieux que la filière administrative, mais je ne peux pas combler ce retard du jour au lendemain, vous le comprendrez bien, on va le faire petit à petit. Mais pour ce que j'ai dit avant, c'est fait. Donc j'aimerais bien que vous ne disiez pas que nous cultivons l'injustice. J'aime bien que les choses soient claires, alors je l'ai dit.

M. AURY : Puisque vous dites souhaiter rattraper, il se trouve que les représentants du personnel ont formulé une proposition qui est de rattraper les choses sur le mandat, sur les 5 ans à venir, proposition très précise. Et donc, il suffirait certainement de travailler avec eux, puisque c'est la proposition qu'ils font. Et donc si c'est le souci que vous avez, ça ne devrait poser aucun problème et donc on devrait avoir des agents, des représentants du personnel qui ensuite votent cela à l'unanimité pour.

MME LE MAIRE : Monsieur AURY, on leur a dit en Comité Technique, et là je fais confiance à la fois à Jacques DORIDAM et à Benjamin MEUNIER, que sur les 5 ans qui viennent nous allons réfléchir et travailler ensemble à cette harmonisation. Mais aujourd'hui, les choses sont ainsi et on ne va pas priver 80 % des agents de la possibilité de voir rééquilibrer leur régime indemnitaire. Donc on passe au vote. Alors j'ai compris que votre groupe votait contre.

M. AURY : Vous n'avez pas bien entendu ce que j'ai dit. J'ai dit que nous nous abstiendrons Madame le Maire.

MME LE MAIRE : Vous vous abtenez. Très bien. C'est une nuance, en effet, et je pense que les autres élus votent pour.

M. RAHOUI : Excusez-moi, il y a juste ma collègue Leila DAGDAD qui, elle, vote pour.

MME LE MAIRE : Ah pardon. Excusez-moi, alors je vais reprendre. Donc il n'y a pas de vote contre si j'ai bien compris. Qui s'abstient ? Vous êtes 5. Qui vote pour en plus de la majorité ? Vous votez pour Monsieur RAHOUI et vous avez un pouvoir de Madame DAGDAD, très bien. Monsieur ENJOLRAS vote pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0095

Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions

M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 26 mars 2021, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2021.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 17 mai 2021, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« FOOT' AMIGOS » - porteur de projet : Association « IFEP » - représenté par : Monsieur Thierry OLIVE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €
Fiche-action n° 2	« ON ROULE ENSEMBLE DANS BEAUVAIS » - porteur de projet : Association « AFMO » - représenté par : Monsieur Cheikhna DIOP - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Fiche-action n° 3	<p>« GOUTER PARTAGE »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « RICOCHETS » - représenté par : Monsieur Rémi SALMON - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 4	<p>« JOURNEE JEUX ET RECYCLAGE »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « LA LUDO PLANETE » - représentée par : Madame Adeline RIVOLLIER - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 5	<p>« SUR LES TRACES DE NAI KHANOM TOM »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « DAARA DJI » - représentée par : Madame Marianne SECK - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Ces 5 projets représentent un financement total de 3 700 €.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Mamadou BATHILY ne prend pas part au vote de la fiche-action n°1. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la fiche-action n°1.

Votes pour : 43

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité les fiches-actions n°2, 3, 4 et 5.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0102

Demande d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'infrastructures d'accueil pour les réseaux de communications électroniques

M. Cédric MARTIN, Conseiller municipal

La ville de Beauvais est amenée à déployer une infrastructure technique afin de faciliter le passage de la fibre optique par voie souterraine. Cette infrastructure est composée de fourreaux et de chambres de tirage mis à disposition d'opérateurs de communications électroniques souhaitant déployer des réseaux ouverts au public.

Cette mise à disposition obéit aux règles énoncées à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment qu'elle s'applique dans des conditions objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées.

L'accès à un réseau très haut débit de qualité est devenu un facteur essentiel d'attractivité locale, d'innovation et d'accès à de nouveaux services. Pour faciliter cette démarche, il est proposé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) dans les conditions suivantes :

Pose de 3 fourreaux PEHD et de chambres de tirage L3T sur environ 2 600 m, rue de Fouquenies et entre la rue du Thoret et Plouy-Saint-Lucien
Coût estimé du projet : 198 623,51 € HT

Taux de participation de la CAB : 50 %

Montant du fonds de concours : 99 311,75 €

Coût net pour la commune : 99 311,76 € HT

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 99 311,75 €, auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, afin de réaliser des infrastructures d'accueil pour les réseaux de communications électroniques ;
- d'autoriser madame le maire ou le conseiller délégué à signer tout acte relatif à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0085

Dénomination du boulodrome sis rue Saint Just des Marais

M. Christophe GASPART, Conseiller municipal

Monsieur Jacques Baclet, ancien maire-adjoint de Beauvais, beauvaisien né à la Cité du Bois du Parc en 1938 et originaire du quartier Saint-Just-des-Marais a été maire-adjoint en charge de l'emploi et des affaires économiques de 1977 à 1983 puis conseiller municipal entre 1995 et 2001.

Monsieur Jacques Baclet fut, durant plusieurs années, à la présidence du club de pétanque Philippe-Desponts de Saint Just des Marais.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé au conseil municipal de dénommer le boulodrome sis rue Saint Just des Marais.

- Boulodrome Jacques BACLET

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

5 – DÉNOMINATION DU BOULODROME SIS RUE SAINT-JUST-DES-MARAIS

M. AURY : Evidemment nous voterons cette délibération. Jacques BACLET était un élu de cette ville, un militant syndical, politique, associatif, et par ailleurs un amateur de pétanque, et donc ça paraît tout à fait cohérent. Un simple petit rappel, qu'on n'oublie pas l'engagement qu'on a tous souhaité, qu'on puisse dans les mois qui viennent, les années qui viennent, dénommer plutôt des rues, des lieux publics de noms de femmes. Alors je sais que c'est compliqué parce qu'évidemment il y a tout un tas d'hommes aussi qui méritent tout à fait d'avoir des noms de lieux publics mais je pense qu'il faut qu'on ne perde pas à l'esprit cet engagement qu'on a tous dit partager ici.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0089

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Politique éducative 2021-2022
- Classe de découverte

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la ville soutient les écoles publiques qui émettent le souhait d'organiser une classe de découvertes.

Les écoles publiques ont jusqu'au 9 Juillet 2021 pour faire acte de candidature et déposer leur dossier validé par leur inspecteur de circonscription auprès du service de la vie éducative.

Les écoles ont le choix de l'organisateur, du lieu et des activités (nature, sports, cirque, mer, neige...).

Sous réserve de crédits disponibles, sont aidées en priorité et dans l'ordre :

1. Les écoles jamais parties
2. Les écoles qui ne sont pas parties depuis 2019, 2020 et 2021

PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES

La ville paie à l'organisateur choisi par l'école publique, un forfait de 52 € par jour et par enfant réellement parti, pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 9 jours.

Le dépassement (montant au-delà de la prise en charge de 52 € par jour), sera collecté par l'école porteuse du projet, puis versé par elle, à l'organisateur choisi par l'école.

PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES ELEVES BEAUVAISIENS INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT DU 1^{ER} DEGRÉ OU SPECIALISÉ BEAUVAISIENS OU EXTERIEURS

Pour les établissements du 1^{er} degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe de découvertes, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée (sous réserve des crédits disponibles).

Cette somme est versée à l'établissement, sur présentation d'un état des enfants réellement partis.

L'établissement s'engage à la déduire de la facture réclamée à la famille.

GESTION ADMINISTRATIVE POUR LES FAMILLES DES ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES

La participation des familles est établie en fonction du quotient familial. Une facture est envoyée aux familles après le séjour.

Les familles (Beauvais et extérieur) faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié, à partir du deuxième enfant (du montant pris en charge par la Ville).

Les familles doivent constituer leur dossier au Bâtiment Malherbe, avant le départ de leur(s) enfant(s). Aucun acompte n'est demandé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter de la politique éducative 2021-2022 des classes de découvertes, sous réserve des crédits votés au budget 2022 ;
- d'autoriser l'application du demi-tarif pour la participation des familles à partir du 2^{ème} enfant durant la même année scolaire ;
- d'autoriser le versement des participations aux établissements du 1^{er} degré, extérieurs ou spécialisés, sous réserve des crédits votés au budget 2022 ;
- d'autoriser le versement de la participation de la ville aux prestataires retenus par les écoles publiques.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

6 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE – POLITIQUE ÉDUCATIVE 2021-2022 – CLASSE DE DÉCOUVERTE

M. NARZIS : Madame LEBRETON, est-ce que vous pouvez nous préciser à la date d'aujourd'hui le nombre d'intentions de départ ?

MME LEBRETON : Il y a 2 écoles pour l'instant. Il y a l'école de Bois Brulet et il y a l'école de Marissel avec 3 classes. Ils ont jusqu'au 9 ou 10 juillet pour déposer leur dossier.

M. NARZIS : Je voulais juste en fait réagir à ce chiffre-là, c'est un débat qu'on poursuit chaque année. Donc à un moment donné, il faut aussi qu'on se positionne.

MME LE MAIRE : Mais là, on a provisionné pour à peu près 15 classes. Donc ce que Madame LEBRETON vient de vous dire, c'est qu'on attend les réponses des écoles.

M. NARZIS : J'entends bien mais traditionnellement, par exemple c'était le cas l'année dernière, l'année à la même période on avait déjà une dizaine de classes.

MME LE MAIRE : L'année dernière, Monsieur NARZIS, c'était un peu plus compliqué quand même, là on peut espérer respirer un peu mieux.

M. NARZIS : Justement, l'année dernière dans une phase qui était effectivement très compliquée, il y avait déjà une dizaine d'intentions de départ, ce qui est assez classique d'ailleurs parce qu'on a globalement début juillet à peu près ce chiffre-là. Là, cette année, on n'est pas du tout dans ce chiffre-là et donc c'est un contexte un peu exceptionnel. Je considère que c'est lié à autre chose aussi. Si vous me permettez de faire une intervention là-dessus, ce n'est pas du tout une critique, c'est pour proposer une évolution. On a travaillé sur la question, on a aussi discuté avec les directeurs d'école et donc on veut intervenir par rapport à ce contexte lié à la faible participation des écoles au dispositif de classes de découverte. Alors comme vous le savez, malgré les intentions de départ qui étaient en hausse d'ailleurs sur les années, l'année dernière et sur l'année précédente, mais qui n'ont pas pu avoir lieu dans leur grande majorité à cause du contexte sanitaire. A titre de comparaison, en 2014 nous avions 561 jeunes beauvaisiens qui étaient partis en classe de découverte contre 250 en 2019. De nombreux facteurs ont conduit à cette situation et nous serions malhonnêtes d'imputer l'entière responsabilité à la municipalité actuelle. Depuis 40 ans, le nombre de départs en classe découverte s'est effondré au niveau national. Les causes profondes de cette dégradation sont multiples. Un coût financier en constante augmentation, à la fois sur l'hébergement et le transport ; des difficultés à trouver des structures adaptées, augmentant le temps de recherches par les enseignants ; des démarches administratives plus contraignantes pour les écoles et les familles ; des normes de sécurité renforcées ; ou encore une crainte croissante des parents. Pourtant, l'enjeu est considérable, puisque chaque année près de 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances. 3 millions d'enfants qui n'ont pas la possibilité de se confronter à un autre environnement, d'apprendre le vivre ensemble en dehors du milieu familial, d'expérimenter l'autonomie ou encore de participer à un projet pédagogique différent et innovant. Et on constate que la crise sanitaire est venue aggraver ce constat. Beauvais ne fait pas exception. Nous connaissons tous des enfants dans notre ville qui n'ont pas le droit aux vacances et qui n'ont pas le droit de s'ouvrir tout simplement au monde.

M. NARZIS (suite) : Notre ville a fait le choix de soutenir les classes découverte depuis de nombreuses décennies. Cependant, le dispositif actuel ne nous semble plus adapté aux réalités rencontrées par les établissements scolaires et génèrent de fait plusieurs difficultés. Je vais vous en citer deux. La première réside dans le délai de réponse de la mairie pour le financement des différents projets. On en parle tous les ans mais c'est encore une réalité cette année. Aujourd'hui, la ville notifie l'accord de financement ou non aux écoles candidates au mois d'octobre. Pour certaines écoles, ce délai est beaucoup trop tardif. En effet, les enseignants sont confrontés de plus en plus à des centres d'hébergement qui exigent la signature obligatoire d'un devis pour bloquer une réservation. Vous imaginez bien qu'il est impossible pour un enseignant de signer un devis au printemps ou pendant l'été précédent le départ sans savoir s'il obtiendra ou non le soutien de la ville. Autre difficulté, le financement. Nous avons déjà attiré votre attention les années précédentes sur la participation financière de la ville. Une participation qui n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis de nombreuses années. Le coût actuel, le tarif actuel était déjà en cours à la fin des années 2000. Or, les coûts des séjours, hébergement comme transport, ont augmenté considérablement. Cette situation contraint les écoles à rechercher des financements de plus en plus importants en sollicitant une contribution financière accrue des familles et des coopératives scolaires. Ces difficultés, associées à d'autres, découragent progressivement les enseignants moteurs alors qu'ils consacrent du temps et de l'énergie à construire ces projets. Nous pensons que la ville doit passer d'une logique de guichet à une logique d'accompagnement sur cette question. Nous devons être proactifs, c'est-à-dire encourager les départs en classe de découverte. C'est essentiel aujourd'hui pour les enfants de notre ville. Cela passe notamment par une assistance au montage des dossiers, par une aide à la recherche de centres d'hébergement et de sociétés de transport compétitives, par une contribution financière accrue. Les enseignants ne doivent plus être laissés seuls face à ce type de projet. Nous vous demandons en priorité d'organiser une grande consultation des écoles de notre ville, à la rentrée, pour connaître avec précision les attentes des enseignants et ainsi faire évoluer le dispositif municipal de soutien. Merci.

MME LE MAIRE : Monsieur NARZIS, je vous ai écouté, c'est normal, mais ce que je trouve anormal c'est que c'est du travail de commission et il y a des débats dans les commissions, ce n'est pas au Conseil Municipal d'ouvrir le débat sur l'aide ou pas apportée aux écoles. Parce que tant l'adjointe que les services des écoles font ce travail-là régulièrement. Alors, je pense que ce n'est pas le lieu. Je vous le dis. Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Madame le Maire, il se trouve que lors de la commission générale, au même moment j'étais avec mes collègues en train de nettoyer. Je vous le dis, c'est pour ça qu'il y avait Dominique CLINCKEMAILLIE qui y assistait en notre nom. Je vous le dis, Madame le Maire, parce que ça permet d'apporter une précision. Ensuite, il est normal qu'on ait ces débats aussi en conseil municipal. Et ensuite, je vous informe que chaque année, notamment sur la question de la contribution financière, nous vous posons les mêmes questions et chaque année vous nous dites que vous étudierez à nouveau, et ça a été le cas, souvenez-vous Madame LEBRETON, l'année dernière, que vous étudierez à nouveau la question et qu'on nous fournirait effectivement une réponse. Nous constatons que le rapport est exactement le même que l'année dernière et que les années précédentes. Donc, c'est tout à fait normal, Madame le Maire, dans une assemblée délibérative qu'on pose cette question.

MME LE MAIRE : Très bien, dont acte. On passe au vote. Pas de questions, pas d'avis contraires ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0098

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie éducative -
Conventionnement avec l'école privée Saint Esprit

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre du plan France Relance, le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports a publié un appel à projet pour un socle numérique de base en mars 2021.

A l'aide du socle numérique de base, l'Etat détermine pour la première fois la liste des outils nécessaires à l'enseignement dans les classes des écoles élémentaires : un tableau numérique par classe, un ordinateur par classe, une classe mobile pour 4 classes.

L'aide de l'Etat sous la forme d'une subvention est de 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €.

Le financement subventionnable est limité à 3 500 € par classe.

L'appel à projet a permis à la ville de Beauvais de prévoir un investissement conséquent pour 10 écoles élémentaires de la ville dans le cas où le projet déposé serait retenu pour financement : A.M. Launay, Europe, Emile Foëx, Jean Zay, Bossuet - Jules Ferry, Marcel Pagnol, Marissel B, Jacques Prévert, J.F. Lanfranchi, Jean Moulin.

Par ailleurs, l'éligibilité du projet d'une école privée est possible à condition qu'il soit intégré au dossier de la commune.

L'école élémentaire privée le Saint Esprit prévoyait ainsi une dépense d'investissement de 39 600 € pour une subvention demandée de 27 500 €.

Etant donné l'organisation de l'Etat et le versement aux collectivités territoriales de la totalité des subventions, la ville de Beauvais a prévu de faire l'avance des dépenses d'investissement de cette école. Elle demande donc à l'école privée de lui reverser le reste à charges de 12 100€.

La mise en débet de l'école pour percevoir le reste à charge nécessite un conventionnement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en débet de l'école Saint Esprit ;
- d'approuver le contenu de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser madame le maire à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0099

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie éducative - Politiques éducatives : "Vacances apprenantes été 2021"

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Beauvais souhaite contribuer à la mise en place du dispositif « Colos apprenantes » qui s'inscrit dans le plan « Vacances apprenantes ».

Les « colos apprenantes » ont pour objectifs le renforcement des apprentissages, de pratiques culturelles et sportives, d'initiation au développement durable, découverte de territoires nouveaux et la vie collective avec d'autres enfants.

Cette année, le dispositif « Colos apprenantes » peut être porté entièrement par une association, celle-ci se verra alors octroyer une subvention de 500 euros par enfant de la part de l'Etat. La Ligue de l'enseignement s'est portée candidate.

L'Etat cible les publics prioritaires en lien étroit avec la crise sanitaire vécue ces derniers mois : enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales enclavées, en situation de handicap, bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou ayant perdu le lien avec l'école ou ne disposant pas de connexion internet.

Afin de cibler les publics concernés, le service Politiques Educatives va faire le lien avec les écoles et les structures éducatives de la Ville pour présenter les séjours et les modalités d'inscriptions. Les familles feront ensuite les démarches administratives auprès de La Ligue de l'Enseignement directement.

Les séjours de la Ligue de l'Enseignement ont un prix de revient de 560 euros par semaine et par enfants. Une participation va être demandée aux familles et la différence de 30 euros sera prise en charge par la ville de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la participation financière de la ville à ce dispositif en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement ;

- d'autoriser le versement des participations à la Ligue de l'enseignement ;
- de valider la convention ci jointe ;
- d'autoriser madame le maire à signer les papiers nécessaires à ce projet.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

8 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE – VIE ÉDUCATIVE – POLITIQUES ÉDUCATIVES : « VACANCES APPRENANTES ÉTÉ 2021 »

M. AURY : Nous sommes favorables à la délibération sur les vacances apprenantes que nous allons voter mais je voulais simplement à cette occasion me faire l'écho d'un questionnaire des professeurs du collège Baumont, concernant le dispositif d'école ouverte, qui accueillait ces dernières années, enfin qui va continuer de le faire, une centaine au total d'élèves sur les collèges Fauqueux et Baumont. Des élèves de CM2 qui vont rentrer en 6^{ème} à la rentrée, et qui étaient pris en charge à la fois la semaine qui suit le début des vacances scolaires en juillet, puis la semaine qui précède la rentrée scolaire en août, dispositif d'école ouverte pour lequel il n'y aurait plus de subvention de la ville de Beauvais et il semble que cette subvention était auparavant d'un montant de deux fois 2 000 €. Et donc je voulais vous questionner sur l'absence de soutien à ce dispositif par la ville cette année.

MME LEBRETON : Cela concerne les collèges. En fait, tous ces dispositifs vont s'inscrire dans la Cité éducative. Donc là, on est dans cette période de transition. Ça devrait nous permettre de travailler autrement et de revoir un petit peu toutes ces subventions et d'avoir un projet plus global.

MME LE MAIRE : Là où je suis étonnée, c'est que vous parliez du collège Baumont parce que c'est lui le pilote de la Cité éducative. Donc je suis étonnée qu'ils vous aient interpellé là-dessus puisqu'en fait, c'est à lui d'être finalement initiateur de ce projet.

M. MATURA : Je me permets juste de confirmer. Effectivement hier soir j'étais au conseil d'administration du collège et on m'a aussi posé la question. Anne-Françoise a raison, ça doit être une période de transition avec les nouveaux dispositifs. J'ai dit au principal et à la personne qui posait la question que je reviendrai vers elles pour donner plus d'explications.

M. AURY : Et donc concrètement, ces enseignants disent que le dispositif commence le 7 juillet, qu'ils n'ont aucune visibilité sur le budget et que pour le coup auparavant ils disent que la ville finançait 2 000 € pour le collège Baumont, 2 000 € pour le collège Fauqueux. Donc certes, vous nous dites là ce soir que ça sera dans le dispositif Cité éducative mais pour l'instant ce dispositif n'apporte rien de concret. Et là ce qu'ils voient, c'est que certes ils sont classés Cité éducative mais que concrètement, là sur un dispositif qui fonctionnait depuis plusieurs années, ils se retrouvent avec beaucoup d'incertitudes, d'interrogations et donc pour l'instant ils ont plutôt le sentiment qu'il y a une régression de ce point de vue-là. Je me fais l'écho et donc effectivement ça a été soulevé, Monsieur MATURA l'a dit, au conseil d'administration du collège. Quelle est la réponse qui est donnée au conseil d'administration du collège, aux collègues enseignants de Baumont et de Fauqueux qui doivent accueillir ces enfants à partir du 7 juillet et qui n'ont pas les financements qu'il faudrait ?

M. MATURA : Je n'ai pas les chiffres précis en tête, en tout cas le principal, hier soir, a présenté assez précisément les dispositifs et a annoncé des montants qui dépassaient, je ne vais pas m'avancer sur les chiffres, les 20 000 € pour l'ensemble du dispositif. Donc là, on parle effectivement d'une perte de 2 000 mais en tout cas les choses semblent être bien financées. Mais j'ai dit au principal que j'allais revenir sur ce sujet-là rapidement. Je vais le faire ce week-end.

MME LE MAIRE : Alors, dans le budget de Cité éducative, ces sommes-là ont été rebasculées. Nous allons interroger le principal pour savoir comment il s'organise, puisque nous avons engagé la somme dans le budget Cité éducative. C'est pour ça que ça me surprenait que ce soit le principal du collège Baumont qui vous ait interpellé. Je pense que c'est à lui de faire sa répartition.

M. AURY : Donc là en l'occurrence ce n'est pas le principal qui m'a interpellé. Ceux sont les professeurs qui sont dans le dispositif, qui vont accueillir les enfants et qui visiblement...

MME LE MAIRE : Donc il faut qu'ils voient entre eux avec le principal.

M. AURY : Ils n'ont pas eu cette information que vous donnez là. Et je pense qu'il est important de veiller à ce qu'elle parvienne jusqu'aux équipes qui vont gérer le dispositif.

M. VIBERT : Pour vivre à peu près ce type de situation dans les échanges sportifs entre les enseignants de sport et les principaux, que ce soit notamment pour le collège Baumont, souvent en fait les enseignants court-circuitent leur direction. Donc je pense qu'il serait important, étant moi-même enseignant, que les enseignants se rapprochent de leur direction qui elle est peut-être au courant.

MME LE MAIRE : Encore une fois, je pense qu'il faut que les enseignants se rapprochent du principal. Apparemment ce n'est pas très clair.

M. MATURA : Depuis hier soir, ils ont eu des chiffres. Donc après, charge au principal de revenir vers lui et de communiquer dans le détail. C'est tout.

MME LE MAIRE : On va vérifier. Je vous propose quand même d'adopter la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0090

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - Vie Éducative - Politiques Éducatives 2021-2022 : Dispositif d'aides aux écoles

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La ville de Beauvais centralise les offres d'activités éducatives et pédagogiques pour les équipes enseignantes dans le cadre de sa plateforme dédiée, l'AEL (Actions Educatives et de Loisirs). Ce support relaie l'ensemble des actions proposées par les services municipaux, communautaires et leurs partenaires.

De plus, la ville s'associe à l'Education Nationale avec un soutien financier pour des projets préalablement validés par les inspecteurs de l'Education Nationale de Circonscription et répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures est présenté ci-après :

Le soutien aux écoles dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. Ce classement permet aux écoles d'accéder à des financements particuliers pour des projets au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favoriseront l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de réseaux, adresseront, au service de la vie éducative, les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 15 Octobre 2021 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est calculée comme suit :

- pour les écoles du 1^{er} groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école, dont un acompte de 250 €,
- pour les écoles du 2^{ème} groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école, dont un acompte de 330 €,

- pour les écoles du 3^{ème} groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par école dont un acompte de 400 €,
- Pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum dont un acompte de 330 € par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention annexée.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

Une subvention aux transports

Cette subvention est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s).

- Si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée,
- Si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Les écoles bénéficient par ailleurs d'un accès libre au réseau de transport urbain sur demande d'un « pass » auprès de la société délégataire.

Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la ville ne sont pas imputées sur ces crédits, mais prises en charge par la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dispositif de la politique éducative 2021-2022 ;
- d'autoriser les dépenses prévues au budget.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0105

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse - BLOG 46 - Vacances solidaires

M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Dans le cadre du projet « Vacances solidaires » initié et porté par le service jeunesse de la ville depuis 2013,

Il est proposé à 16 jeunes âgés de 18 à 25 ans, issus des « quartiers politique de la ville » de participer à 7 chantiers à Beauvais, en partenariat avec le service espaces naturels.

Les chantiers consistent en des travaux de nettoyage, débroussaillage, élagage, réhabilitation de chemins au sein de différents quartiers de Beauvais : Bois de Notre-Dame-du-Thil, Bois de Bracheux, (quartier Voisinlieu) Fosse à Baille Vent, (quartier Argentine) Bois Quéquet, (quartier St Jean) et Parc de la Grenouillère, (quartier St Jean) ...

Ces 7 chantiers sont planifiés entre juin et août 2021.

A l'issue des chantiers, 8 jeunes s'engageront sur :

- Un séjour en semi autonomie à Perpignan du 14 au 24 août 2021.

Le séjour permet d'insister sur le mérite du travail accompli et favorise la socialisation des jeunes.

- Les 8 autres jeunes, ne prenant pas part au séjour, et afin de répondre à des difficultés économiques et de pouvoir d'achat, verront leur investissement gratifié d'une carte cadeau d'une valeur de 400 euros, soit une enveloppe totale de 3200 euros.

Afin de respecter la législation en vigueur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans la limite des crédits alloués à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la ville.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Le vendredi 2 juillet 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Charles LOCQUET, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Marianne SECK

POUVOIRS Corinne FOURCIN à Anne-Françoise LEBRETON, Jacqueline MENOUBE à Caroline CAYEUX, Catherine THIEBLIN à Franck PIA, Peggy CALLENS à Lionel CHISS, Charlotte COLIGNON à Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON à Loïc BARBARAS, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Leïla DAGDAD à Mehdi RAHOUI, Claire BEUIL à David MAGNIER

Date d'affichage	9 juillet 2021
Date de la convocation	25 juin 2021
Nombre de présents	35
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0107

Foncier - Acquisition d'un local commercial- copropriété des Champs Dolents sur le quartier Argentine

MME. Caroline CAYEUX, Maire

La ville de Beauvais a été sollicitée par la Caisse d'Epargne Hauts de France, qui souhaite vendre son local commercial sis 6 rue de Rouergue dont elle n'a plus l'utilité.

Il s'agit d'un local d'une superficie de 112 m² sous-sol compris en bon état d'entretien.

Le bien est situé en zone URUb du PLU.

Dans une volonté de renforcer le lien avec les habitants sur un secteur central du quartier Argentine, la ville a déployé plusieurs services publics déconcentrés : mairie de quartier, Maison des Familles « La Bulle » et Centre social installé à la MAJI.

L'acquisition de ce local viendra renforcer l'offre en service public sur le secteur en proposant d'installer une antenne de la police municipale.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France le local commercial correspondant au lot de copropriété n° 190 et cadastré section K n° 961 d'une superficie de 112m² au prix de 60 000 €, mobilier inclus,

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Abstention : 6

11 – FONCIER – ACQUISITION D’UN LOCAL COMMERCIAL – COPROPRIÉTÉ DES CHAMPS DOLENTS SUR LE QUARTIER ARGENTINE

MME LE MAIRE : Vous savez que la Caisse d’Epargne des Hauts-de-France a voulu vendre son local commercial rue du Rouergue, dont elle n’a plus l’utilité, entre parenthèses, malheureusement. L’acquisition de ce local va venir renforcer l’offre en service public sur le secteur en proposant d’y installer l’antenne de la police municipale.

Il vous est donc proposé d’acquérir ce local commercial qui correspond aux lots de copropriété n° 190 au prix de 60 000 € mobiliers inclus.

MME LUNDY : Madame la Maire. Alors je vous laisse imaginer notre surprise lorsque vous avez annoncé le 7 juin dernier, par un heureux hasard de calendrier à deux semaines du premier tour des élections départementales, que la municipalité allait installer une antenne de police municipale dans les locaux de la Caisse d’Epargne. En février dernier, j’étais intervenue avec le groupe pour vous demander ce qu’il en était de l’avenir de la Caisse d’Epargne, après l’annonce d’une fermeture qui, rappelons-le, ne devait être à l’époque que temporaire. Or, vous disiez, Madame la Maire, à cette période que vous étiez encore en discussion avec eux. Nous avons donc été extrêmement surpris de découvrir par voie de presse, sans en avoir été préalablement informés, que ce local deviendrait une antenne de police municipale. Pourquoi ? D’abord parce que nous ne le dirons jamais assez, nous avons à cœur d’œuvrer concrètement pour améliorer la tranquillité des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens. C’est donc d’effectifs de police nationale dont nous avons besoin dans le quartier d’Argentine depuis la disparition du commissariat de police nationale. L’ouverture d’antennes de quartiers de la police municipale en 2014 n’avait, pour rappel, pas rencontré le succès escompté. Ensuite, parce que d’autres opportunités auraient pu être étudiées, et c’est d’ailleurs l’intérêt de délibérer ici en conseil municipal et de faire vivre le débat démocratique, c’est toujours enrichissant que de débattre et de discuter collectivement, et en particulier sur ce type de choix politique. Alors, vous vous souvenez probablement Monsieur LOCQUET de la réponse que vous aviez formulée en février dernier lors de mon interpellation. Donc je vais pour citer, je suis toujours très heureuse de le faire : « le pharmacien est ravi, à tel point que c’est assez terrible, mais il me disait il y a quelques jours, si jamais par malheur la banque ne rouvrirait pas, moi je suis intéressé pour y faire quelque chose. Dans ce centre commercial, quasiment tous les mois nous avons des demandes d’implantations, les uns, les autres veulent y venir. Mais je pense que vraiment il faudra qu’on intervienne encore plus fort sur le distributeur de billets pour pouvoir maintenir de l’argent liquide sur ce quartier. » Alors, quel dommage, mais quel dommage de déployer une mesure gadget sans nous en informer et sans concertation, sans même prévenir localement les habitants qui sont les premiers concernés de la fermeture définitive. C’est une occasion manquée pour les habitants du quartier et pour notre politique cohérente en matière de tranquillité et de sécurité. Alors je terminerai par contre par dire que vous aviez raison Monsieur LOCQUET, nous manquons de distributeurs dans le quartier. Des queues de dizaines de mètres parfois se forment chaque lundi sur le marché d’Argentine. Il est donc urgent d’avoir un distributeur de billets.

MME LE MAIRE : Madame LUNDY, en voyant votre agacement, finalement je me dis que nous avons touché un point sensible.

MME LUNDY : C’est dommage parce qu’on est toujours constructifs, on ne s’agace pas des bonnes mesures pour notre ville, vous savez.

MME LE MAIRE : Je sais ce que j'en pense. Permettez-moi de me féliciter de cette délibération, sur laquelle d'ailleurs vous nous aviez interrogés : « où en êtes-vous de l'installation de la police nationale ? » Alors évidemment, malheureusement, je ne tiens pas le stylo du ministre de l'Intérieur, même s'il regarde toujours avec bienveillance la ville de Beauvais à qui il a affecté 9 ou 10 policiers supplémentaires exclusivement pour la ville de Beauvais. Et nous avons fait le choix de racheter à la Caisse d'Épargne un local stratégique au cœur des Champs Dolents pour y implanter une antenne de police municipale. Et je peux vous dire que l'essentiel est d'implanter une antenne qui prouve notre volonté d'assurer la sécurité dans ce quartier. Alors évidemment, j'ai cru lire ici ou là que l'opposition municipale s'offusquait, nous disait qu'on s'impliquait dans notre programme de campagne, c'est pour ne pas le dire savoureux voire même assez extravagant si vous voulez bien, que l'opposition vienne nous reprocher de respecter notre parole et notre engagement de campagne. En plus, ce que nous voulons c'est répondre à la confiance que les beauvaisiens nous ont accordée en mars 2020, et je me permets de rappeler, dès le 1^{er} tour. Mais peut-être que l'opposition aurait préféré que nous n'appliquions pas notre programme, que nous ne réalisions pas nos engagements et que nous ne respections pas la confiance des beauvaisiens. Ça n'a jamais fonctionné comme ça à Beauvais Pour Tous, on dit ce que nous allons faire et nous faisons ce que nous avons dit. Et quand on n'est pas en mesure de le faire ou de réaliser, ça arrive malheureusement, mais nous expliquons clairement le pourquoi et le comment de l'abandon de certains projets ou le décalage d'un certain nombre de réalisations. Ici, tel n'est pas le cas, la volonté politique qui est la nôtre est sans ambiguïté en matière de sécurité. Il y a les paroles, les postures mais il y a aussi les actes et les réalisations concrètes. L'arrivée prochaine au cœur du centre commercial des Champs Dolents à Argentine est notre réponse concrète et efficace à des problèmes d'insécurité et à la volonté d'une présence policière importante. Alors bien sûr, j'entends vos reproches mais il n'y avait vraiment rien d'électoral là-dedans, juste la concrétisation d'un travail de fond mené dès le lendemain de notre élection. Alors oui c'est vrai, c'est en effet une chance que la vente par la Caisse d'Épargne de ce local situé en plein cœur du quartier Argentine, oui il y avait beaucoup d'acheteurs éventuels mais vous connaissez le droit de préemption d'une municipalité et donc si cette occasion ne s'était pas présentée nous serions évidemment, avec mes collègues qui s'occupent de la sécurité, Sandra PLOMION et Ludovic CASTANIE, encore en phase de réflexion et d'approfondissement pour le choix du lieu. Donc évidemment, et vous auriez fait la même chose, quand la Caisse d'Épargne nous a dit qu'elle était vendeuse, nous avons répondu oui, et je l'ai dit en préambule de mon intervention, nous l'avons dit et nous le faisons. Depuis 20 ans, aucun des premiers ministres et des ministres de l'Intérieur sollicités ne nous a apporté de réponse positive et concrète à notre démarche de voir installer une antenne de police nationale. Je pense que c'est de notre responsabilité, municipalité, d'y implanter cette antenne de police municipale au cœur de ce quartier dans un souci de protection policière, d'efficacité à travers une présence forte et visible. Voilà ce que je souhaitais dire mes chers collègues. Evidemment d'autres précisions plus techniques et plus opérationnelles peuvent vous être apportées par Sandra PLOMION et Ludovic CASTANIE, que je remercie chaleureusement pour leur travail constant et quotidien au service de la sécurité des habitants de Beauvais.

MME LUNDY : Je vous remercie, Madame la Maire. Petit rappel historique de ce Conseil qui s'était tenu donc en février dernier. Nous avons alerté sur la dégradation de la situation à Argentine et sur le fait que de plus en plus d'habitants venaient nous voir pour nous interpellier et pour nous dire qu'en effet la situation se dégradait.

MME LUNDY (suite) : A l'époque, la réponse qui avait été faite était de dire qu'un certain nombre d'actions, de coordinations entre la police nationale et la police municipale avaient été menées et que la situation s'améliorait tellement que c'était de plus en plus efficace et que maintenant le gros travail n'était plus à mener à ce niveau-là mais plutôt du côté de l'A.N.R.U. Non mais je me permets de faire ce rappel historique, pourquoi ? Parce que nous ne nous réjouissons pas Madame la Maire, quand nous connaissons des situations comme celle que nous avons connue ces derniers mois, il me semble que nous sommes à vos côtés. Que tout de suite nous demandons à être dans la proposition. Donc nous ne nous réjouissons pas. Et quand nous découvrons dans la presse en effet qu'une mesure est présentée sans que nous ayons eu l'occasion de l'enrichir collectivement, nous vous interpellons parce que je pense que c'est une vraie occasion manquée et que nous aurions pu collectivement discuter de l'endroit où c'était le plus efficace, du type de mesure que nous pouvions mettre en place, comme nous le faisons quand il y a un débat démocratique serein dans cette enceinte et je crois qu'on en sort toujours grandi des débats démocratiques.

MME LE MAIRE : Madame LUNDY, vous ne voudriez quand même pas qu'on vous demande la permission pour investir et pour utiliser notre droit de préemption. Excusez-moi, nous sommes l'exécutif et nous travaillons.

MME LUNDY : Oh non ! Je vous rassure, Madame la Maire.

M. PIA : Je voulais simplement ajouter, Madame LUNDY, pour bien connaître les commerçants, qu'ils sont rassurés et très contents de cette initiative. Et je pense que c'est vraiment ce qui compte au fond, répondre aux besoins ou aux attentes de nos concitoyens. C'est ce que nous avons fait et nous n'avons jamais dit que nous ne ferions pas et que nous n'implanterions pas une antenne de police dans ce quartier. Ça faisait partie justement de nos propositions de programme. Ça a été dit à l'instant par Madame le Maire. Donc nous respectons ce sur quoi nous nous sommes engagés.

MME PLOMION : J'ai pu comprendre dans vos propos, Madame LUNDY, que vous aviez le sentiment que cette future antenne était un peu de la poudre aux yeux. Je vous préciserai donc que nous avons pour projet d'embaucher 5 médiateurs de la tranquillité publique en supplément pour être présents sur place et aussi 5 agents de police municipale. Maintenant, vous regrettez que ce ne soit pas un commissariat national, on n'a pas à répondre en effet à la place de l'Etat, mais je peux d'ores et déjà vous préciser, puisque je me suis entretenue sur le sujet avec le directeur de la Sécurité Départementale, et que ce dernier m'a fait promesse que ce site servirait aussi de lieu de débriefing pour les opérations conjointes qui sont menées en effet de manière accrue depuis quelque temps et qui apportent leur résultat. Nous vous présenterons d'ailleurs prochainement un bilan au niveau des statistiques de la délinquance à Beauvais, nous rencontrons régulièrement, voire tous les mois, le directeur de la Sécurité Départementale et vous pourrez vous apercevoir que la délinquance va en baisse. Mais en tout état de cause, il m'a promis qu'il y aurait la présence policière nationale également sur le site.

M. CASTANIE : Je me permets d'intervenir, Madame LUNDY, parce que je vous rappelle que vous nous avez interpellés à deux reprises sur cette antenne et je vous avais répondu. Je vous avais dit qu'on y travaillait. Alors visiblement vous vous rappelez des propos de Monsieur LOCQUET, je n'ai pas besoin de petites notes pour me rappeler des miennes. Je vous ai répondu, on y travaille, à deux reprises. Donc aujourd'hui vous nous sortez ça, mais c'est quand même incroyable. C'est un peu de la mauvaise fois. Je suis désolé.

M. ENJOLRAS : Je suis un peu surpris de ces débats. J'ai un profond respect, Madame LUNDY, pour votre façon de présenter les choses, j'ai d'ailleurs souri quand vous avez rappelé les propos de Monsieur LOCQUET. Maintenant, après l'annonce qui a été faite de ce qu'effectivement ce local qui va être cédé par la Caisse d'Epargne était acquis par la ville pour y installer un commissariat municipal, je suis allé m'y promener. Alors je ne suis pas allé voir les commerçants, Monsieur PIA, je suis allé au café et j'ai demandé à tous les habitants que je pouvais croiser s'ils étaient satisfaits de l'annonce de l'installation de policiers municipaux sur le quartier et je vous avoue, très sincèrement, qu'ils en étaient ravis. J'en ai rencontré un qui était mitigé, cela dit on ne peut pas faire du 100 % là-dessus. Et quand vous dites « on aurait pu échanger, on aurait pu discuter », je crois qu'il y a des sujets sur lesquels on a parlé tout à l'heure, de rapidité en matière de situations des salariés, d'essayer de faire en sorte que les choses se rattrapent le plus rapidement possible et d'éviter de repousser au mois de novembre pour que les gens ne soient pas lésés. Mais je crois qu'en matière de sécurité, de temps en temps, quand on a les rennes d'une municipalité, et je crois avoir compris quand on n'est pas dans la majorité, il faut de temps en temps savoir en tirer les conséquences. En matière de sécurité, l'urgence est certainement la principale des contraintes et des paramètres qu'on doit traiter sur ce sujet-là. Cette opportunité s'est présentée, en tous les cas, au-delà de l'avis des habitants qui sont quand même les premiers concernés, je suis désolé de le dire, ce n'est pas le Conseil Municipal ou les membres du Conseil Municipal qui sont concernés par ce débat-là, ce sont quand même les habitants de ce quartier et je peux vous assurer que là-dessus je ne peux qu'être en phase totale avec la décision qui a été prise, même si effectivement j'aurais aimé être consulté pour discuter pendant des mois et des mois. Mais de temps en temps, nécessité fait loi. Je suis désolé, Madame LUNDY, là-dessus je ne vous comprends pas. Vous avez souvent fait, mis à part votre partie sur le rappel de certaines phrases qui m'ont paru judicieuses, je le rappelle, pour le reste je ne vous comprends pas. Si je peux me permettre, de temps en temps on est confrontés aux contraintes de la réalité et en matière de sécurité la rapidité est une partie importante de la réalité.

M. LOCQUET : Je n'arrive pas à comprendre comment on ne peut pas se réjouir d'un tel résultat. Honnêtement, ça fait des années qu'on en parle depuis que malheureusement nous avons été abandonnés par la police nationale sur ce quartier et c'est vrai que nous l'avons demandé régulièrement. C'est vrai aussi, Monsieur ENJOLRAS a raison de le rappeler comme vous, que dans ce quartier régulièrement nous avons des demandes d'implantations. Mais les demandes d'implantations sont liées aussi, pour ceux qui parfois se soucient, s'il y a évidemment plus de sécurité. Il s'avère qu'on a un problème qui se passe dans ce quartier et puis on a une solution et on réagit. Alors on pourrait faire de la politique politicienne, on pourrait s'interroger pendant des mois, pendant des heures. Il s'avère que, vous l'avez dit tout à l'heure, le moment a fait la situation. Alors vous l'avez mal pris. Je comprends que vous l'avez mal pris, parce que vous auriez aimé être dans la confiance, vous auriez aimé peut-être ajouter dans un tract au dernier moment que vous auriez été de ceux qui auraient pu apporter cette solution. Parce qu'en fait, lorsqu'on est donneurs de leçons, on va jusqu'au bout du système, alors on peut l'utiliser à bon escient, faire de la politique saine surtout quand on commence en politique. On pourrait dire, on peut simplement aller sur les faits, sur le terrain, discuter, vous comme moi, et là-dessus on n'en discute pas. Lorsque vous allez voir les commerçants, ils applaudissent cette situation. Vous nous avez sauvés, Madame le Maire. Vous allez enfin trouver une solution. C'est ça le plébiscite. Et d'ailleurs ce n'est même pas électoraliste parce que si vous regardez réellement en détail, et vous avez dû le faire, les choix du premier tour ou du deuxième tour, il n'y a pas une grosse influence qui marche là-dessus.

M. LOCQUET (suite) : La grosse influence, elle est où ? La grosse influence qui a fait la différence, c'est lorsque vous avez voulu écrire les uns et les autres dans ce document en me citant nommément que nous n'avions pas répondu à cette question sur le commissariat de police nationale ! J'ai « fait raser » également à Argentine, j'ai « fait raser » Madame le Maire, c'est moi personnellement, et encore j'ai du pot j'aurais pu le faire moi-même ! Alors vous savez, ces méthodes-là, vraiment je vais vous en remercier. Ça a fait lever 1 000 personnes de plus entre les deux tours. Ces petites méthodes d'un ancien temps, dont on n'imagine même plus que ça puisse encore arriver, ça a à un moment fait en sorte que les gens se sont dit ce n'est pas possible. Je vais vous dire comment c'est arrivé de document. J'étais dans une cave rue des Hortensias, il y a une dame qui passe et qui me dit « regardez ce qu'ils disent de vous Monsieur LOCQUET ». Je dis non, ce n'est pas possible. Ça ne doit pas être possible. Je ne peux pas penser qu'aujourd'hui, lorsqu'on fait cette déclaration-là, on soit totalement sincères. Je ne veux pas remettre en doute votre sincérité sur le fait de vouloir partager l'envie d'une connaissance d'un dossier sur lequel vous auriez peut-être pu apporter quelques solutions. Mais malheureusement, ce que je pouvais croire de votre sincérité quant à votre engagement, il a été bafoué. Alors, je ne vais pas m'appesantir sur tous ces sujets-là parce que je pense que ce n'est pas la peine de faire de la politique politicienne de plus et qu'on a beaucoup d'autres choses à faire et qu'on a tous bien travaillé pour apporter sur ce dossier. J'espère que vous le voterez évidemment parce que si vous le votez ça voudra dire qu'on pourra dire ensemble, et certainement l'occasion de faire un peu de comm, que vous étiez à l'initiative de cette réponse comme vous me le dites souvent. Je terminerai juste sur ça. Vous savez puisque certains d'entre vous aime la philosophie, je m'étais bien dit que vous auriez quelques sujets à dire là-dessus donc j'ai trouvé cette phrase, cette citation de Sénèque qui pousse peut-être à la réflexion : « la méchanceté boit elle-même la plus grande partie de son propre venin ». Vous avez 5 ans.

M. AURY : Par rapport à ce dossier, l'intervention de Roxane LUNDY pointe plusieurs choses. Elle pointe d'abord un rappel et nous sommes constants sur cette question-là, c'est que selon nous, la sécurité publique c'est d'abord le rôle de l'État, c'est d'abord le rôle de la police nationale. Et que, ce que l'on constate c'est que plus on en met sur la police municipale, plus on accompagne les désengagements de l'Etat et je n'entends aucune, je ne vois plutôt aucune bataille de votre part de la Ville pour obtenir de l'Etat qu'il joue son rôle. Vous le faites formellement, je ne sens pas du tout une mobilisation de la municipalité pour obtenir ces moyens de la part de l'Etat. Or, si on ne fait pas cela progressivement, on accompagne le désengagement complet. Or, ce que l'Etat ne fait plus en matière de sécurité publique, par ailleurs ça ne l'amène pas à nous faire davantage de cadeaux en termes de dotations pour la commune et ça n'empêche pas que la commune doit faire face, on l'a vu l'an dernier face au Covid, enfin et on n'est pas encore complètement sortis de ça mais face au Covid ou bien face aux catastrophes tout à l'heure, on voit bien comment les communes, et la nôtre en particulier est amenée à jouer un rôle très important. Mais pendant ce temps-là, l'Etat ne joue pas son rôle sur des fonctions qui sont pour le coup, et le mot est parfois galvaudé, mais régaliennes. La sécurité publique c'est la police nationale, c'est le rôle de l'Etat. De ce point de vue-là, notre questionnement c'est qu'en 2014 vous avez déjà ouvert un certain nombre d'antennes de police municipale, et que sont-elles devenues ? En catimini on les a refermées quelques mois plus tard. Donc vous nous permettez au moins d'avoir ce questionnement sur le devenir de cette antenne de police municipale. Troisièmement, elle a pointé une chose, les Champs Dolents, ce centre commercial, oui il a besoin d'une banque. Ça a été quand même absolument consternant de voir dans quelles conditions cette Caisse d'Épargne a fermé, sans même prévenir ses clients, qui sont souvent des gens modestes, qui ont absolument besoin de la présence de cette banque.

M. AURY (suite) : Vous nous aviez assuré à l'époque, lors du Conseil Municipal, que ça n'était que provisoire, que vous vous battiez sur le maintien de cette banque, que la direction de la banque y compris vous avait donné des assurances en ce sens-là, et qu'est-ce qu'on constate après ? Eh bien effectivement, c'est que quelques jours avant le 1^{er} tour d'une élection départementale, on sort du chapeau cela. C'est-à-dire que ce qui était dit auparavant, c'est passé par pertes et profits. Qu'est-ce qu'on fait ? Quelle action ? Parce que ce que j'entends aussi des commerçants, de ceux du marché comme de ceux qui sont permanents sur le centre commercial des Champs Dolents, c'est que oui, il y a un vrai problème sur le départ de cette banque, de la Caisse d'Epargne, sur la disparition des distributeurs de billets. Donc oui, ça c'est un vrai problème et sur tout ce qui peut contribuer à la revitalisation de ce centre commercial. Donc ce sont ces questions-là qui ont été posées.

Quant aux sentiments d'outrages, de vierge effarouchée, de notre collègue Charles LOCQUET, très franchement dans cette circulaire électorale, il n'y avait aucune surprise, il n'y avait que des sujets que nous avons abordés constamment au cours des années et vous pourriez au moins nous reconnaître le mérite de notre cohérence. Là-dessus vous pouvez ne pas du tout partager notre point de vue mais de la cohérence là-dessus. Et par contre, je dois dire que je n'ai pas trouvé extrêmement fair-play, il faut le dire, le fait, et c'est une question sérieuse, mais nous avons tous tout à l'heure rendu un hommage, une minute de silence pour ce jeune lycéen, je n'ai pas trouvé terrible on va dire, mais je ne veux pas en dire plus, d'avoir vu ce jeune entraîné dans cette vidéo pré-électorale. J'avoue que ça m'a pour le coup choqué.

MME LE MAIRE : De quoi vous parlez Monsieur AURY ?

M. AURY : Je parle de la vidéo.

MME LE MAIRE : Quelle vidéo ?

M. AURY : De la vidéo de mon collègue Charles LOCQUET quelques heures avant, la veille du 2^{ème} tour, où il évoque cela et où finalement il nous met, comme si nous ne partagions pas nous-mêmes cette émotion, comme si nous-mêmes nous n'étions pas engagés totalement aux côtés de tous ceux qui ont subi cette catastrophe. Mais je mets ça sous le coup de la fébrilité pré-électorale.

Mais très franchement, Madame le Maire, autant ce que nous avons dit dans la circulaire, ici il n'y a personne qui peut dire qu'il y a eu une surprise extraordinaire, ce sont des dossiers, des questions que nous avons abordés depuis plusieurs années. Le point de vue est constant là-dessus, donc il n'y avait rien, il n'y avait d'ailleurs aucune attaque.

MME LE MAIRE : Non ! C'était une plébiscite voyons ! Ben voyons !

M. AURY : Non ! nous n'avons attaqué en rien, nous avons...

MME LE MAIRE : Nous avons fait 66 %, donc l'affaire est réglée.

M. AURY : D'accord Madame le Maire. Mais c'est simplement parce que notre collègue Charles LOCQUET remet le couvert ce soir que je suis amené à aborder cela. Il n'est dans cette circulaire, il n'est absolument aucune attaque contre la personne de notre collègue, simplement sur ses choix politiques, donc on reste sur du débat politique. Oui nous n'avons pas partagé son enthousiasme sur le Jeu de Paume et on pourra en reparler...

M. AURY (suite) : Oui, oui, oui, je veux dire attendez, c'est lui qui a soulevé la question donc nous en reparlons.

Je me souviens de son enthousiasme de l'époque et comment nous étions considérés à l'époque comme ne comprenant rien au commerce parce que nous ne connaissions rien à cette question. Malheureusement, nous aurions préféré que ce soit Charles LOCQUET qui ait raison sur cette question. Je crains que l'expérience nous montre que peut-être il y avait des raisons de ne pas être aussi enthousiaste que lui à l'époque. Donc sur la destruction de la piscine Dassault, je me souviens que quelques jours avant l'élection il expliquait là aussi que jamais ça ne disparaîtrait. Vous avez d'ailleurs vous, Madame le Maire, constamment répondu Madame le Maire à l'époque quand je m'inquiétais du manque d'entretien de cette piscine, vous me répondiez que j'affolais la population et que jamais cette piscine ne serait détruite. Bon, voilà, ce sont ces dossiers-là que nous avons pointés dans la circulaire et rien d'autres. Et la personne de Charles LOCQUET n'était absolument pas en cause, sa vie privée non plus, j'ai le plus profond respect pour ça et jamais, vous pourrez là aussi le reconnaître, jamais, nous n'avons eu d'attaques qui concernaient la vie des gens, la vie privée des gens, nous en restons sur un débat... Je veux dire, reconnaissez, et je vous reconnais aussi, de ne jamais avoir joué sur ce terrain-là. Je veux dire nous en restons ce soir comme tous les autres Conseils Municipaux, comme dans tout ce que nous publions, sur des sujets de fond, sur des sujets politiques. Et oui le Conseil Municipal c'est le lieu où s'expriment les choix différents. Et je vous rappelle Madame le Maire que oui, vous avez été élue l'an dernier mais il y a la moitié des Beauvaisiens qui se sont déplacés, qui n'ont pas voté pour vous également madame le maire...

MME LE MAIRE : La moitié.

M. AURY : Oui, la moitié moins quelques-uns. Oui Madame le Maire, 50 et des miettes, ça fait 49 et des miettes qui n'ont pas voté pour vous, parmi ceux qui se sont déplacés. Mais je ne mets pas en cause la légitimité du tout de votre élection mais entendez, que tous les Beauvaisiens, ne partagent pas vos choix. Et nous sommes ici élus par une partie de ces Beauvaisiens pour continuer de porter leurs voix, leurs interrogations, leurs propositions, leurs préoccupations, et c'est ce que nous allons continuer à faire en restant toujours sur le fond des sujets.

MME LE MAIRE : Vous votez contre la délibération ?

MME LUNDY : Nous nous abstenons, mais c'est dommage, j'avais une question sur les distributeurs de billets également. Je préfère le rappeler.

MME LE MAIRE : Donc, vous vous abstenez.

M. MAGNIER : Nous votons pour avec Madame BEUIL aussi. Je ne fais pas partie du groupe de la gauche avec Madame BEUIL.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0106

Foncier - Acquisition des parcelles cadastrées section Q n° 444 et R n°75 - Réserve foncière de Marissel

M. Franck PIA, Maire Adjoint

Madame Sophie CALLENS-HENRY, représentante de la succession HENRY, propriétaire de deux parcelles sises à Beauvais, lieudit « Surmontier et les Cordelles » cadastrées section Q n° 444 pour 230 m² et R n° 75 pour 344 m² (soit au total 574 m²) a proposé à la Ville de Beauvais l'acquisition des dites parcelles au prix de 1000€ (Q n° 444) et 1500€ (R n°75).

Il s'agit de deux parcelles en nature de jardin situées en zone 2AU du PLU et incluses dans le périmètre des réserves foncières de Marissel.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de la succession HENRY les parcelles cadastrées section Q n° 444 et R n° 75 d'une superficie totale de 574 m² au prix de 4.36 € le m² soit un total de 2500 € ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

**12 – FONCIER – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION Q
N° 444 ET R N° 75 – RÉSERVE FONCIÈRE DE MARISSEL**

MME CLINCKEMAILLIE : Une nouvelle fois, la Ville acquiert des parcelles au niveau des jardins de Marissel, chemin du Surmontier. Je suis déjà intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet, étant très soucieuse de l'avenir de ces jardins, comme de nombreux habitants de ce quartier. N'ayant pas pour l'instant obtenu de réponse vraiment claire sur cette avenir, nous aimerions une modification du P.L.U. et que cette zone ne soit plus classée en zone à urbaniser 2AU, comme c'est le cas actuellement, pour la protéger et la réserver à des activités de maraîchage ou d'arboriculture urbaine. Merci beaucoup.

MME LE MAIRE : Si on achète, c'est bien pour protéger la zone.

M. AURY : Madame le Maire, elle a posé une question sur le classement dans le Plan Local d'Urbanisme.

MME LE MAIRE : Mais on ne peut pas, c'est non constructible ! Ben oui.

MME CLINCKEMAILLIE : Non, c'est en zone 2AU.

M. PIA : De toute façon, en zone 2AU, Madame CLINCKEMAILLIE, on ne peut pas construire. Ce n'est pas une zone qui est constructible aujourd'hui. Et dans le cadre notamment de notre P.L.U.I., puisqu'un P.L.U.I. devra être lancé, ce sont des réflexions effectivement qu'on pourra avoir sur le reclassement de cette zone, puisque de toute façon il y aura l'obligation de sortir du bilan de l'ensemble des zones à urbaniser quelques parcelles pour pouvoir limiter la consommation des espaces naturels. L'objectif, ça a été dit très rapidement par Madame le Maire mais la réalité c'est que si on achète ces parcelles c'est justement pour protéger le territoire et pour éviter soit l'effet, de ce qu'on appelle de cabanisation etc., de faire en sorte de constituer un espace naturel sur ce secteur. Il n'a jamais été de la volonté de la Ville d'aller vers de l'urbanisation de ce secteur.

MME CLINCKEMAILLIE : Très bien. C'est beaucoup plus clair. Merci beaucoup.

MME LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0103

Patrimoine - Vente de l'ensemble immobilier sis 14bis rue du Réservoir

M. Franck PIA, Maire Adjoint

La ville de Beauvais est propriétaire depuis 1995 d'un ensemble immobilier sis 14bis rue du Réservoir, anciennement à usage de résidence d'artistes, pour lequel deux acheteurs successifs avaient été désignés mais qui n'ont pas donné suite à leur projet. Pour mémoire, le prix convenu avec les deux acquéreurs était de 114 000 €.

Il s'agit d'un ancien local artisanal, cadastré section AB n°s 230, 286 et 287 d'une superficie de 342 m², situé en zone UB e du PLU.

La ville de Beauvais, qui poursuit la vente de ce bien, a récemment reçu l'offre de monsieur JOURNEUX représentant la SCI PHOENIX, qui propose d'acquérir ce bien au prix de 114 000 € en vue d'aménager deux logements locatifs de type F4 comprenant deux places de stationnement par logement.

L'avis des Domaines en date du 09/06/2021 s'élève à 125 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre à la SCI PHOENIX ou tout autre personne se substituant le bien sis 14bis rue du réservoir, cadastré section AB n°s 230, 286 et 287 d'une superficie de 342 m², au prix de 114 000 €, au vu de l'avis des Domaines ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

13 – PATRIMOINE – VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 14 BIS RUE DU RÉSERVOIR

M. AURY : Oui Madame le Maire. Nous sommes un peu surpris de cette vente d'un lieu qui servait de résidence d'artistes, qui est un lieu anciennement industriel, intéressant par des volumes d'espaces qu'il proposait pour des artistes notamment réalisant des œuvres de grandes tailles. Et notre questionnement c'était, est-ce que cette vente sera compensée par un autre projet sur un autre lieu qui offrirait le même intérêt, les mêmes caractéristiques pour poursuivre ces résidences d'artistes ?

M. SALITOT : Oui, merci Monsieur AURY pour cette question. On a créé un projet culturel de territoire dans lequel on voulait réaffirmer effectivement la présence des artistes sur le territoire et en fait ce lieu n'était plus adapté. La mise aux normes du lieu pour l'accueil des artistes leur aurait coûté cher et donc il était moins utilisé par l'association, c'était essentiellement l'association Diaphane qui utilisait ce lieu de résidence d'artistes et on s'est rendu compte qu'elle l'utilisait de moins en moins pour plusieurs raisons. Le lieu n'était pas approprié donc on aura un autre projet, et puis deuxièmement le fait aussi que beaucoup d'artistes en résidence préfèrent des communes rurales finalement. Lorsqu'on fait des résidences d'artistes et qu'on cherche un lieu urbain, l'artiste va aller dans une grosse métropole. Et on s'est rendu compte qu'assez naturellement, spontanément, il y avait peut-être quelque chose à réfléchir et à travailler à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour avoir des artistes qui seraient en résidence dans les communes toutes proches somme toute mais qui ont aussi un avantage, c'est d'être rurales et donc d'offrir un cadre différent pour les artistes. Donc il y a deux pistes qui sont envisagées.

M. AURY : Je remercie Monsieur SALITOT pour sa réponse et donc nous serons attentifs à la suite donnée à ces propos.

M. SALITOT : D'ailleurs Monsieur AURY, on a noté, que vous n'avez pas pu, les élus de votre groupe participer à la présentation de ce projet culturel de territoire. Je pense que la culture c'est quand même une délégation qui n'amène pas de politique politicienne, donc là-dessus on peut se retrouver très largement. Et je vous le redis, je me tiens à votre disposition pour qu'on puisse travailler ensemble à la présentation de ce projet culturel de territoire. Et vous verrez que les tenants et aboutissants des différents domaines sont largement pris en compte.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur SALITOT.
Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0104

Avenant n°3 à la convention de location du 10 avril 2010 - résidence autonomie La Clé des Champs - 51 rue Arnaud Bisson à Beauvais

MME. Isabelle SOULA, Maire Adjointe

Par convention du 10 avril 2010, la SA HLM du Beauvaisis a confié la gestion de la résidence autonomie la Clé des champs au centre communal d'action sociale de Beauvais (C.C.A.S.).

Depuis plusieurs années la Ville et le CCAS travaillent sur un désordre important concernant un dysfonctionnement du réseau d'eau chaude sanitaire occasionnant des erreurs dans les facturations des consommations individuelles d'eau froide et des charges de chauffage de cette eau.

Après des années d'expertises et contre expertises une solution technique semble avoir été trouvée courant 2020. Depuis une année d'analyse aucun désagrément n'a été relevé.

Ce dysfonctionnement a été complexe à gérer car deux entreprises de maintenance intervenaient sur le réseau d'eau, l'une commandée par le bailleur au titre de la gestion des contrats de maintenance dans les parties privatives et l'autre commandée par le CCAS au titre de la maintenance du réseau de distribution dans les parties collectives, à quoi il faut ajouter un troisième prestataire assurant la maintenance du réseau de chauffage collectif de la chaufferie bois de saint jean à laquelle le bâtiment est relié.

Les techniciens de la ville de Beauvais, de la SA HLM du Beauvaisis et du CCAS ont convenu de l'intérêt de confier la gestion de la sous station et des parties privatives à un seul et même prestataire afin d'éviter un renvoi de responsabilité en cas de dysfonctionnement.

En complément cet avenant confie également la gestion de la centrale de traitement de l'air au bailleur pour le compte du CCAS.

Il convient de noter que le bailleur gère déjà ce type de contrats spécifiques aux locaux d'habitation ce que les services techniques de la ville ne faisaient que pour le compte de cette résidence autonomie via un contrat éloigné de leur cœur de métier à savoir les équipements collectifs.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant ci-joint ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0100

Renouvellement de l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols

M. Franck PIA, Maire Adjoint

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) en date du 3 octobre 2014 approuvant la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, dénommé « service des autorisations du droit des sols » (service ADS) ;

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au service ADS et la CAB ;

Considérant que cette convention vient notamment préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours ;

Considérant que cette convention s'applique pour la durée du mandat en cours et doit être expressément reconduite à l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant d'une des parties à la convention, commune ou communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Considérant que le service ADS participe à la logique de solidarité et de mutualisation voulue par la CAB pour le compte de ses communes membres.

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération du Beauvaisis depuis le 1^{er} mars 2015 ;

- d'approuver la convention ci-jointe, qui précise les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS et les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis;
- d'autoriser madame le maire à signer la convention.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0083

Assainissement - Programme eaux pluviales 2021

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du conseil communautaire du 28 juin 2021, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé une deuxième liste du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2021. Les études et travaux liés à ce programme sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes, pour lesquelles les opérations sont retenues.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé d'inscrire 2 opérations sur la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage des travaux serait assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de ces deux opérations est repris dans le tableau ci-après :

Commune	Objet des travaux ou des études	Montant total (€ TTC)	Montant € à la charge de la CAB (€) (sans déduction des éventuelles subventions)	Montant à la charge de la ville (€) (sans déduction des éventuelles subventions)
Beauvais	Rue Maria Montessori - Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales de 1 000 m ³	114 000,00	66 500,00	47 500,00
Beauvais	Rue Paul Doumer - Dévoiement d'un réseau d'eaux pluviales sur 150 ml en ø 500 mm	138 000,00	80 500,00	57 500,00
Total € TTC (2 opérations)		252 000,00	147 000,00	105 000,00

Le bassin de gestion des eaux pluviales envisagé rue Maria Montessori répond aux objectifs de tamponnement et d'infiltration d'une partie des eaux pluviales qui rejoignent aujourd'hui la rue Paul Doumer puis la rue de Notre-Dame-du-Thil, secteurs affectés par les inondations du printemps 2016. Les travaux de pose de canalisations sont aussi motivés par le projet de construction d'une maison d'accueil spécialisée rue Paul Doumer, lequel impose le déplacement d'une conduite d'eaux pluviales passant dans la parcelle d'assiette de cette construction.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 252 000 € TTC. La commune de Beauvais devra donc s'acquitter auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de la somme de 105 000 € pour les travaux ou études, dont environ 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et le lancement de ces deux opérations d'assainissement pluvial précitées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

16 – ASSAINISSEMENT – PROGRAMME EAUX PLUVIALES 2021

MME CLINCKEMAILLIE : Oui, merci Madame la Maire. Nous voterons pour cette délibération qui prévoit des travaux sur le réseau d'eaux pluviales beauvaisien pour notamment, je cite, « répondre aux objectifs de tamponnement et d'infiltration des eaux pluviales sur des secteurs affectés par les inondations du printemps 2016 ». Les habitants du quartier des Fleurs se souviennent de 2016 et les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens se souviendront tous de 2021. Oui, une réflexion et des travaux s'imposent et sans attendre. Je ne veux pas jouer les Cassandre mais ce genre d'événements météorologiques, cet orage stationnaire inédit pour notre Région risque en effet de se reproduire plus souvent. Il faut nous préparer. Merci à Monsieur PLOTTU, que je rejoins sur de nombreux aspects, pour le diagnostic présenté tout à l'heure. Et merci aux services pour leur mobilisation et pour toutes les infos données ce soir. Suite à ce diagnostic, il s'agira de mettre en place un grand plan d'investissement pour la mise en œuvre, redimensionner des bassins, un programme de surveillance et d'entretien. Mais je tiens à dire que tout ce qui pourra être entrepris au niveau technique ne constitue qu'une adaptation au problème. Et le problème de fond c'est bien le dérèglement climatique et ses conséquences qui deviennent de plus en plus visibles de par le monde. Cette adaptation, c'est un sujet qui m'émeut, cette adaptation est nécessaire mais il nous faut agir également activement sur la prévention. Globalement, ça veut dire changer nos politiques pour lutter contre le réchauffement de la planète en limitant au niveau du territoire les gaz à effet de serre. Décrétons l'urgence climatique pour travailler de concert avec tous les acteurs. Sur le terrain, ça signifie aussi débitumer au maximum, planter des haies, des arbres sur les hauteurs pour retenir les eaux et les coulées de boues, stopper l'artificialisation pour limiter le ruissellement dont nous parlait Monsieur PLOTTU, préserver les milieux humides. Inclure oui et respecter surtout les axes d'écoulement quand on mettra un nouveau projet d'urbanisation en route. Inclure une clause particulière dans le cahier des charges pour les organismes bailleurs, bâtisseurs. Mais oui, une grande solidarité s'est mise en place pour venir en aide aux personnes sinistrées et tous on fait face à leurs responsabilités sur le terrain. Toutes les informations, toutes les réflexions entendues ce soir doivent déboucher sur des mesures concrètes pour un territoire résilient aux inondations pour que les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens retrouvent sérénité et confiance en demain. Merci de votre attention.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup Madame CLINCKEMAILLIE. On passe au vote.
Est-ce qu'il y a des questions ? pas d'avis contraires ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0088

Culture - Association Beauvais Cathédrale (ABC) : Convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

L'Association Beauvais Cathédrale (A.B.C.) a pour objet la mise en valeur de la cathédrale Saint-Pierre et de l'église Saint-Étienne dans un but essentiellement culturel. Elle prend ainsi une part active au rayonnement du patrimoine beauvaisien et au développement touristique du territoire.

L'action d'A.B.C. est encadrée par une convention avec la paroisse Sainte Marie-Madeleine en Beauvaisis, affectataire de la cathédrale Saint-Pierre et de l'église Saint-Étienne ainsi qu'une convention de prêt à usage pour l'exploitation de l'horloge astronomique de la cathédrale.

De plus, une convention pluriannuelle associe l'association à la communauté d'agglomération du Beauvaisis au titre de sa compétence tourisme, la Ville de Beauvais au titre du label Ville d'art et d'histoire ainsi que la Paroisse de Beauvais Centre Saint-Pierre Saint-Paul pour ses missions d'accueil et de valorisation touristique. Arrivée à échéance au 31 décembre 2020, une nouvelle convention doit être signée pour la période 2021-2023.

La convention précise les modalités de mise en œuvre des actions touristiques, accueil touristique et visites-guidées notamment, dans les deux édifices ainsi que les conditions dans lesquelles les partenaires publics apportent leurs soutiens financiers respectifs à l'association.

En 2020, la ville de Beauvais a apporté une aide de 10 000 €, le soutien de la communauté d'agglomération du Beauvaisis était, quant à lui, fixé à 13 000 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'attribuer à ABC, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement de 10 000 € qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget primitif.

Il est précisé que dans le contexte de la crise sanitaire liée à la covid-19, le versement du solde de la subvention 2021 sera ajusté au regard de la situation réelle de l'activité de l'association et en fonction des dépenses effectives.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

**17 – CULTURE – ASSOCIATION BEAUVAIS CATHÉDRALE (A.B.C.) :
CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D’UNE
SUBVENTION**

M. SALITOT : Merci Madame le Maire. Je ne présente plus l’Association Beauvais Cathédrale et son action primordiale pour la mise en valeur de la cathédrale Saint-Pierre et de l’église Saint-Etienne.

Il s’agit du renouvellement de la convention pluriannuelle. Vous l’avez en pièce jointe, Monsieur MAGNIER, pour répondre aux interrogations de Madame BEUIL qui avaient été formulées lors de la Commission, je dirais que le rapport de bilan 2020 de l’association est attendu pour le mois de juillet, donc nous ne l’avons pas encore eu. On sait qu’il y a eu une grosse activité de l’association malgré la fermeture du lieu. Et d’ailleurs je profite, mes chers collègues, de prendre une minute de votre temps pour dire qu’il était important pour nous de dire que la culture était essentielle lorsqu’elle était fermée, il est important de continuer de le dire aujourd’hui maintenant qu’elle est en train de rouvrir. Et c’est difficile pour les acteurs de la culture de voir les publics revenir timidement dans les salles. Et donc le soutien est plus que jamais important. Je remercie d’ailleurs tous les collègues qui font cet effort mais ce n’est pas vraiment pas un effort, j’ai envie de dire ce plaisir, de retourner au théâtre, Blues autour du Zinc, dans les différents lieux de culture qui sont essentiels. Ce soir les Scènes d’été qui reprennent vie après une interruption. Donc la vie culturelle est forte à Beauvais et elle a besoin de nous tous pour continuer de l’être.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal d’autoriser Madame le Maire à signer la convention et d’attribuer à l’association la subvention de fonctionnement de 10 000 €.

MME LE MAIRE : Je vous remercie.

Est-ce qu’il y a des questions ? pas d’avis contraires ?

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Le vendredi 2 juillet 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Charles LOCQUET, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Halima KHARROUBI, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Marianne SECK

POUVOIRS Corinne FOURCIN à Anne-Françoise LEBRETON, Jacqueline MENOUBE à Caroline CAYEUX, Catherine THIEBLIN à Franck PIA, Peggy CALLENS à Lionel CHISS, Charlotte COLIGNON à Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON à Loïc BARBARAS, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Antoine SALITOT à Sandra PLOMION, Leïla DAGDAD à Mehdi RAHOUI, Claire BEUIL à David MAGNIER

Date d'affichage	9 juillet 2021
Date de la convocation	25 juin 2021
Nombre de présents	34
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0084

Service vie associative et patrimoine locatif - Attribution d'une subvention pour les ateliers de la Bergerette et la société des membres de la légion d'honneur -

MME. Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Les ateliers de la bergerette : 3000 € pour leur fonctionnement
- La société des membres de la légion d'honneur – 1000 € pour la réalisation **d'un ouvrage sur les légionnaires de l'Oise à l'occasion du Centenaire de la Société.**

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0087

Service vie associative et patrimoine locatif - Convention d'engagement en faveur du respect des valeurs de la république et de la Laïcité -

MME. Caroline CAYEUX, Maire

Convaincue que les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, la ville de Beauvais, souhaite veiller au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République en proposant l'adoption d'une convention d'engagement en faveur du respect des valeurs de la république et de la laïcité qui rappelle le cadre tracé par le droit pour assurer le respect du principe républicain de laïcité.

Par la signature de cette convention, la ville de Beauvais s'engage à préserver et défendre les valeurs de la république fixées par la Constitution du 04 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Elaborée avec l'aide des membres du Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA), elle s'appliquera à toutes associations qui sollicitent les aides de la ville de Beauvais (subvention, mise à disposition de locaux, mise à disposition de matériel...).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci annexée,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

19 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE LOCATIF – CONVENTION D’ENGAGEMENT EN FAVEUR DU RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

MME LE MAIRE : Donc la ville de Beauvais souhaite veiller au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République en proposant l’adoption d’une convention d’engagement en faveur du respect des valeurs de la République et de la laïcité qui rappellent le cadre tracé par le droit pour assurer le respect du principe républicain de laïcité.

Et donc cette convention a été élaborée avec le Conseil Départemental de la vie associative et elle s’appliquera à toute association qui sollicite les aides de la République.

Je voulais vous dire aussi, à l’occasion de cette délibération, quelques mots sur le travail de fond que nous avons engagé en faveur du respect des valeurs cardinales de la République, celles de la laïcité, de la liberté de pensée et de croire ou de ne pas croire et d’exprimer ses convictions dans le respect des limites de la loi. Je tenais à remercier d’ailleurs Méline DESAYEUX, qui a été chargée à ma demande de coordonner et de mettre en place un plan laïcité à Beauvais, plan qui doit agir à deux niveaux, en interne avec la sensibilisation et la formation des agents territoriaux mais aussi en se tournant vers l’extérieur avec la mise en place et le déploiement d’actions pour mieux comprendre et mieux faire vivre la laïcité dans nos actions communales et communautaires mais aussi au cœur de la cité. Merci à Méline qui s’est emparée avec détermination et beaucoup d’enthousiasme de ce sujet. Je voudrais remercier aussi les membres du groupe Laïcité, qui représentent toutes les sensibilités du Conseil Municipal, pour leur réflexion, leur participation et leur envie de faire toujours progresser et vivre la chose laïque dans notre Ville. Ce travail est important et sachez-le, l’ensemble des actions qui vont être présentées ici-même et réalisées dans les mois à venir sont appréciées par la préfète de l’Oise et par l’Education nationale.

Ce soir, nous allons donc voter en faveur de la mise en place de cette convention. C’est à mes yeux une première pierre dans la construction de notre engagement en faveur de la laïcité. Cette convention a été validée par le Conseil de développement de la vie associative que nous avons sollicité pour avis.

J’ai la conviction que nombre de nos partenaires associatifs sont, dans leurs activités quotidiennes, garants d’une certaine forme de laïcité. Je suis certaine que dans leur très grande majorité ils accepteront de signer cette convention et je forme le vœu qu’elle soit l’occasion de revivifier, d’intensifier leur engagement en faveur du respect réciproque de la tolérance, de la liberté de conviction et d’expression.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire à propos de cette délibération.

Est-ce qu’il y a des questions ? pas d’avis contraires ?

La délibération est adoptée à l’unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0101

Vie Associative – Construction d'un équipement dédié à l'accueil d'activités festives et associatives -
Quartier Argentine

M. Franck PIA, Maire Adjoint

La ville de Beauvais a débuté un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier Argentine, qui inscrit la volonté de diversifier l'offre d'équipements afin d'améliorer le cadre de vie et favoriser l'attractivité du quartier.

Ainsi, la ville de Beauvais a engagé la réalisation d'un équipement dédié à l'accueil d'activités festives et associatives dans des locaux adaptés sur le site de l'ancienne piscine Marcel Dassault.

La construction de cet équipement devra répondre à la fois à la demande des associations du quartier Argentine qui souhaitent avoir des espaces de travail et d'activités et à la demande des administrés qui souhaitent bénéficier de salles polyvalentes permettant des activités festives (événements familiaux).

L'objectif de cette construction est de :

- reconstituer l'offre de service existante suite à la démolition programmée de l'espace argentine (rue du Morvan),
- favoriser la mixité sociale et la mutualisation des usages, des publics, des activités afin d'optimiser l'utilisation du lieu,
- Promouvoir la vie associative locale à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations.

Ce futur équipement comprendra :

- Un **hall d'accueil** de 40 m² distribuant les différentes entités du pôle
- Une **salle multifonction** de 215 m² pour 120 convives en mode repas, 150 convives en configuration assemblées. Un office de 35 m² est également prévu ;
- Une **salle de réunion** de 50 m² mutualisée
- Quatre **bureaux associatifs** : un bureau de 24 m², deux bureaux de 15 m² et un bureau de 12m
- Des **espaces de stockages** dédiés aux associations et aux multiples usagers ;
- Des **aménagements extérieurs** (parvis, terrasse pour la salle multifonction, zone de livraison)

Le bâtiment comptera environ 773 m² de SHON.

Le coût d'objectif est fixé à 2 990 000 € TTC (Toutes Dépenses Confondues) décomposé suivant le tableau ci-dessous :

Coût prévisionnel travaux bâtiment et abords	1 887 350 € HT	2 264 820 € TTC
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre	226 482 € HT	271 778.40 € TTC
Frais divers, indemnités, révisions de prix et provision pour aléas	377 834.66 € HT	453 401.60 € TTC
TOTAL	2 491 666.66 € HT	2 990 000 € TTC

Dans cette perspective et conformément aux articles 26, 38, 70 et 74 du code des marchés publics, il convient de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Le nombre de candidats admis à concourir serait limité à 3 maximum.

Une indemnité de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC sera attribuée pour chaque candidat ayant remis une offre conforme.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement de l'opération de construction, au niveau du quartier Argentine, d'un équipement dédié à l'accueil d'activités festives et associatives dont le montant d'opération est évalué à 2 990 000 € TTC et à inscrire les crédits correspondants en AP-CP ;
- d'approuver le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la conclusion et à l'exécution des marchés ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

20 – VIE ASSOCIATIVE – CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT DÉDIÉ À L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS FESTIVES ET ASSOCIATIVES – QUARTIER ARGENTINE

M. AURY : Sur le principe évidemment de la délibération en tant que telle, le besoin de salles polyvalentes, de salles pour les associations, de salles de réunion, est évidemment un besoin très fort et donc nous partageons complètement, d'autant qu'il y a eu ces dernières années un certain nombre de fermetures de salles. Donc on a un vrai besoin au niveau de la ville et en même temps on est assez interrogatifs sur le lieu qui est choisi en termes d'aménagement du quartier. Un, on acte de fait le refus donc de reconstruire une piscine et en tout cas une piscine qui soit à côté du collège, qui avait un vrai sens du point de vue éducatif. Au passage, je veux souligner qu'il y a une inquiétude des professeurs d'éducation physique et sportive mais aussi d'autres enseignants sur ce qui va se passer l'an prochain quand il va y avoir les travaux sur la piscine Bellier, puisque même avec la piscine Bellier aujourd'hui on a un manque de piscines sur notre territoire pour la pratique, l'apprentissage de la natation, pour les scolaires d'ailleurs on a reculé énormément sur l'apprentissage de la natation pour les élèves de CM2. Certes, la situation de Covid a aggravé encore les choses l'an passé mais il y a une dégradation de ce point de vue-là et il y a une alerte qui est lancée de ce point de vue-là par les équipes éducatives. Donc c'est dommage qu'on acte puisqu'on ne nous dit pas si cette piscine sera reconstruite ailleurs et j'ai plutôt cru comprendre que ça n'était pas du tout dans vos projets. Deuxièmement, on est interrogatifs sur le fait de construire autour du collège. Quand le collège a été rebâti à cet endroit-là, je trouve que c'était absolument intelligent d'avoir prévu ce vaste arc de cercle qui faisait contourner cette rue autour du collège et qui laissait en même temps des espaces autour du collège et des espaces qui, de mon point de vue, devraient être sanctuarisés pour des activités sportives, des activités physiques, pour des activités scolaires autour du collège en lien avec le collège et évidemment les autres établissements du quartier. Je rappelle aussi, on a dit ce soir qu'il fallait tirer les leçons de la catastrophe en termes d'inondation, on a aussi des enseignements à tirer de cette année de Covid. Et on a vu notamment le besoin d'espaces plus vastes au niveau des établissements scolaires, d'espaces extérieurs plus vastes. Il nous semble quand même un peu absurde, je dois dire, qu'on construise là immédiatement à côté du collège, alors d'un côté-là ce soir une salle polyvalente et de l'autre côté, sur ce qu'on appelait l'ancien terrain de baseball, d'autres constructions qui vont encadrer complètement, enserrer le collège. Je rappelle quand même qu'à l'époque, quand on a déménagé le collège, un des arguments était de dire qu'il fallait le sortir de l'emprise dans laquelle il était avec de nombreux bâtiments autour et finalement là, on est en train de reproduire le même schéma. Au passage, alors on va encore me dire peut-être qu'il y a eu une mauvaise communication, ce n'est pas mon sentiment, c'est ce qu'il m'est relaté, que sur cette question-là les équipes éducatives du collège n'ont absolument pas été concertées, associées à ce travail sur l'aménagement d'espaces qui sont directement dans l'entourage du collège et eux-mêmes s'interrogent et en fait découvrent au fur et à mesure que les choses sortent dans la presse. Enfin je note, là sur le projet lui-même, il me semble qu'il y a un oubli qui est, mais ça n'est peut-être pas un oubli, mais qui est la question d'un logement de gardien. Historiquement, nous avons dans cette Ville des lieux publics importants comme les salles polyvalentes avec des gardiens et nous vous alertons là-dessus, je pense que ça n'est pas de bonne politique que de ne plus prévoir de présence de logements de gardiens sur les grands équipements publics. Et il me semble qu'on va dans le sens d'une deshumanisation et qui est justiciable sur deux points de vue, un de la sécurité tout simplement des usagers, des équipements, que ce soit des équipements sportifs, des salles polyvalentes ou autres, et puis de l'entretien même de ces bâtiments dans la durée. Donc voilà les différentes interrogations, questionnements, remarques que je souhaitais faire au nom de notre groupe.

M. PIA : C'est absolument incroyable Monsieur AURY parce qu'on vous parle quand même d'un projet important, puisqu'il s'agit de la construction d'une salle des fêtes avec des espaces associatifs et vous, vous nous reparlez de la piscine. Bon, on a bien compris que c'était votre marotte Mais si, si, systématiquement vous nous parlez de la piscine. On sait très bien que c'est quelque chose qui vous est cher. Nous, si vous voulez, là on est dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, on a une nécessité, c'est celle de prévoir un espace pour reconstruire cet équipement qui est éloigné des zones d'habitations, des appartements. Je vous rappelle, Monsieur AURY, puisque vous être toujours bien renseigné sur ce qui se passe a priori sur le quartier Argentine, que les habitants eux-mêmes se plaignaient des nuisances sonores liées à la salle des fêtes. Nous avons régulièrement des plaintes. Là, nous aurons une salle des fêtes qui sera beaucoup plus excentrée et qui présentera beaucoup moins de nuisances, d'autant qu'on va faire le nécessaire justement pour qu'on soit sur un équipement qui va permettre en tout cas de nous protéger extérieurement des bruits. Donc c'est un équipement quand même qui va être, je pense, performant aussi à ce niveau-là.

Et puis quant à l'implantation vis-à-vis du collège, je ne vois pas pourquoi on irait questionner l'équipe éducative des collègues, sachant que ce n'est absolument pas dans l'emprise des collèges, c'est un espace qui nous appartient. Par contre, vous parliez de concertation avec les équipes éducatives, nous l'avons fait avec les écoles, les écoles Daudet, Rostand, Perrault, qui sont informées aussi de ce projet. Donc on prend bien toutes les mesures pour qu'il y ait une concertation avec celles et ceux qui vont être touchés par ce projet de rénovation urbaine.

Quant à la question du logement des gardiens, je crois qu'on a déjà répondu sur cette question. Vous savez très bien qu'avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est un sujet qui aujourd'hui doit être oublié parce qu'effectivement on ne peut pas prévoir plus de privilèges par rapport aux agents municipaux.

M. SAHNOUN : Monsieur AURY, je vous apporte une information puisque vous avez posé une question concernant la fermeture de la piscine Bellier. Vous étiez inquiet parce que vous pensiez qu'on n'arriverait pas à reloger toutes les écoles, toutes les associations. Ceci est faux puisque nos services ont travaillé depuis quelques mois sur la fermeture de cette piscine, qui va durer un certain temps forcément, et je vous garantis qu'il n'y aura aucun laissé pour compte, que toutes les associations, tous les scolaires, tous les utilisateurs de cette piscine seront relogés sur la piscine Trubert et sur l'Aquaspace.

MME LEBRETON : Pour rester dans le domaine de la piscine, en effet je fais le même constat que vous sur l'apprentissage de la natation. Les enfants n'ont pas atteint, du fait de la crise, le niveau et c'est pour ça qu'on propose, pour cet été, des stages d'apprentissage intensifs de la natation et ça va toucher à peu près 90 enfants par semaine, soit sur les 7 semaines d'été quasiment 650 enfants. Donc on a pris acte en effet de leurs difficultés et on y a pallié en proposant ces stages pour cet été.

M. AURY : Donc d'une part, je veux indiquer à Monsieur PIA que la piscine ce n'est pas de la marotte. La piscine c'est un besoin au niveau de notre territoire du Beauvaisis et qui est revendiqué par les équipes éducatives qui estiment qu'aujourd'hui il n'y a pas assez d'équipements pour permettre l'apprentissage de la natation pour tous les enfants du Beauvaisis. Donc ça n'est pas ma marotte. Je me fais là ici le relais, l'écho de ces préoccupations. Je vous remercie Madame LEBRETON, et donc je dirais que ça va dans le sens de ma préoccupation et donc je me félicite de ces stages d'apprentissage cet été. Et pour Monsieur SAHNOUN, je ne doute pas que vous ayez travaillé sur cette question, et là aussi je m'en félicite, mais il n'en reste pas moins qu'il y a un déficit en termes d'équipements de piscine sur notre territoire.

M. AURY (suite) : C'est une vraie question, vous avez beau ne pas vouloir l'aborder, ça reste une question.

Quant à la question des gardiens, Monsieur PIA, assumez que vous ne souhaitez plus qu'il y ait de gardiens mais ne dites pas que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui vous interdit qu'on ait des gardiens dans les salles polyvalentes ou les gymnases. Je veux dire, ça non. Enfin assumez pleinement que vous ne voulez plus de gardiens mais ne vous retranchez pas derrière la Chambre Régionale des Comptes qui n'est pour rien dans ce choix politique que vous faites.

MME LE MAIRE : Bien, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0111

Sport - Piscine Bellier - modification du règlement intérieur

M. Ali SAHNOUN, Conseiller municipal

Par délibérations du 6 juillet 2017 et du 12 juillet 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place des règlements intérieurs des équipements sportifs concernant les stades, gymnases, ainsi que celui de la piscine Bellier.

Les règlements intérieurs des établissements aquatiques, qu'il s'agisse de celui de la ville ou de ceux de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), prévoient actuellement le port du bonnet de bain obligatoire pour les scolaires, les groupes et les personnes ayant les cheveux longs. Le bonnet étant conseillé pour les autres utilisateurs.

Force est de constater que l'application de cette mesure distinctive entre les publics n'est pas aisée à gérer au quotidien et créer une disparité de situations difficilement compréhensible pour les usagers, sans régler pour autant le problème de fond de la présence de cheveux dans les systèmes de filtration de l'eau.

Par conséquent, afin de renforcer les mesures d'hygiène et de qualité de l'eau dans les établissements aquatiques, il convient de rendre obligatoire le port du bonnet de bain pour tous les usagers sans distinction.

Cette mesure permettra de garder une qualité de l'eau optimale en utilisant moins de chloramines pour désinfecter l'eau.

Concrètement, il s'agit de modifier l'article 9 du règlement intérieur de la piscine Aldebert Bellier en ajoutant la mention suivante : « *Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les usagers dans les bassins* ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur ci-joint de la piscine Aldebert Bellier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0113

Sport - Subventions sur projet

MME. Guylaine CAPGRAS, Conseillère municipale

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projets de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 1 500 € au BEAUVAIS MOTO CLUB, pour le projet d'Enduro du Beauvaisis, qui aura lieu le 5 septembre 2021 (400 participants attendus).
- d'accorder une subvention sur projet de 6 000 € au BEAUVAIS WOLF BASKETBALL, pour le projet de tournoi Open Plus 5000 de basketball 3x3, qui aura lieu du 1^{er} au 4 juillet 2021 (3000 participants attendus).
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur le budget 2021 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0115

Sport - Conventions d'objectifs et de moyens pour l'attribution de subventions de fonctionnement

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien en apportant un soutien par la mise à disposition de créneaux horaires dans les équipements sportifs, mais également un concours financier au fonctionnement des clubs.

A ce titre, la ville a reçu des demandes de subventions de fonctionnement de la part des associations à vocation sportive suivantes :

- Académie Beauvaisienne d'Escrime (A.B.E)
- Association Sportive Beauvais Oise (A.S.B.O)
- Beauvais Basket Club Oise (B.B.C.O)
- Beauvais XV Rugby Club (B.R.C)
- B.O.U.C Handball
- B.O.U.C Volley

Au regard de l'objet des associations et de l'intérêt communal de ces actions, la ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier pour la promotion du sport.

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €.

Pour les clubs évoluant dans des divisions les plus importantes à des niveaux quasi professionnels, les subventions dédiées au " sport de haut niveau " sont votées au début de l'été sur une saison sportive et non sur une année civile, à la différence de toutes les autres associations sportives.

Force est de constater aujourd'hui que les associations ont besoin de visibilité pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

C'est pourquoi, il est proposé de déterminer le montant des subventions pour les 3 prochaines années, à travers la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et de donner ainsi aux associations une visibilité sur les moyens qui leurs seront alloués.

Seul le BOUC VOLLEY, dont l'avenir sportif est actuellement en attente de décision d'arbitrage de la fédération et de la ligue, resterait dans une logique annuelle pour la saison sportive 2021/2022.

	Saison sportive 2021 / 2022	Saison sportive 2022 / 2023	Saison sportive 2023 / 2024
ABE	50 000 €	50 000 €	50 000 €
ASBO	180 000 €	190 000 €	200 000 €
BRC XV	180 000 €	190 000 €	200 000 €
BOUC VOLLEY	130 000 €		

A noter qu'au regard du niveau sportif du BBCO et du BOUC Handball (tous deux évoluant en 6^e division), il est proposé d'adopter un dispositif de convention pluriannuelle basé sur l'année civile et non plus sur la saison sportive, à l'instar des autres clubs conventionnés dits « intermédiaires ».

	Année 2021	Année 2022	Année 2023
BBCO	30 000 €*	30 000 €	30 000 €
BOUC HANDBALL	60 000 €*	45 000 €	30 000 €

**Suite à l'évolution du dispositif vers un vote et un versement à l'année civile, il conviendra de déduire les subventions déjà perçus par les clubs en début d'année 2021 au titre des précédentes conventions d'objectifs et de moyens 2020/2021 et d'ajuster le solde en conséquence.*

Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec ces associations qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes des 6 conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'« Académie Beauvaisienne d'Escrime », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - o d'un montant de 50 000 € pour la saison 2021-2022, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2021 : 30 000 € / Janvier 2022 : 10 000 € / Mars 2022 : 10 000 €
de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 30 000 euros sur le budget 2021 et 20 000 euros sur le budget 2022 ;
 - o d'un montant de 50 000 € pour la saison 2022-2023, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2022 : 30 000 € / Janvier 2023 : 10 000 € / Mars 2023 : 10 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 30 000 euros sur le budget 2022 et 20 000 euros sur le budget 2023 ;

- d'un montant de 50 000 € pour la saison 2023-2024, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2023 : 30 000 € / Janvier 2024 : 10 000 € / Mars 2024 : 10 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 30 000 euros sur le budget 2023 et 20 000 euros sur le budget 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l' « Association Sportive Beauvais Oise », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - d'un montant de 180 000 € pour la saison 2021-2022, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2021 : 80 000 € / Janvier 2022 : 50 000 € / Mars 2022 : 50 000 €
de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 80 000 euros sur le budget 2021 et 100 000 euros sur le budget 2022 ;
 - d'un montant de 190 000 € pour la saison 2022-2023, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2022 : 90 000 € / Janvier 2023 : 50 000 € / Mars 2023 : 50 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 90 000 euros sur le budget 2022 et 100 000 euros sur le budget 2023 ;
 - d'un montant de 200 000 € pour la saison 2023-2024, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2023 : 90 000 € / Janvier 2024 : 80 000 € / Mars 2024 : 50 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 100 000 euros sur le budget 2023 et 100 000 euros sur le budget 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association du « Beauvais XV Rugby Club », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - d'un montant de 180 000 € pour la saison 2021-2022, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2021 : 80 000 € / Janvier 2022 : 50 000 € / Mars 2022 : 50 000 €
de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 80 000 euros sur le budget 2021 et 100 000 euros sur le budget 2022 ;
 - d'un montant de 190 000 € pour la saison 2022-2023, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2022 : 90 000 € / Janvier 2023 : 50 000 € / Mars 2023 : 50 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 90 000 euros sur le budget 2022 et 100 000 euros sur le budget 2023 ;
 - d'un montant de 200 000 € pour la saison 2023-2024, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2023 : 90 000 € / Janvier 2024 : 80 000 € / Mars 2024 : 50 000 € ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 100 000 euros sur le budget 2023 et 100 000 euros sur le budget 2024 ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association du « B.O.U.C Volley », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - o d'un montant de 130 000 € pour la saison 2021-2022, versée selon le calendrier ci-après : Juillet 2021 : 50 000 € / Janvier 2022 : 40 000 € / Mars 2022 : 40 000 €
 - de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 50 000 euros sur le budget 2021 et 80 000 euros sur le budget 2022 ;

- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association du « Beauvais Basket Club Oise » (BBCO), selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - o d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2021 ;
 - o d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2022 ;
 - o d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2023 ;
 - o de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 30 000 euros sur le budget 2021, 30 000 euros sur le budget 2022 et 30 000 € sur le budget 2023;

- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association du « B.O.U.C Handball », selon le tableau ci-dessus, à savoir :
 - o d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2021 ;
 - o d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2022 ;
 - o d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2023 ;
 - o de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 60 000 euros sur le budget 2021, 45 000 euros sur le budget 2022 et 30 000 € sur le budget 2023;

- les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0114

Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale, concernant la période de fermeture avec le 2e confinement du 1er novembre au 31 décembre 2020

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la ville de Beauvais a confié le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

La patinoire a été réalisée dans les délais contractuels et l'ouverture au public a été effective le 22 décembre 2019.

Quelques mois après cette ouverture, la patinoire a dû fermer ses portes en raison de l'épidémie de la COVID 19. Par conséquent, elle n'a reçu aucun public entre le 2 mars et le 30 juin 2020 inclus.

1/ La fermeture de la patinoire dans le cadre du 1^{er} confinement (mars à juin 2020)

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé pour la reconnaissance de cet événement de force majeure au sens de l'article 1.7.1 du contrat de concession.

Après analyse des bilans financiers fournis par le délégataire et la constatation de l'absence totale de recettes, le conseil municipal a décidé d'accorder à la Société les Patinoires Modernes une indemnisation calculée sur la base des charges supportées malgré la fermeture imposée ainsi que des frais de remise en exploitation, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 40.000€ net, visant à couvrir la période de fermeture totale de l'établissement entre le 2 mars et le 30 juin 2020 inclus.

En complément, la Ville a renoncé à l'avance versée pour l'achat des créneaux scolaires et non exécutés à hauteur de 23.100€.

2/ L'ouverture en mode dégradé de la patinoire (juillet à octobre 2020)

Par courrier en date du 19 janvier 2021, le délégataire a formulé une demande indemnitaire cette fois-ci au titre de la reprise de l'activité en mode dégradée suites aux prescriptions gouvernementales (ouverture partielle de l'établissement avec des jauges réduites demandées par les protocoles sanitaires, annulation des stages extérieurs, etc...). Durant ces 4 mois de reprise en mode dégradé du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020 inclus, l'équilibre financier tel que prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation annexé à la concession a été fortement impacté (hausse des charges et baisse des recettes).

Face à ce bouleversement de l'équilibre économique de la concession et après étude des bilans financiers fournis par le délégataire, la ville de Beauvais a décidé par délibération du 26 mars 2021, d'approuver le versement à la Société les Patinoires Modernes d'une indemnisation calculée sur la base des charges supportées, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global de 40 000€ net.

3/ La fermeture de la patinoire dans le cadre du 2^e confinement (novembre/décembre 2020)

Par courrier en date du 14 mai 2021, le délégataire a formulé une demande indemnitaire au titre de la fermeture de l'équipement dans le cadre du 2^e confinement.

Dans la continuité du constat des pertes d'exploitation de cet équipement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une indemnisation à la Société les Patinoires Modernes, calculée sur la base des charges supportées, hors plan de garantie des entreprises, d'un montant global de 30.000 € net.

Le détail des différentes charges et recettes du délégataire pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 inclus est joint en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le versement d'une indemnisation de 30.000 € net à la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au budget 2021.

Le rapport a été présenté pour information à la commission générale du 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2021-0116

Dispositif de soutien des agents suite aux intempéries

MME. Caroline CAYEUX, Maire

De nombreux agents ont été directement touchés par les évènements climatiques survenus le 21 juin dernier, qui ont sévèrement impacté la ville de Beauvais et certaines communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La demande de reconnaissance de ces intempéries inédites en catastrophe naturelle est en cours.

En parallèle, afin de permettre aux agents de faire face à leurs sinistres et d'organiser leur retour à la vie normale, la collectivité propose d'accorder, à titre exceptionnel, jusqu'à 3 jours d'autorisation d'absence exceptionnelle aux agents ayant eu à déplorer des dégâts matériels au sein de leur résidence principale.

Ces jours pourront être pris séparément par demi-journées (6 demi-journées), entre le 22 juin et le 31 août 2021.

Ils seront accordés à tous les agents quel que soit leur statut (titulaires, contractuels, vacataires) ayant eu à déplorer des dégâts matériels au sein de leur résidence principale, sur la base d'une copie de la déclaration de sinistre, sous réserve des nécessités de services et après accord de leur supérieur hiérarchique. Ils sont cumulables avec les autres autorisations d'absences exceptionnelles prévues au règlement relatif au temps de travail de la collectivité.

Considérant la situation exceptionnelle à laquelle sont confrontés certains agents de la collectivité, il est proposé au conseil municipal d'accorder des autorisations exceptionnelles, à concurrence de 3 jours et selon les modalités exposées ci-dessus, aux agents ayant subi des sinistres sur leur résidence principale ;

Le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre les présentes dispositions.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 26 mai 2020.

1- **26 janvier 2021** : Passation d'une convention avec l'association La Jeune Chambre Economique de Beauvais, pour la mise à disposition d'un local situé Espace du Pré Martinet au 17 rue du Pré Martinet, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

2- **9 avril 2021** : Passation d'une convention avec l'association ASCE pour tous, pour la mise à disposition d'un local sis à l'espace Argentine – 11 rue du Morvan, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

3- **14 avril 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un container situé dans l'enceinte des ateliers municipaux rue de Tilloy, au profit de l'association La Compagnie d'arc la Jeanne Hachette, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

4- **20 avril 2021** : Passation d'une convention avec la société SA CLESENCE pour une opération de diagnostic d'archéologie préventive située avenue Pierre Bérégovoy « les Champs Dolents » par le service archéologique municipal.

5- **30 avril 2021** : Modification du marché de travaux d'aménagements divers du chenil municipal – lot n°2 : cloisonnement – faux plafond – menuiserie bois, avec la société RGH, ayant pour objet d'inclure des travaux et fournitures supplémentaires, notamment la remise en état du doublage de deux box dans la fourrière suite à une détérioration par un chien. La prestation supplémentaire s'élève à 1.881,18 € TTC.

6- **3 mai 2021** : Passation d'un marché d'étude de diagnostic des îlots de chaleur urbains sur la commune. Cette mission sera menée par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Le montant du marché s'élève à 26.760 € TTC.

7- **4 mai 2021** : Passation d'un marché avec la société DUBOST RESEAUX TRAVAUX PUBLICS (DRTP) concernant des travaux de réparation du système de chauffage de la pelouse du stade Pierre Brisson. Les frais correspondants s'élèvent à 99 350,00 € HT.

8- **5 mai 2021** : Passation d'un contrat avec la société AFI concernant la maintenance et l'assistance du logiciel AFI-PELEHAS pour la gestion des demandes de logements, des attributions et du parc locatif. La dépense annuelle est d'un montant de 3 000 euros HT.

9- **5 mai 2021** : Passation d'un contrat avec la société Ubigreen S.A.S concernant une application logicielle accessible par un abonnement, assorti de prestations de maintenance et d'assistance, afin de doter les membres du groupement d'achats du Beauvaisis d'une solution d'optimisation des dépenses d'énergie. Le coût de déploiement soit 7 000 € HT, et d'abonnement soit 7 000 € HT par an.

10- **6 mai 2021** : Passation d'une convention avec Madame Sandy Dussolier épouse Bettahar, concernant l'occupation précaire du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2021, d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°165, au plan d'eau du Canada. Cette occupation sera facturée selon les délibérations en vigueur.

11- **10 mai 2021** : Passation d'un marché avec la société AEDIFICIEM concernant une mission de programmation (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour la construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase au sein du quartier Argentine à Beauvais ; Les frais correspondants s'élèvent à 40 524 € TTC.

Le marché est décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 20 568 € TTC,
- Tranches optionnelles n°1 : 12 000 € TTC,
- Tranches optionnelles n°2 : 7 956 € TTC.

12- **11 mai 2021** : Passation d'une convention avec RM – Monsieur Ramdam Mokhtari concernant la participation d'un agent à la formation « remise à niveau SSIAP 1 ». La dépense correspondante s'élève à 325,00 € HT.

13- **11 mai 2021** : Passation d'une convention avec le Cipac concernant la participation d'un agent à la formation « développer une résidence d'arts visuels ». La dépense correspondante s'élève à 350 € HT.

14- **12 mai 2021** : Passation d'un marché concernant des travaux d'aménagement d'un accueil de loisirs et rénovation – 43 rue des Vignes à Beauvais, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Gros œuvre démolition : société MCK – 60100 Creil – pour un montant de 98 699,11 € TTC,
- Lot n°2 : Couverture bardage bac acier - société Simon Bardage Etanchéité – 60340 Saint Leu d'Esserent – pour un montant de 113 986,20 € TTC,
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium PVC - société DOMECCO – 80100 Abbeville – pour un montant de 31 687,20 € TTC,
- Lot n°4 : Electricité courant fort et faible - société SIDEM ELECTRICITE – 80081 Amiens Cedex2 – pour un montant de 75 360 € TTC,
- Lot n°5 : Plomberie chauffage ventilation – société RENE TESTE – 60400 Pont l'Eveque – pour un montant de 43 845,05 € TTC,
- Lot n°6 : Cloison plâtrerie doublage – société MARISOL – 60680 Saint Omer en Chaussée – pour un montant de 26 237,20 € TTC,
- Lot n°7 : menuiseries bois intérieur – société GLODT – 60000 Beauvais – pour un montant de 76 706,64 € TTC,
- Lot n°8 : Plafonds faux plafonds – société MARISOL – 60680 Saint Omer en Chaussée – pour un montant de 50 833,87 € TTC,
- Lot n°9 : Peinture ravalement – société SPRID – 60000 Allonne – pour un montant de 61 287,72 € TTC,
- Lot n°10 : Revêtement de sol PVC – société SPRID – 60000 Allonne – pour un montant de 50 349,90 € TTC,
- Lot n°11 : Ascenseur – société SCHINDLER – 78 141 Velizy Villacoublay Cedex – pour un montant de 25 680,00 € TTC,
- Lot n°12 : Serrurerie – société METALLERIE LEVEQUE – 60000 ALLONNE – pour un montant de 28 800,00 € TTC,

- Lot n°13 : Stores rideaux – société RIDEAUX STORES SERVICES – 59260 Lezennes - pour un montant de 8 677,73 € TTC,
- Lot n°14 : VRD – société CLVRD – 60000 Beauvais – pour un montant de 41 705,56 € TTC,
- Lot n°15 : Intrusion – contrôle d'accès – société SIDEM ELECTRICITE – 80081 Amiens Cedex - pour un montant de 15 420,00 € TTC.

15- **12 mai 2021** : Passation d'un marché avec le groupement Cabinet Bauer Frédéric/Sirectec Ingénierie, concernant la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment G au centre technique municipal – rue du Tilloy à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 56 000 € HT.

16- **18 mai 2021** : Passation d'un avenant avec la société CIRIL SAS concernant le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels CIRIL : ajout du module Onde. Les redevances annuelles de maintenance, soit 222 € HT, et d'assistance, soit 111 € HT, portant la redevance globale annuelle du contrat à 17 552 € HT.

17- **18 mai 2021** : Passation d'un contrat avec la SAS l'Igloo, concernant le groupe The Loire Valley Calypsos, dans le cadre de l'organisation des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2 637,50 euros TTC.

18- **18 mai 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Le Bon Scèn'art, concernant le groupe Tankus The Henge, dans cadre de l'organisation des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2 500 euros.

19- **18 mai 2021** : Passation d'un contrat avec l'association La Même Prod, concernant le groupe Le Petit Lion, dans le cadre de l'organisation des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2 500 euros.

20- **18 mai 2021** : Passation d'un contrat avec Care Comm Conseil, concernant la diffusion en live et via les réseaux sociaux, des concerts organisés au sein de l'auditorium Rostropovitch lors de la fête de la musique, en lien avec les groupes de musiques locaux. La dépense correspondante s'élève à 2 760 euros TTC.

21- **18 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Basket Club Oise (BBCO) concernant l'utilisation des locaux et des équipements scolaires (en dehors du temps scolaire) la mise à disposition du plateau sportif extérieur du collège Jules Michelet à Beauvais. La mise à disposition de l'équipement est conclue pour l'année scolaire 2020-2021 à compter du 10 avril 2021 et jusqu'au 30 juin 2021, sur les créneaux du samedi de 10h à 18h et du dimanche de 14h à 18h.

22- **19 mai 2021** : Passation d'un marché avec la société CONTROLE G concernant une mission de contrôle technique dans le cadre des futurs travaux de restructuration du Quadrilatère. La dépense correspondante s'élève à 12 060 € TTC.

23- **21 mai 2021** : Demande d'une subvention de 35 300 € auprès de l'Agence Nationale du Sport et 35 300 € auprès de la Région Hauts-de-France, dans la cadre de l'appel à projet « J'apprends à nager » ou « Aisance Aquatique ».

24- **20 mai 2021** : Passation d'un marché avec la société Lhermitte Frères concernant la

fourniture et la livraison de produits phytosanitaires. L'accord-cadre est à bon de commande, mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum annuel de 9 000 € HT.

25- **25 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'association les Hommes Grenouilles de Beauvais, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de créneaux horaires à la base nautique du plan d'eau du Canada à Beauvais.

26- **25 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'association Beauvaisub Pataplouf, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de créneaux horaires à la base nautique du plan d'eau du Canada à Beauvais.

27- **27 mai 2021** : Prolongation du contrat Symbiose, œuvre des artistes Apolline Grivelet et Marion Richomme pour le patio du Quadrilataire, jusqu'à l'enlèvement de l'installation à compter de novembre 2021. La dépense correspondante s'élève à 1 250 € nets à chaque artiste sera prélevé les cotisations sociales dues à l'Urssaf pour un montant de total de 28 euros.

28- **27 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'association La Balayette à Ciel, concernant la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch, en vue de la préparation de la sortie d'un EP des concerts pour le blues autour du zinc et le festival des jardins de Montagny.

29- **27 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'association La Balayette à Ciel, concernant la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch, pour l'enregistrement d'un disque du groupe TRIO 109.

30- **27 mai 2021** : Passation d'une convention avec la Compagnie Comptoir Magique concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la 26^{ème} édition du Blues autour du Zinc.

31- **28 mai 2021** : Passation d'un marché avec madame Sandrine Renault, expert en évaluations immobilières, concernant le projet d'acquisition de locaux commerciaux sis 30 rue du pont d'Arcole et cadastrés section AB n°181 en vue d'aménager un parking nécessaire au projet de pôle d'échange multimodal. La prestation du marché concerne l'évaluation de l'indemnité d'éviction du locataire en place et l'indemnité accessoire de compensation liée au remploi du prix principal de la propriété pour un montant total de 1836 euros TTC.

32- **28 mai 2021** : Passation d'une convention avec l'Association Sportive des Policiers de l'Oise concernant la mise à disposition, à titre gratuit, d'un véhicule communal affecté à la logistique de la course « Tour pour Chloé et Ethan ». Un policier en poste au commissariat de Beauvais reliera tous les commissariats de Normandie afin de solliciter des dons destinés aux soins des enfants de policiers lourdement handicapés par une maladie orpheline pour l'un et atteint d'autisme pour l'autre.

33- **31 mai 2021** : Passation d'une modification de marché n°2 du M165041V avec la SARL Philippe Vediaud Publicité, concernant la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers publicitaires et non publicitaires, afin d'ajouter 5 abribus, sans incidence financière.

34- **1^{er} juin 2021** : Passation d'une convention avec Abaflam concernant la participation d'agents aux formations « manipulation des extincteurs ». La dépense correspondante s'élève

à 4 060,00 € HT.

35 – **1^{er} juin 2021** : Passation d'une convention avec ADEDS 60 (Association Départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme) concernant la participation d'agents aux formations « secourisme – PSCII ». La dépense correspondante s'élève à 4 392,00 € TTC.

36- **2 juin 2021** : Passation d'un contrat avec le Contre d'Expression Musical, concernant le groupe Les Scamps, dans le cadre de l'organisation des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 1 700 euros TTC.

37 – **3 juin 2021** : Passation d'un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage accessibilité PMR et suivi de travaux avec les sociétés suivantes :

- CITAE – 78180 Montigny le Bretonneux,
- ACCESMETRIE – 13640 La Roque d'Antheron,
- SOCOTEC CONSTRUCTION – 59814 Lesquin Cedex.

L'accord-cadre est multi attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum. L'attribution des bons de commandes sera effectuée à tour de rôle selon l'ordre croissant des offres entre les titulaires.

38- **7 juin 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du Plateau, salle Boibessot, au profit du Théâtre de Paille, afin de lui permettre de réaliser des répétitions du spectacle « Les carnets du sous-sol » de Dostoïevski.

39- **7 juin 2021** : Passation d'un contrat avec la société TROOV, concernant la maintenance et l'assistance de l'application TROOV pour la gestion des objets perdus. La dépense annuelle est d'un montant de 3 030 € HT.

40- **7 juin 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du Plateau, salle Boibessot, au profit de la compagnie de la Yole, afin de lui permettre de réaliser des répétitions du spectacle « Chelsea, la nuit décisive ».

41- **7 juin 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch, au profit de l'Association pour le rayonnement du violoncelle, afin de lui permettre de réaliser des répétitions dans le cadre du festival les 29 et 30 mai et les 5 et 5 juin 2021.

42- **7 juin 2021** : Passation d'une demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France à hauteur de 4 000 € et du département de l'Oise à hauteur de 15 000 €, pour l'organisation du festival Pianoscope à Beauvais.

43- **8 juin 2021** : Passation d'une modification de marché n°1 au marché avec la société AEDIFICEM SASU, concernant l'étude pour la réaffectation des usages du site de l'AFPA.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

MME LE MAIRE : Bonnes vacances à vous tous puisque c'est le dernier Conseil Municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H50.

